(1)

HISTOIRE

DE

LA VILLE DE DIXMUDE

ET DE SES CHATELAINS,

PAR

L'ABBÉ F. VAN DE PUTTE,

RÉGENT DU COLLÉGE ÉPISCOPAL DE BRUGES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA FLANDRE OCCIDENTALE,
DE CELLE DE LA MORINIE, ETC.



BRUGES.

IMPRIMERIE DE VANDECASTEELE-WERBROUCK.

1842.

Ce n'est que par des histoires locales, exécutées avec tout le soin possible, que nous préparerons les matériaux d'une bonne histoire générale de la Belgique.

VOISIN, *Notice biographique de J. Goethals-Vercruysse.*

Il n'est pas de recoin dans toute la Flandre, qui ne mérite d'être décrit; depuis la plus grande ville jusqu'au plus chétif village, tout y a été témoin de grands faits, d'illustrations personnelles, d'un commerce florissant, de distinctions quelconques. L'histoire de son lieu natal, de l'endroit qu'on habite, est toujours plus attrayante que celle d'une contrée étrangère, parce qu'on a toujours sous les yeux les actions qui s'y sont passées.

Gramaye en parcourant la Belgique, à la suite de l'infante Isabelle dont il était l'historiographe, avait recueilli une foule de recherches historiques, que Sanderus a mises à profit dans sa Flandre illustrée. Ces ouvrages ne font cependant qu'effleurer l'histoire de plusieurs de nos localités. Dixmude n'y figure que pour une part bien minime, malgré l'importance de cette petite ville par son commerce et par la part qu'elle a prise à tout ce qui se rattache à l'histoire du pays. Un séjour de plusieurs années que j'y ai fait, m'a mis à même de recueillir dans les archives, dans les monuments et dans différents auteurs tout ce qui est de quelqu'intérêt pour la postérité. Ce sont les fruits de ces recherches que je publie ici sous la forme d'une chro-

1

nique. J'ai cependant jugé à propos de donner un aperçu historique des établissements particuliers, qui y ont existé aux siècles passés et une succession chronologique des châtelains de Dixmude, qui après le comte de Flandre jouissaient des plus grandes prérogatives.

Les archives de la ville ne contiennent que peu de choses intéressantes et encore ne datent-elles que du XVIIe siècle, fort peu de pièces exceptées. J'ai feuilleté un livre manuscrit du XVIe siècle intitulé: *Register van constitutien, rechten en privilegien van Dixmude;* mais, ce livre ne contient rien qui soit fort ancien. Il renferme des arrêts du magistrat, des conventions etc. qui ne remontent pas au delà du XVIe siècle.

J'ai feuilleté tous les ouvrages qui ont rapport à la Flandre et je me suis fait un devoir de les citer exactement. Les faits qui concernent la révolution française ont été recueillis dans les écrits de M. Derressauw père, autrefois receveur de Dixmude, qui a eu la patience d'annoter jour par jour ce qui s'est passé dans cette ville durant ces temps de troubles. Une partie de ces notes a été publiée en 22 pages in-folio, à deux colonnes, sous le titre de *Jaerboek van Dixmude,* chez P. Stock et fils, mais les exemplaires en sont très rares.

Les Dixmudois s'intéresseront le plus à lire ce qui s'est passé dans leur ville; cependant tous ceux qui aiment l'histoire du pays, trouveront ici aussi de quoi satisfaire leur curiosité. C'est dans les monographies des localités, qu'on trouve une foule de faits et de traditions qu'on ne rencontre pas ailleurs, et je m'estimerai heureux si ces fruits de mes moments de loisir, qu'on trouvera ici rassemblés, peuvent être utiles à mes concitoyens.

HISTOIRE DE DIXMUDE

ET

De ses Châtelains.

APERÇU GÉNÉRAL.

Dixmude connu dans les anciennes chartes sous le nom de Dicasmutha, Dicimuda et Dicimut, n'avait au xe siècle qu'une chapelle dépendante de l'église d'Eessen (1); cependant un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Omer dit que le seigneur d'Alveringhem, Adalfridus s'étant converti à la vraie foi par les prédications de l'apôtre de la Morinie, saint Omer, donna à ce saint plusieurs propriétés situées à Lampasse (Lampernesse), à Weresha (Werken), à Dicasmut et dans d'autres localités, ce qui recule l'existence de cette ville au septième siècle (2). Dixmude n'aura été dès son origine qu'un chétif village ou hameau, qui dans la suite s'est

---

(1) *Ecclesia de Esna cum capellis suis Dicasmutha et Clarc. Dipl. Miræi, T. I, p. 44.*

(2) *Princeps verò (Adalfridus) nescio quâ viri veneratione ei amore inflammatus, suam Alverghemensem ditionem sancto Audomaro ad fructuosos ecclesiæ census transcribit, seu complura prædia, quæ in locis hisce nominibus insignitis inerant: in primis villam in Adalfringahem, sitam super fluvium Saltanawa: item prædia in Walona, quæ modò Waldera*

accru et est devenu important par sa situation sur l'Isère, qui formait encore au douzième siècle un port important par le flux et le reflux de la mer dans cette rivière.

L'origine du mot Dixmude, selon l'opinion la plus commune et la plus vraisemblable, provient des mots *Dics* et *Mude*, élévation ou promontoire des digues (1). Cette interprétation me paraît d'autant plus vraie, que la ville actuelle se trouve encore sur une petite élévation et que les digues qui servaient à contenir les eaux de l'Isère, existent encore à proximité de cette rivière canalisée.

Dès 958, le comte Baudouin III érigea à Dixmude un marché public auquel il accorda certains privilèges (2), quelques auteurs et entre autres Dewez disent que ce même comte fit entourer la ville de murailles. Ceci me paraît faux, puisqu'à cette époque les villes n'étaient pas fortifiées par des murs, mais par des ouvrages en terre. Il se peut qu'en cette année on construisit le château du châtelain, qui devait servir à protéger la place contre les malfaiteurs, qui avaient dévasté pendant assez longtemps le *pagus Iserecius*.

Le nom de Dicasmutha lui est encore donné en 1128 dans un diplôme donné à l'abbaye des Dunes et cité par Iperius (3). Elle fut entourée, sous le comte Guy, en 1270, de remparts, de portes et de fortifications,

---

dicitur, in Lampasse, quæ modò Lampernessa, in Waresha, quæ modò Weerchena, in Dicasmut etc. Audomarensium membranæ MS. citatum à Jacobo Malbrancq, T. I, p. 418.

(1) *Gramaye, Antiq. Fland.* p. 125. *De Morinis,* T. II, p. 579.

(2) De Wez, liv. 3.

(3) *Chron. abbat. de Dunis*, p. 137. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1839.

que le roi de France Charles-le-Bel, quand il s'en fut emparé, augmenta en 1299. C'est à cette époque qu'elle a commencé à prendre le nom de Diesmuda. L'agrandissement de la population, par suite des privilèges, que les souverains accordèrent à cette ville, nécessita l'augmentation de l'enceinte. Le Duc de Bourgogne Jean ordonna de l'agrandir en 1411, et les nouvelles fortifications, qui ne furent alors qu'entamées, furent détruites un siècle après, c'est-à-dire en 1513, lorsque la ville fut réduite à ses anciennes limites.

Les fortifications furent renouvelées successivement selon les circonstances de paix ou de guerre et les Français les démolirent en 1659, après s'en être emparé sans la moindre résistance.

Déjà dès le douzième siècle Dixmude était une place importante pour le commerce, car d'après la charte donnée par Guillaume Cliton, comte de Flandre, aux bourgeois de St-Omer, le XVIIIe des Kalendes de Mai 1127, ces mêmes bourgeois sont exempts du droit de Tonlieu dans les *ports* de Dixmude et de Gravelines (1).

Le creusement de l'Iperleet d'Ypres à Ostende en 1166, améliora la navigation et releva le port de Dixmude (2), qui était déchu de son ancienne splendeur, par les ensablements occasionnés par le flux de la mer, qui s'étendait loin au-delà de Dixmude avant qu'on

---

(1) Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie. T. IV, p. 3, pièces justif. *Omnes qui gildam eorum habent et ad illam pertinent et infrà cingulum villæ suæ manent, liberos omnes a teloneo facio ad portum Dichesmudæ et Graveningis.*

(2) Lambin, *Tydrekenkundige lyst*, p. 1. On donna alors le nom d'Iperleet à cette partie de l'Isère, aujourd'hui l'Iperleet perd son nom à son confluent avec l'Isère.

remédia à cet inconvénient par la construction des écluses à Nieuport (1).

La branche essentielle du commerce de Dixmude est depuis longtemps le beurre, qu'on y apporte de tout le métier de Furnes et qu'on transporte à l'étranger. Les chevaux et les bêtes à cornes qu'on y vend plusieurs fois l'année, sont très estimés.

Au moyen-âge cette ville était renommée par ses fabriques de draps, qu'on y voyait en très grand nombre. Aussi Dixmude fesait partie de la Hanse flamande, dite de Londres, dans laquelle elle se fesait représenter par deux commissaires, qui occupaient le troisième rang, après Bruges, et qui dans l'absence des commissaires de cette dernière ville avaient le droit de porter les armoiries de la Hanse (2).

A la fin du dernier siècle, elle avait six tanneries, deux sauneries, six brasseries, une savonnerie, une fabrique de chapeaux et une fabrique de tabac.

ADMINISTRATION DE LA VILLE.

Le comte de Flandre, en vertu de son administration immédiate sur la ville de Dixmude et des revenus qu'il

---

(1) Voir ce que j'ai dit à ce sujet dans mes *Notes sur la mise en culture de la Flandre Occidentale* (Annales, T. III, N° 2.)

(2) Warnkönig, trad. de Geldolf, T. II p. 507 et suiv. *Sed si nullus de Ippra ibi esset, illi de Dixmuda debent esse* scildraca *et duos habere inventores, si ibi essent.* — Li scildrake doit estre d'Ypre et se il ni avait nul d'Ypre ou on hanseroit, on devroit prendre un scildrake de Dikemue.

en tirait, y nommait un magistrat nommé Ruwaerd, pour y administrer ses droits et prérogatives, et pour présenter au comte les candidats qui pouvaient faire partie de la régence. Voilà, à quoi se réduisait l'autorité directe du comte, le reste était dévolu au châtelain, qui nommait un bailli, un écoutête et le conseil. Il avait aussi le droit de justice haute, moyenne et basse et prélevait les amendes qui ne dépassaient pas trois livres parisis. Il recevait le tiers des amendes plus fortes et des biens des bâtards.

Le bailli et l'écoutête étaient nommés à vie; le conseil était renouvelé annuellement et était composé de deux bourgmestres et de treize échevins, auxquels on joignait un nombre presqu'égal de conseillers.

Les premiers comtes de Flandre, dont il est fait mention, comme ayant établi un Ruwaerd à Dixmude, sont Gui de Dampierre et Louis de Nevers, qui confirmèrent la coutume du renouvellement annuel de la régence.

Une des principales prérogatives du Ruwaerd était, que personne ne pouvait être condamné à quelque peine que ce fut, sans qu'il assistât à la condamnation.

D'après un privilège de 1548, toutes les causes décidées par les échevins de Dixmude, étaient irrévocables et sans appel.

Sanderus dit que les seigneurs de Dixmude avaient le droit de battre de la petite monnaie; on ne trouve cependant nulle part que quelque monnaie ait été battue dans cette ville.

Le même auteur est d'avis, que la juridiction de Dixmude s'est étendue sur les villages avoisinants et il étaye son opinion des raisons suivantes: L'ancien châ-

teau était situé hors des murs; les châtelains de Dixmude ont exercé quelque juridiction à Werken; en 1270 le commandant des troupes de la ville força les habitants des villages voisins à le suivre.

La régence telle que nous venons de la désigner, a subi plus tard quelques changements et à la fin du siècle passé elle se composait de douze membres: le Ruwaerd, le bailli, le bourgmestre, six échevins, un premier-pensionnaire-greffier, un deuxième-pensionnaire-greffier et un trésorier.

Le Ruwaerd était chef de la police et remplaçait l'empereur d'Autriche; sa pension à charge de la ville était de 60 florins courant. Cette fonction était héréditaire dans la famille Van Hille, qui l'avait achetée. Elle pouvait la remplir, soit par un de ses membres ou en charger une autre personne.

Le bailli était nommé à vie par le seigneur. Sa pension annuelle était de 50 florins.

Le bourgmestre devait être nommé tous les ans, au premier Mai, par le seigneur ou par son délégué. Il ne pouvait remplir cette charge que pendant trois ans, à moins que ses services éminents ne lui servissent de titre, pour être honoré plus longtemps de cette charge. Il touchait annuellement 150 florins.

Les échevins étaient nommés pour le même temps et de la même manière. Ils touchaient chacun cent florins.

Le premier-pensionnaire-greffier était à la nomination de la régence, on lui payait 300 florins.

Le deuxième-pensionnaire-greffier, nommé par le seigneur, recevait 200 florins.

Le trésorier, aux appointements de 200 florins, était nommé par la régence.

Tous les membres de la régence avaient un costume pour les solennités, consistant en une robe et un manteau noirs, qu'on nommait *Keerel-en schroo*.

Quatre hommes étaient chargés de la police, on les nommait: *Messagiers*, *Stéboden*, *Stads-officieren*. La pension de chacun était de 50 florins; ils étaient en outre habillés par la ville. Leur uniforme était bleu avec parements jaunes. Leurs armes consistaient en un sabre et des pistolets. Ils portaient les armoiries de la ville sur la poitrine.

Quelques autres fonctions dépendantes de la police se nommaient: les serments de l'incendie, du pain et des vivres (*Eeden van den brande, broode en victualie*).

Les droits de toute nature prélevés sur les vivres etc. montaient tous les ans à un peu plus de dix mille florins courant.

Dixmude a joui depuis les temps les plus reculés de privilèges très étendus, qui ne contribuèrent pas peu à faire fleurir son commerce et à augmenter sa prospérité. En 1163, le comte de Flandre accorda à ceux de Nieuport les mêmes privilèges qu'à ceux de Dixmude, ce qui prouve que déjà alors cette dernière ville avait des droits particuliers (1).

Pour l'administration spirituelle, elle dépendait avant l'érection des nouveaux évêchés, en 1559, de l'évêché de Térouanne, et fut alors incorporée à celui d'Ypres. Par ordonnance de l'évêque, Martin Rythovius, elle devint, en 1577, le siège d'un doyenné ayant sous sa juridiction quatorze paroisses.

---

(1) *Concessi etiam eis per totam Flandriam eandem libertatem quam habent oppidani de Discasmuth. Fland. staat-und-rechtsgeschichte von Warnkönig*. T. II, p. II, p. 89.

ÉGLISE PAROISSIALE.

Dixmude n'avait au xe siècle qu'une chapelle dépendant de l'église paroissiale d'Eessen; Malbrancq dit que cette chapelle fit place à une église plus vaste et indépendante de celle d'Eessen en 1045 (1), année à laquelle elle fut consacrée avec une pompe extraordinaire par l'évêque de Térouanne. Un siècle plus tard, le 22 Août 1144, l'évêque de Térouanne, Milon, consacre à Dixmude l'église paroissiale en l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge Marie, de l'apôtre saint Thomas, des saints martyrs Vincent et Lambert, du saint confesseur Nicolas, de sainte Marie Madelaine et de tous les saints (2). La tour, qui a subi de grands changements date de cette époque. Je dirai dans la chronique quels changements l'église a subis. Un livre de fondations du xvie siècle fait voir que cette église a été ornée de vingt autels différents.

---

(1) *De Morinis* T. III; P. 300.

(2) *In* 1144 *is de kerk van Dixmude geheyligt, op welker oudt-boek geschreven zyn dese woorden: Ter Eeren van onzen heer Christus Jesus, van zyn H. moeder Maria en van den H. apostel Thomas, van de HH. martelaers Vincent endo Lambert en van den H. belyder Nicolaus, de H. Maria Magdalena, en alle Heyligen, is de kerk van Dixmude geheyligt den* 22 *Ougst van het Jaer* 1144 *alsdan schrickel jaer, door den Zeer weirdigen heer Milo bisschop der Moriniers.* Chron: d'André Wyts, *p.* 185.

L'analogie qu'il y a entre les chiffres des deux dates (1045 et 1144) citées par Malbrancq et par Wyts, me fait présumer que l'un ou l'autre est dans l'erreur et qu'il est question d'une seule et même église; l'opinion de Wyts me paraît la mieux fondée, il a puisé à une source certaine.

Un chapître composé de prêtres bénéficiers, qu'on nommait pitanciers, a existé dans cette église jusqu'à la révolution française du siècle passé ; ces prêtres jouissaient d'une distribution quotidienne dont le livre existe encore dans les archives de l'église (1).

Le nombre de pitanciers était limité à douze, dont deux fesaient fonctions de curés (au XVIIe siècle un seul était chargé de ces fonctions), les autres étaient soumis à un obédiencier, élu par le chapître à la majorité des suffrages. Dès le commencement du XVe siècle, quatre chapelains recevaient une pension comme vicaires. La dignité d'écolâtre fut érigée vers 1514, du consentement de la régence et de l'évêque.

Le jubé de Dixmude est une pièce très curieuse sous le rapport du style et sous celui de l'exécution. M. Descamps, peintre du roi de France écrivait, il y a soixante ans, dans son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant:* « Ce jubé est une curiosité par sa délicatesse » dans l'exécution; il y a un nombre de figures d'un grand » fini et non pas sans mérite. » On raconte plusieurs légendes sur la confection de ce monument, toutes aussi dénuées de vérité les unes que les autres. J'ai décomposé un fragment de ce jubé par des procédés chimiques et j'ai remarqué que la matière ressemble beaucoup à la pierre qu'on retire de la grotte St-Pierre à Maestricht. Malheureusement le badigeon a recouvert plusieurs petits ornements qui font perdre une partie de la beauté des détails. Le nom de celui qui a construit ce monument est ignoré, mais on connait celui de l'artiste qui a sculpté

---

(1) Il porte pour titre : *Registrum cotidianum compositionum et refectionum fundatarum in pitantia ecclesiæ S. Nicholai Dixmudis, exaratum per Jacobum Battavum, anno* 1552.

les statuettes qui se trouvent dans les petites niches. Sur un livre tenu par une de ces statues se trouve : *Urban Taillebert, snid: Iper,* et sur un autre livre : *In 't jaer* 1600 *zoo waren dese beelden.* C'est donc au ciseau de Taillebert, qui sculpta en 1588 les stalles de l'église saint Martin à Ipres, que sont dues ces statuettes légères, sculptées en bois de chêne en 1600, après que la fureur des Iconoclastes se fut assouvie sur celles qui s'y trouvaient auparavant. Au bas d'une de ces statues sont sculptés les mots : *Wout: Van Volmerbeke,* c'est peut-être le nom d'un des donateurs.

Le registre des distributions quotidiennes fait mention d'une cérémonie peut-être unique dans la liturgie de ce temps ; c'est qu'aux jours solennels le diâcre chantait au jubé de Dixmude l'évangile, accompagné d'acolytes portant des cierges et une croix (1).

Le tableau du maître-autel peint par Jacques Jordaens représente l'adoration des Mages. Le peintre y a placé son monogramme et la date 1644. Descamps dit que la couleur de ce tableau est belle, et qu'on y trouve des traces de la plus grande facilité ; quelques têtes en sont très jolies, mais la composition en est embarrassée : on a de la peine à trouver les figures dans le plan du tableau. Les Français jugèrent cependant à propos de le transporter à Paris pour faire partie du musée ; on l'enleva au mois de Septembre de l'année 1795.

Napoléon n'étant encore que premier consul, fit une

---

(1) *Solemniter a diacono super doxale cum cantoribus et pueris indutis, cereos et crucem gerentibus, evangelium cantatur.* (*Regist. cotid.* 14 *decembris.*

tournée dans une partie des provinces conquises à la république française, arrivé à Dixmude, il s'y arrêta le temps nécessaire pour mettre les relais. Les autorités ecclésiastiques et municipales s'empressèrent de le complimenter, et durant la conversation le premier consul ayant remarqué qu'on sonnait les cloches et qu'on jouait du carillon, félicita le curé de ce qu'on avait arraché aux ravages des révolutionnaires ces objets qu'ils avaient brisés partout ailleurs. Le curé répliqua adroitement: Il est vrai, citoyen consul, nous avons eu ce bonheur, mais nous avons à regretter un tableau qu'on nous a enlevé, pour le placer au musée de Paris et nous osons espérer, qu'avec votre puissante intercession il sera facile de le recouvrer. Napoléon ordonna à son secrétaire de prendre note de ce fait, et quelques mois plus tard, il fut expédié de Paris un tableau de Jouvenet, représentant le crucifiement du Sauveur. Ce tableau fut placé au maître-autel et y resta jusqu'au 30 Mars 1816, jour auquel la toile de Jordaens rentra à Dixmude au son de toutes les cloches. Le roi des Pays-Bas avait reclamé du gouvernement français les monuments et les objets d'art, enlevés par les hommes de la révolution.

L'église de Dixmude n'a que gagné par cette circonstance; elle possède encore les deux tableaux. Celui de Jouvenet, à en croire l'histoire de Paris par De Laure, provient de l'église des filles de la croix à Paris. Dans cette petite église, dit-il (1), petite et bien ornée, on

(1) *Du Laure,* T. V, P. 409. J. B. De St-Victor dit dans son ouvrage: *Tableau de Paris,* T. III, P. 522, article: *Réligieuses de la Croix:* L'église de ce monastère (quartier St-Antoine), était petite, mais jolie; le maître-autel était décoré d'un très-bon tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

voyait un excellent tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

Le tableau de Jordaens a été restauré en 1736, par un certain Henri Pieters.

Le tabernacle placé à côté du maître-autel, est curieux sous le rapport de la sculpture, il est en marbre de couleurs diverses et est orné de plusieurs statuettes bien exécutées. Il fut achevé en 1614 et payé au moyen de dons particuliers; les grands chandeliers en cuivre placés à chaque côté du tabernacle, furent donnés par la famille Hilfoort.

Les fonds baptismaux en cuivre fondu, furent donnés en 1626 par M. Jean Van der Carre, bourgmestre de Dixmude, et par sa femme, Marie d'Angeli.

Indépendamment du carillon, la tour renferme encore cinq grandes cloches, dont voici les noms et les inscriptions :

1° La grande cloche (*groote klok*), sur laquelle on lit: *Senatus populusque Dixmudensis, anno Domini* 1722. *Jay este fondue par Antoine Bernard.*

2° La cloche dite *het Sermoentje* porte pour inscription: *Jouffrouw Joanna Maria F^a d'heer Bevaert by Jouff. Maria F^a Jan Donche heeft my doen hergieten, anno* 1672.

St. Joanna Maria. Jacques Sagen, demeurant à Lille nous a fondue.

3° Cloche de St. Nicolas (*St. Nicolays-klok*). *Ter eeren van St. Nicolaus ben ik hergoten door de naervolgende thien jongmans, binnen Dixmude anno* MDCLXXII. *Reubens, Sanders, Fr. Hilfoort, Moenyn advt. peter, De Buusere, d'h^r en Mr Donche, Dumont, Ant. Hilfoort, Erreboot, Piet. Moenyn.* Fondue par le même Sagen.

4° La cloche dite *Achter kalf*, ne porte pas le nom d'un saint, on y lit : *Door den brand van deeze torre ben ik gevallen en gebroken en in 't zelve jaer hergooten.* 1672. Fondue par le même Sagen.

5° La cloche Notre-Dame (*Onze Vrouw klok*). *Ter eeren van de H. Maghet Maria ben ick ghegoten ten tyde van d'H*r *ende M*r *Josephus Liebaert pastor, d'H*r *Eduardus Valcke Thiboville, Rouwaert, d'H*r *Lowys Willems, bailliu, d'H*r *Michiel Lievin, burgemeester van schepen, d'H*r *Jacobus de Jonghe, burgm. van de commune, d'H*r *Pieter Verbeure, d'H*r *Jan Bap. De Smicht, d'H*r *Franciscus Bonaventura Reynaert, d'H*r *Jan De Corte, d'H*r *Dominicus Tainul, d'H*r *Lowys van Woumen, d'H*r *Andries De Blauwe, d'H*r *Benedictus Loovoet, d'H*r *Jacobus De Breyne, d'H*r *ende meester Philippus Willaert, raedpensionnaris greffier, d'H*r *ende meester Gobert, raedpensionnaris* 1731.

COUVENT DES RÉCOLLETS.

Les Récollets, aidés par Marguerite de Perceval, dame de Dixmude, construisirent leur premier couvent dans les faubourgs, en 1440.

Ils ont occupé plus tard le couvent des frères Alexiens, qui s'étaient établis à Dixmude dès le commencement du XIVe siècle et qui avaient subi une réforme en 1483.

Les Récollets enseignaient au siècle passé les humanités. Les cours étaient gratuits. La ville payait seulement 180 florins courant, tant pour salaire des professeurs que pour distribution des prix et pour l'entretien d'un

théâtre, sur lequel les étudiants représentaient annuellement deux pièces. Avant que les Récollets se fussent chargés de l'enseignement, les Prémontrés de Furnes en étaient chargés, depuis la convention conclue en 1629, entre leur abbé Chrétien Druvœus et le magistrat de Dixmude.

La guerre de religion du xvie siècle, ayant détruit de fond en comble le couvent des Récollets, ils s'établirent dans la ville en 1584 et furent expulsés de leur couvent le 29 Décembre 1797. Tous les bâtiments ont été vendus et démolis, l'église exceptée, qui sert actuellement de magasin et qui a été rebâtie en 1751. Au côté droit se trouve une belle tombe en marbre de couleurs, portant pour inscription: *A qui y ace dona Maria de San Ivan, hiia de Pedro de San Ivan, Cavallero de la orden de San Jago, secretario de su magd, y de sus altecas los serenissimos archiduque Alberto y Ysavela, muger de don Baltazar Mercader, del conseio supremo de guerra de su magd. maestro de campo de un tercio viejo de Infanteria espanola, gouvernador de Dixmuda, sergento general de batalla de I^o^. En esta Iglesia entre otras fundaciones un anibercario perpetuo el dio de su trancito, que fere a 15 de febrero de 1649. Ruegena Dios por su Alma.* Il est à espérer que, malgré le mauvais état de l'église des Récollets, ce monument espagnol sera conservé intact et que la régence fera des démarches pour le faire placer dans l'église paroissiale, où exposé à la vue du public, il attirera l'attention des amis des arts.

SOEURS NOIRES.

La communauté des Sœurs noires de Dixmude, s'y établit la première fois en 1479 (1); elles vinrent de Bruges et passèrent avec la régence un accord pour pourvoir au moyen de leur subsistance. Cet accord est encore conservé aux archives de la ville. Il paraît que le couvent aura été dispersé lors des troubles du XVIe siècle, car en 1697, les Sœurs noires furent appelées de nouveau de leur couvent de Bruges pour soigner les habitants atteints de la peste et pour enterrer les morts. Elles conclurent avec le magistrat de la ville un accord par lequel il leur fut assigné pour domicile la maison de Saint-André, appartenant à la ville, et pour moyen de subsistance quelques rétributions minimes. Pour les utiliser continuellement, on établit dans leur maison une salle pour six malades.

La loi du 15 Fructidor an VI supprima les congrégations religieuses; elle excepta cependant (art. 20) les maisons, dont l'institut même a pour objet le soulagement des malades et qui tiennent réellement en dehors des salles *ad hoc*. Les commissaires du directoire voulurent cependant supprimer les sœurs de Dixmude, les habitants réclamèrent et la municipalité dressa procès-verbal de cette réclamation. On envoya les pièces à Paris et le 23 pluviose, an V, le directoire exécutif, sur le rapport du ministre des finances, ordonna que les congrégations des sœurs noires seraient provisoirement

(1) Sanderus dit fautivement en 1490.

maintenues et qu'il serait sursis à leur suppression. Toutefois, on ordonna que ces sœurs, conformément à la loi du 14 Octobre 1790, seraient tenues de quitter leur costume et de se vêtir comme les autres citoyens. Peu après on s'empara des biens des sœurs noires, comme on l'avait fait de ceux des autres couvents et la communauté de Dixmude fut dispersée et ses biens vendus au profit du trésor. Les bâtiments existent encore actuellement presque en entier, ils servent de magasins et d'écuries. Les sœurs habitent une maison particulière.

SOEURS GRISES.

Les sœurs grises, nommées aussi pénitentes, observaient la règle de saint François. Elles ont fondé leur maison de Dixmude en 1432. Des lettres de fondation d'une messe dans leur église d'environ cette époque se trouvent aux archives de la ville. Elles furent supprimées en 1797. Il ne reste de tous les bâtiments, qui ont été vendus, que la petite église, située à l'extrémité de la rue d'Eessen.

BÉGUINAGE.

Ce Béguinage doit être très ancien, puisque la tradition locale raconte que saint Thomas de Cantorbéry y a séjourné pendant quelque temps. On y fait voir le calice et la chasuble dont il s'est servi pour célébrer la messe. Il est cependant dit dans le livre des privilèges de la

ville de Dixmude (1), que ce Béguinage ne fut érigé qu'en 1415, et doté en 1535 et 1558; il y a là erreur manifeste, car plusieurs auteurs en parlent dès le XIIIe siècle; on aura confondu l'institution de la communauté avec la consécration de l'église qui eut lieu le 7 septembre 1435.

ABBAYE DE 'S HEMELSDAEL.

Cette abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux fut fondée primitivement à Eessen, en 1237, par noble dame Elisabeth, veuve de Baudouin, seigneur de Steenvoorde. Peu de temps après l'institution, elle fut transférée à Zillebeke-lèz-Ypres. Marguerite de Constantinople donna au couvent de 'S Hemelsdael, en 1236, la maison et tout ce qui lui était échu à cause du meurtre commis à Ypres en la personne de Michel de Thourout, bourgeois d'Ypres, par Marguérite Le Meide, sa femme; savoir deux mesures et 53 verges, qui fesaient partie de la maison dudit Michel et 20 mesures en une pièce hors du jardin, pour y placer cette abbaye au lieu de l'endroit où elle est. (2) Les religieuses ne restèrent pas longtemps dans leur nouveau monastère, elles le cédèrent à l'abbaye du Nouveau Bois (3) et s'établirent successivement à Werken, à Thourout, à Nieuport et à la fin du XVIe siècle à Dixmude, où elles restèrent jusqu'en

(1) *Register van constitutien en rechten*, p. 15, aux arch. de la ville.

(2) *Monum. anc.* de Saint-Genois, Tome II.

(3) Après avoir servi à divers usages, cette maison est devenue aujourd'hui la propriété des Thérésiennes.

1671, époque à laquelle le comte de Monterez leur enjoignit de quitter leur maison dans les vingt-quatre heures, pour l'incorporer dans les fortifications de la ville. Les matériaux de démolition furent employés à la construction des casernes et des bastions. Une nouvelle abbaye fut construite à Bruges, on en commença la construction le 13 août 1672, et elle existe encore actuellement en son entier; les dames de l'instruction chrétienne l'ont achetée il y a quelques années.

HOPITAL.

Dixmude avait plusieurs fondations pieuses pour les malades et les incurables. Elle avait au moyen-âge une léproserie, dont il ne nous est parvenu que le nom (1).

L'hôpital, dont les bâtiments existent encore et où les malades sont servis par des personnes laïques, était autrefois desservi par des frères et des sœurs; quelques-uns des frères étaient prêtres et exerçaient tout à la fois la médecine et la chirurgie (2). Cet hôpital était dédié à saint Jean l'évangeliste et portait le nom de *ziek-hof*. Quinze infirmes y étaient entretenus et l'on y traitait les pauvres malades. Une autre institution en face de l'hôpital et nommée maison du petit Saint Esprit entretenait constamment sept pauvres avancés en âge.

---

(1) Dans le *Registrum cotidianum distributionum*, il est parlé d'un *Capellanus leprosariæ domûs*.

(2) *Registrum cotidianum*.

Un autre petit hospice était appellé : *het godshuys der Magdalenen.*

ÉCOLES DES ORPHELINS.

Ces écoles, instituées pour les deux sexes, sont contigues l'une à l'autre, on les nomme *den grooten H. Geest.* Celle des filles a été bâtie en 1624. Les bâtiments de la partie occupée par les garçons ont été reconstruits en 1827. Ces sortes d'institutions se rencontrent dans toutes les villes de la Belgique, surtout depuis le xviie siècle.

CONFRÉRIES.

Six sociétés ou confréries étaient reconnues légalement; celle de saint George qui s'exerçait à l'arbalète et qui avait en propriété la cour de saint George, telle qu'elle existe encore. Les membres portaient pour uniforme un habit écarlate avec veste, culottes et bas blancs.

En 1472 cette confrérie donna un concours pour toutes les sociétés du pays et de l'étranger.

La société de saint Sébastien ou de l'arc à main avait pour uniforme un habit vert, culottes et veste jaunes avec bas blancs. Cette société remporta au mois de juillet 1394, au concours de Tournai, le troisième prix, consistant en deux coupes dorées pesant ensemble une livre et demie. Quarante-huit sociétés avaient fourni à ce concours 387 concurrents.

La société de la carabine, dite *de Busseniers*, portait

un habit bleu de roi, avec veste, culottes et guêtres blanches.

Trois chambres de rhétorique peuvent être ajoutées aux sociétés déjà nommées, quoiqu'une nommée *de Royaerts,* n'existe plus depuis bien longtemps; elle avait pour blason le Christ mourant à la croix et pour devise: *Niet zoo zeker als dood.* Une autre chambre de rhétorique avait de même pour blason la croix et pour devise: *Scherp is de ure.* La troisième qui existe encore avait pour patronne et pour devise Ste-Barbe; sa devise moderne est: *Nu, morgen niet.* Le concours donné par cette chambre, le 15 Juin 1823, est un des plus brillants que nous ayons eu en Flandre.

HOMMES ILLUSTRES.

Parmi les hommes qui se sont distingués par leurs talents dans les arts et sciences, on compte François de Keysere, surnommé *Cæsar.* Théologien distingué, il a laissé des écrits sur le *Magister sententiarum,* un traité des vœux monastiques en latin et un ouvrage en vers intitulé: *Vita Sti-Bernardi*, imprimé à Paris en 1483. Il mourut moine de l'abbaye des Dunes en 1294 (1), après avoir enseigné la théologie à l'université de Paris.

François Baudimont, Dixmudois et poëte, a laissé des élégies, imprimées dans les œuvres de Jacques Sluper (2).

---

(1) Meyer dit par erreur qu'il mourut à Paris.

(2) Sanderus, Fland. ill. T. II, p. 349.

Nicolas Boidius (*Bode*), gardien du couvent des frères mineurs à Dixmude, a écrit une apologie contre la lettre d'un certain Améric, qui avait écrit sur l'apparition des esprits (1).

Philippe de Plouy, de l'ordre des Carmélites déchaussés, vit aussi le jour à Dixmude; il professa la théologie à Louvain et mourut à Bruxelles le 23 mars 1653. Il est l'auteur de trois ouvrages ascétiques: Le trésor des carmélites, en latin; De l'excellence de la confrérie du Saint-Rosaire, Cologne 1625; Joseph et Thérèse, ou manière d'honorer St-Joseph selon la doctrine de sainte Thérèse.

Thomas Van den Berghe, dit Montanus, naquit à Dixmude en 1615 (2); son père, Robert Van Den Berghe, docteur en médecine, habitait la même ville et envoya son fils à l'université de Louvain, où il obtint le diplôme de licencié en médecine le 11 Juillet 1639 (3). Il exerça d'abord sa profession pendant plusieurs années dans la ville de Gand, puis à Bergues-St-Winocx, où il eut, en 1645, la direction d'un hôpital. Plus tard, il s'établit à Bruges, où, précédé d'une grande renommée, il acquit bientôt l'estime et la considération générales. En 1656, le corps municipal de la ville le nomma médecin-pensionnaire et trois ans après, c'est-à-dire en

---

(1) Sanderus, ibid.

(2) Ces données sont tirées de la *Notice sur la société médico-chirurgicale de Bruges*, par M. le docteur De Meyer, p. 25.

(3) Robert Van Den Berghe a publié un ouvrage intitulé: *Roberti Montani medici Dixmudensis diætema sive salubris victûs ratio novo-antiquæ, per controversias digesta: quarum series in fine primæ quæstionis habetur. Opus sanâ doctrinâ refertum, non solum sanitati suæ studentibus necessarium, sed et mensali theoriæ delectantibus jucundissimum. Accessit ejusdem nutritio fœtus matris eadem serie demonstrata. Lovanii*, 1647, *in* 12°. *Ibid* 1640, *apud Everardum de Witte*, in 12°. de 333 pages.

1659, le magistrat du Franc de Bruges lui conféra la même dignité. En 1660, Montanus devint premier médecin de l'hôpital civil, places qu'il occupa dignement jusqu'à l'époque de sa mort, le 8 Avril 1685 (1).

Ce fut à la proposition de Montanus que fut érigée à Bruges, le 11 Octobre 1662, la société de St-Luc, dont le but était de relever la dignité de la profession, de rétablir l'ordre et la décence méconnus et troublés, surtout dans les consultations et de faire régner l'honneur, le respect et l'amitié parmi les confrères (2). Montanus présida cette société en 1664 et l'année suivante.

Van den Berghe a laissé un ouvrage imprimé à Bruges, en 1669, chez Luc Kerckhove, 184 pages in-4°. Il porte pour titre: *Qualitas loimodea sive pestis Brugana anni* 1666, *hippocratico-hermetice discussa per Thomam Montanum Dixmudensem, rerumpublicarum Brugensium et Franconatensium physicum ordinarium. Opus pro hac præsenti peste anni* 1669 *præservandâ et curandâ utilissimum.*

Les restes mortels de Montanus furent enterrés dans l'église des Récollets à Bruges, sous une pierre blanche qui contenait cette inscription:

SEPULTURE
VAN D'HEER ENDE MEESTER THOMAS MONTANUS
DIE OVERLEET DEN 8 APRIL 1685.
ENDE VAN JONCKV. MARIE VAN SANDYCKE
OVERLEDEN DEN 16 DECEMBER 1720.
R. I. P.

---

(1) Il fut nommé médecin-pensionnaire de la ville, le 15 Juillet 1656, et du Franc le 21 Novembre 1659. La première place lui rapporta cinquante livres de gros; l'autre, cent livres parisis par an.

(2) De Meyer, notice citée. Bruges, 1841.

On lui érigea une autre épitaphe placée dans le mur de la même église, contenant cette inscription :

D. O. M.

HOC MONUMENTUM SIBI
MORTUO VIVUS ELEGIT
EXPERTISSIMUS DOMINUS
D. THOMAS MONTANUS
DIXMUDANUS
BRUGARUM ET FRANCONATUS
MEDICUS.
ALIOS CURAVIT SÆPE PLURIMOS
SE IPSUM CURARE SEMPER NON POTUIT.
VIVERE DESIIT 8 APRILIS 1685.
QUEM JUXTA, SEPULTA EST
CONJUX EJUS, DOMICELLA
MARIE VAN SANDYCKE
D. JOANNIS FILIA
QUÆ OBIIT 16 DECEMBRIS 1720,
ÆTATIS 80.

Au moment que j'achève ces lignes, M. le docteur De Meyer vient de publier une notice sur Thomas Montanus, avec un portrait et un fac-simile de son écriture.

Charles Van Poucke, naquit à Dixmude le 17 Juillet 1740, de Charles et de Marie De Marck. Dès son enfance il montra des dispositions pour la sculpture, dans laquelle il a excellé à un si haut dégré. Il s'amusait à façonner des figures de cire et d'argile et ses parents voulant satisfaire à ses goûts, l'envoyèrent à Bruges, chez son oncle Jean Van Poucke, pour y suivre les cours de l'académie. Plus tard il travailla chez le sculpteur Henri Pulincx, à Gand.

M. Goethals, qui vient de publier la biographie de Van Poucke, dans son *Histoire des sciences et des arts*,

dit, qu'en 1763, à l'âge de 23 ans, il partit pour Paris, où le sculpteur Pigal s'efforçait de porter dans la sculpture un goût plus épuré et l'imitation raisonnée de l'antique; mais il ne resta dans cette ville que le temps nécessaire au perfectionnement de ses études. L'Italie était le but de son voyage et Rome l'objet de ses amours (1).

Très jeune encore, il avait fait connaissance avec deux compatriotes, Suvée et Muynck; cette liaison cimentée par l'estime réciproque et une rare sympathie d'affection et de goûts, nourrie à Paris, se fortifia à Rome; tous trois jurèrent de ne s'oublier ni dans la prospérité ni dans le malheur. Un seul moins heureux parut avoir besoin que l'amitié des deux autres vint à son secours; l'amitié fut fidèle: Charles Van Poucke, surtout, ne cessa de donner à André Muynck les témoignages les plus sincères d'un attachement désintéressé. Une autre liaison contractée à Rome même avec le peintre Valke, natif d'Ypres, ne fut pas moins intime et honorable pour les deux artistes. Van Poucke, plus heureux que son ami, l'accueillit auprès de lui et le secourut de tous ses moyens.

Sa première production, le coup d'essai de son ciseau, est conservée à Rome dans l'hospice de Saint-Julien-des-Flamands, un de ces asiles que la charité de nos ancêtres avait multipliés dans la capitale du monde catholique, et où la franche et cordiale hospitalité du peintre Muynck recevait si volontiers, à défaut

---

(1) M. Goethals donne la biographie de Van Poucke d'une manière si exacte, que je me suis permis de la reproduire ici. J'ai aussi puisé dans la *Galerie d'artistes Brugeois*, par M. O. Delepierre, Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck.

de pèlerins, les Belges que l'amour des arts faisait affluer dans cette ville classique. Cette production est un groupe de marbre de Carrare, représentant, d'après une tradition ascétique, la Ste-Vierge qui donne l'habit de pèlerin à St-Julien. Ce groupe ingénieusement conçu et correctement exécuté, occupe le fond de la chapelle, et le jour ménagé dans la voûte y répand une harmonie pittoresque. Cet ouvrage, que le graveur Lonsing, de Bruxelles, lié d'une amitié particulière avec l'auteur, s'empressa de traduire par son burin, justifia de grandes espérances.

Il fit encore un bas-relief pour son compatriote (1774), L. E. Van Outryve, qui le destina pour l'église de l'hôpital Saint-Norbert à Rome. Quelques portraits heureusement travaillés et plus heureux encore de ressemblance, concoururent à lui donner de la célébrité.

Après un séjour de deux ans dans cette ville, il fut appelé à Naples par Ferdinand IV, qui, très-jeune encore, venait d'épouser Marie-Caroline archiduchesse d'Autriche; il y fit les bustes du roi, de la reine et de leurs trois enfants. Il les finit avec tant de bonheur, au gré de ses patrons, que l'impératrice Marie-Thérèse le chargea de les faire une seconde fois pour elle.

Van Poucke voulant porter lui-même ses ouvrages à l'illustre impératrice, partit pour Vienne en 1776. Marie-Thérèse l'accueillit avec cette bienveillance qui lui était naturelle, elle l'aurait immédiatement admis au nombre des artistes de la cour, si on ne lui avait fait remarquer que rien ne dénotait dans ces bustes que leur auteur sortirait de la tourbe des artistes ordinaires. Cependant l'accueil qui venait de lui être fait pouvait lui faire espérer une bonne récompense; en effet, conformément à son noble caractère, Marie-Thérèse le

récompensa en roi: outre la somme de 800 ducats, prix de son travail, elle lui remit, en témoignage de sa haute satisfaction, une bague enrichie d'un brillant précieux et une tabatière en or pesant neuf onces. Lorsqu'il revint à la cour pour prendre congé, il fut présenté à l'impératrice avec Joseph Fernande, artiste et son ami. Cette magnanime souveraine donna à l'un et à l'autre une médaille en or portant son portrait et cinquante ducats pour frais de voyage, elle assura en particulier Van Poucke de la protection du prince Charles de Lorraine, gouverneur de Belgique.

Van Poucke obtint facilement la confiance et l'estime de ce bon prince. Ce fut alors que, déjà précédé de son nom et muni de recommandations puissantes, il vint se fixer à Gand, où il trouva dans la munificence d'un clergé instruit et ami des arts, les grands moyens de développer toute la force de son talent.

Cependant il brûlait du désir de revoir ses parents: le 26 Septembre 1776, il reçut un brillant accueil à Bruges, qui se fesait une gloire de l'avoir formé et se tint quelque temps à Dixmude.

La ville de Gand, sa patrie adoptive, s'empressa de lui commander divers ouvrages. L'église de Saint-Bavon, superbe monument d'architecture elle-même et déjà si riche en monuments de sculpture et de peinture, réclama son ciseau. Les statues colossales de St-Pierre et de St-Paul lui échurent.

Mais il lui était de toute impossibilité de s'en acquitter immédiatement; car, pendant son séjour à Rome il s'était engagé à faire divers ouvrages qu'il devait exécuter dans cette ville. L'évêque le chargea de choisir en même temps le marbre dont il aurait besoin pour ces statues.

Ce fut à l'époque de son second voyage à Rome qu'il

vit le grand Canova et l'étude des chefs-d'œuvres de cet artiste ajouta peut-être au talent de Van Poucke une nuance qui n'est pas sans mérite.

Il recueillit une infinité d'objets de sculpture, de peinture et des ouvrages d'art; il fit lui-même beaucoup de dessins. Il avait cru se préparer ainsi, pour un âge plus avancé, les jouissances qui perpétuent les illusions de la jeunesse. Vain espoir! Toutes ces richesses renfermées dans vingt-quatre caisses étaient confiées à un frêle navire et ce bâtiment périt en route devant Barcelone. Il employa le temps qu'il devait passer avant de rencontrer un autre navire, à réunir une autre collection, moins riche il est vrai que la première. Van Poucke avait accompagné cette seconde expédition: il arriva à Ostende en Septembre 1778.

De retour à Gand, en Septembre de l'année 1778, il se mit au travail et s'empressa de faire les statues commandées. Bien qu'elles fassent de l'effet dans leurs niches en marbre noir, il est cependant évident pour tout connaisseur, que l'artiste y a trop prodigué le marbre. Il avait eu l'occasion de voir de meilleurs modèles; mais faisant le plus souvent la plupart de ses ouvrages à son image, ils sont massifs et sans grâce. Peu de temps après, en 1782, il créa pour la même église, le mausolée de l'évêque Van Eersel, comparable selon quelques-uns à ce que le sculpteur Canova a fait de plus poétique et de plus gracieux. Si l'ordonnance peut mériter les suffrages unanimes, l'exécution des deux statues laisse beaucoup à désirer. Celle de la foi n'est pas de lui; elle est due à Janssens de Bruxelles. Ce monument est certes loin d'être déplacé à côté des ouvrages de Jérôme Du Quesnoy et de Verschaffelt, mais il faut avouer, en l'honneur du premier, qu'il ne com-

mande et ne partage pas la même admiration. L'église de Saint-Bavon doit encore à Van Poucke plusieurs autres embellissements ; les deux chapelles latérales de la grande nef sont exécutées d'après sa pensée et ses dessins, dans la manière des sanctuaires d'Italie. Il exécuta aussi gratuitement le petit mausolée de Palfin.

L'église de l'abbaye de Baudeloo, à Gand, convertie en bibliothèque publique, celle de St-Jacques dans la même ville, reçurent aussi des productions de son ciseau. Saint-Sauveur, de Bruges, lui commanda, vers 1780, les têtes des quatre évangelistes. qui ornent la chaire de verité. Cette église possède encore de ce sculpteur, la statue de la religion qui orne le mausolée de l'évêque Caïmo. L'étranger vint également réclamer le concours de son talent pour l'embellissement de ses temples et de ses palais. Un mausolée de Van Poucke orne l'église de Saint-Paul à Londres. Le dernier œuvre qu'il exécuta fut la statue de l'Espérance, qui orne l'autel du St-Sacrement, à St-Martin, à Ypres.

Lors de la renaissance des arts, après la tourmente de la révolution, l'école-centrale du département de l'Escaut lui confia une chaire; l'institut de France et l'académie de St-Luc à Rome se l'adjoignirent en qualité de correspondant et de professeur.

Directeur de l'académie de dessin, à Gand, dont il voyait avec plaisir les rapides succès, il concourut aussi, de toute son influence, à l'érection de la société des Beaux-arts, en 1808. Il y accepta la charge de président honoraire et voulant être plus directement utile, quoique d'un âge avancé, il prit en même temps les fonctions de directeur de la classe de sculpture. C'est pour l'homme de mérite un plaisir d'être utile, le succès est

la récompense qu'il ambitionne: il ne voit que les arts.

Van Poucke mourut à Gand, le 12 Novembre 1809, à l'âge de 69 ans, après une longue maladie, qui fit souvent alterner les espérances et les alarmes, et pendant laquelle il eut plus d'une fois l'occasion de manifester les sentiments religieux qu'il a constamment professés. Ses obsèques se firent à la cathédrale de Saint-Bavon, couverte de deuil, en présence de ses chefs-d'œuvre. C'était un homme intègre et juste. Des épreuves subies dans sa jeunesse lui avaient fait connaître le prix de l'argent, et il en garda toute sa vie le désir d'amasser; sa femme contribuait de son côté à alimenter cette passion. Après sa mort, comme on voulait déplacer des bustes en plâtre, leur poids fit soupçonner que Van Poucke y avait caché de l'argent; et, en effet, on découvrit dans plusieurs des sommes considérables. Sévère seulement envers lui-même, indulgent envers les autres, ami de l'ordre, attaché jusqu'au scrupule à remplir avec exactitude ses devoirs, comme homme religieux et comme citoyen, il eut de grands talents et fut modeste; il multiplia ses bienfaits et fut discret. Des regrets sincères ont honoré ses derniers moments.

Dixmude peut aussi se glorifier d'avoir donné le jour à celle, qui marchant sur les traces de Sappho, excelle dans la poësie flamande et sera plus tard une des plus grandes gloires de la littérature nationale. Je veux parler de Madame Van Ackere, née Marie Doolaeghe, dont les gracieuses productions sont connues de tous ceux qui aiment la langue de leurs ancêtres. Comme la postérité est le juge le plus impartial des talents, je m'abstiens de donner ici des détails sur la vie et les productions littéraires de l'estimable auteur des *Madelieven*.

LE FORT.

Lors de la guerre qui désola notre patrie dans la dernière moitié du XVIe siècle, le magistrat du métier de Furnes, ordonna la construction de vingt-six petits forts ou redoutes, pour mettre leur territoire à l'abri d'un coup de main des Anglais et des Hollandais, qui infestaient les côtes de la mer. Ce fut par l'ordre du même magistrat qu'on construisit, en 1590, un fort en face du pont de l'Isère, dit *Hooge-brugge*, pour couvrir de ce côté la ville de Dixmude. Ce fort, malgré sa situation sur le territoire de la commune de Caeskerke, a toujours fait partie des fortifications de Dixmude. Il était à peine achevé, qu'on y envoya une garnison de cent cinquante hommes, pour le mettre à l'abri d'un coup de main des Anglais, qui s'étaient emparé d'Ostende. Lors de la démolition des fortifications de Dixmude, le fort fut conservé comme étant situé sur le terrain d'une autre juridiction (Dixmude fesait partie du Franc de Bruges, et le fort était situé dans le métier de Furnes). Il fut cependant pris en 1708. Lorsque les alliés assiégeaient Lille, le général Cadogan, qui commandait un détachement des troupes alliées, était arrivé à Couckelaere et dans les environs pour y recueillir des vivres pour l'armée de Malborough, qui avait son quartier-général à Roulers. Le 9 Octobre, Cadogan se présenta devant le fort de Dixmude, qui ne se rendit qu'après un combat acharné de trois heures. Le détachement allié crut faire la même chose au fort de Knocke, mais il fut repoussé par une vive canonade et forcé de battre en retraite.

SUCCESSION

DES

Châtelains de Dixmude.

D'APRÈS l'opinion la plus commune, la dignité de châtelain remonte au temps auquel les comtes de Flandre furent forcés d'élever des forteresses sur plusieurs points de leur territoire, pour résister à l'invasion des Barbares.

Les Normands avaient débarqué en 861 leurs troupes errantes dans l'Iserœ-Portus (1), et poussaient leurs conquêtes inhumaines, au moyen de deux cents bâteaux sur les côtes de l'Isère; il fallut mettre un frein à leurs ravages et j'ose supposer que ce fut alors qu'on songea à bâtir la première forteresse à Dixmude, et qu'on en donna le commandement à un châtelain. Aucun auteur ne fait cependant mention des châtelains de Dixmude avant 964, lorsque le châtelain Arnould donna aux chanoines de Saint-Donat à Bruges, les dîmes de sa seigneurie, qu'il avait probablement héritée de ses

(1) Chron. Bertiniense.

ayeux, qui l'avaient obtenue pour leur belle défense contre les infidèles.

La châtellenie de Dixmude ne s'étendait pas hors du rayon de cette ville; elle était un fief de guerre du comte de Flandre, le receveur de ce fief, dit le Beau traicté de la diversité de nature des fiefs en Flandres (1), était assis une fois l'an *en quelque cour qu'ils appellent la haute Renenghe, là où préside le chancellier de Flandres ou aultrui en son nom et jugent, et font droit par leur sentence à la scemonce du bailly, de la dicte haulte Renenghe, par arrest et sans ressort.* Au châtelain appartenait la justice haute, moyenne et basse, le droit de nommer les échevins de la ville, de battre petite monnaie, de lever des impôts, de créer des chevaliers. Les châtelains de Dixmude étaient en même temps seigneurs de Beveren au pays de Waes, cependant les deux seigneuries ne dépendaient en rien l'une de l'autre, et comme on le verra plus loin, elles furent quelquefois possédées par des seigneurs différents.

L'Espinoy dit que les comtes de Flandre étant absents pour quelqu'expédition, commirent pour le gouvernement de leur pays les plus nobles, les plus sages et les plus vaillants chevaliers et que le premier qui a été honoré de cette dignité, fut Thierri de Beveren, seigneur de Dixmude, qui administra la Flandre pour Arnould-le-Vieux en 965, lorsque celui-ci alla faire la guerre en Lombardie. Thierri fut assiégé dans la ville de Gand par les rois de France, d'Angleterre et d'Ecosse et il se défendit si vaillamment, qu'ils furent forcés de lever le siège et de se retirer (2).

(1) Gand, 1839, pag. 16.
(2) Noblesse de Flandre, p. 72.

Un autre Thierri, seigneur de Beveren et de Dixmude, se trouva en 1096, aux croisades avec Robert II, dit de Jérusalem (1). Il eut deux fils, et une fille. Thierri, qui se rendit à Bruges avec d'autres chevaliers, en 1126, pour venger la mort de Charles-le-Bon. Il épousa la fille de Wautier, seigneur de Sotteghem; et Guillaume, connétable de Jérusalem, qui fut tué par les Turcs dans un combat livré par Foulques d'Anjou en 1118; il laissa un fils nommé Elien. Marie, fille de Thierri, se maria à Baudouin IV vicomte de Gand; elle fut enterrée à Sainte-Pharaïlde, à Gand.

Berthoud de Dixmude donna plusieurs biens, à l'abbaye des Dunes en 1121, et mourut en 1139, sans enfants (2).

En la même année mourut Jean de Dixmude, qui fut enterré dans l'abbaye de Bergues-saint-Winoc (3). Son neveu Thierri s'était marié à Marie de Dommedal, dont il eût une fille unique, laquelle se maria en premières nôces à Arnould Van der Best et en secondes au seigneur de Perceval. Après que la seigneurie de Dixmude eut été possédée pendant quelque temps par cette maison, elle retourna à celle de Beveren, appartenant alors aux descendants du frère de Thierri prénommé.

Les châtelains de Dixmude ont été aussi en possession du comté d'Alost; entre autres, Thierri, en 1138. Vers l'an 1157, Philippe d'Alsace fit la guerre aux Hollandais, les chassa du pays de Waes, obligea Thierri de Dixmude à prendre la fuite et mit le feu au château de

---

(1) Meyer, Annal. Fland. lib. 4. p. 32.

(2) Chron. Dun. p. 32.

(3) Sanderus, T. III, p. 44.

Beveren (1). En 1168, le même comte rétablit le seigneur de Dixmude et de Beveren dans ses anciennes possessions (2). Ce Thierri mourût en 1174, Malbrancq le nomme très illustre et très pieux (3). Il dôta l'abbaye des Dunes d'un revenu annuel de 6600 anguilles et non de 6600 livres comme le dit Meyer (4), et fut enterré dans cette abbaye. L'on y trouva ses restes en 1624, lors de la démolition de cette maison. Le comté d'Alost revint alors à Philippe d'Alsace.

Guillaume de Beveren, seigneur de Dixmude, prince de Galilée et connétable de Jérusalem, mourut en Palestine en 1181 (5).

Elien de Dixmude, fils de Guillaume, fut aussi prince de Galilée et connétable de Jérusalem. Il fut tué dans un combat contre les Turcs. Eschine, sa fille, princesse de Galilée, se maria en premières nôces à Wautier châtelain de Saint-Omer, qui porta le titre de prince de Tarbara, et en secondes nôces à Raimond de Toulouse, comte de Tripoli, qui eut deux enfants, Hugues et Radolphe de Toulouse, dont parle Meyer aux années 1163 et 1187.

Gilbert, châtelain de Dixmude, figure comme témoin dans l'acte de donation de la Wateringue du métier de Furnes en 1183 (6).

Vers 1193, Thierri de Dixmude exigea que le comte de Flandre, Baudouin, lui rendit le comté d'Alost,

---

(1) Meyer, Annal. lib. 5, p. 46 et 47.
(2) Sanderus, tom. 3, p. 213.
(3) De Morinis, T. 3, p. 299.
(4) De Visch, *compendium* p. 39.
(5) Sanderus, T. 3, p. 350.
(6) Miræus, T. 3, p. 61.

soutenant que le comte Philippe le lui avait ôté contre tout droit. Les prétentions de Thierri étaient assez fondées, à cause d'Adèle, sa mère, fille de Baudouin d'Alost et tante de Thierry, sire d'Alost, mort sans enfants en 1165, après avoir institué héritier Philippe, comte de Flandre, son cousin-germain, qui, dit Butkens, ensuite de ce occupa tout l'héritage, sans contradiction, étant son pouvoir redoublé par ceux qui y prétendaient droit (1).

Le comte de Flandre, d'accord avec Thierri, remit l'affaire à l'arbitrage de l'empereur, mais le seigneur de Dixmude se ligua entretemps avec le duc de Brabant, ennemi du comte de Flandre et s'empara du château de Rupelmonde et de quelques autres places. Le duc de Brabant de son côté entra dans le Hainaut avec les comtes de Hollande et de Namur et le duc de Limbourg, mettant tout à feu et à sang. Le comte de Flandre n'était pas resté oisif, il était entré dans le Brabant à la tête d'une armée nombreuse et s'était rendu maitre de tout le pays, jusqu'à Nivelles, lorsqu'on annonça l'arrivée de l'empereur à Liège, où il avait mandé les deux partis pour les reconcilier. Une trève d'une année fut conclue. A l'expiration de cette trève les députés de Brabant et de Namur s'assemblèrent avec ceux du comte de Flandre et de l'empereur à Halle. La paix y fut conclue, mais on en exclut le seigneur de Dixmude, qui s'étant révolté contre son suzerain, fut dépouillé de tous ses biens, qui furent donnés au domaine du comte de Flandre. Par suite de ce traité, Thierri fut forcé d'abandonner Rupelmonde, qu'il avait

(1) Trophées du Brabant, T. I, P. 152 et suiv.

conservé jusques alors (1). Après avoir été banni pendant quelque temps, le comte le reçut en grâce. Ce Thierri était aussi seigneur de Lillo et de Baesrode, il avait épousé Adèle, fille de Radolphe, seigneur de Couchy et d'Agnès de Hainaut, laquelle était aussi petite-fille de Baudouin, comte de Flandre.

Un Thierry de Dixmude part pour la Palestine, en 1203, peut-être est-ce le même dont nous venons de parler (2). En 1207, un Thierry, seigneur de Dixmude était vicomte de Deynze (3), et en 1215, il exempte l'abbaye des Dunes de tous droits de passage et de tonlieu dans ses possessions (4).

Guillaume de Dixmude exempte en 1229, l'abbaye de Ter Doest des tonlieux dans le métier d'Axel, il prend dans la charte de donation le titre de *Miles, filius domini Theoderici senioris de Beverna et Castellani de Dixmuda*, et dit qu'il s'est servi du sceau de son frère Thierri pour sceller cette charte. Ce frère, qui figure en 1225, comme seigneur de Beveren et châtelain de Dixmude, avait épousé Isabelle de Wallers (5). Il dota beaucoup de monastères et prit en 1233, les armes contre les Stadings, qui désolaient le diocèse de Brême. Il partit avec Robert de Béthune et son frère Guillaume (6).

En 1270, le mardi après *Quasimodo*, Thierri, seigneur de Beveren, châtelain de Dixmude, et Marguérite sa

---

(1) Oudegherst, T. II, P. 16 et 17.

(2) *Chronyke van Vlaenderen.*

(3) Archives de Rupelmonde à Gand.

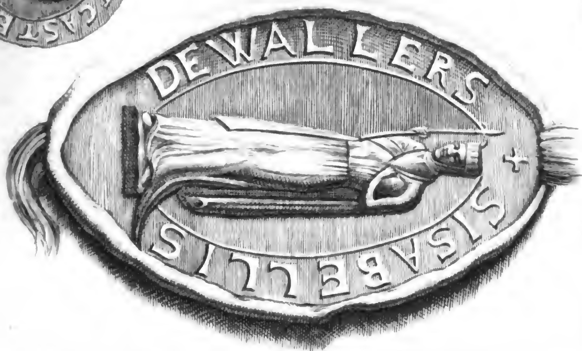
(4) Voir aux pièces justificatives.

(5) Leurs sceaux, gravés d'après les originaux, font partie des archives de Ter Doest et se trouvent ici en regard.

(6) *Meyer ad hunc an.*






DEWALLERS
SISABELLIS

femme, acquittent à toujours, du consentement de Thierri leur fils aîné, les habitants de la ville de Nieuport de tous tonlieux à Dixmude (1). 1276, 24 Février, Agnès de Bailleul, dame de Beveren, femme de Thierri de Dixmude et Erard de Beveren, sire de Wallers, frère dudit Thierri, présentent une requête au comte de Flandre Gui, par laquelle ils le prient de confirmer la vente de son *Muer*. L'original est en parchemin, scellé du sceau d'Agnès en cire verte, pendant à double queue de parchemin, où elle est représentée debout, tenant une fleur de lys à la main droite. L'écusson de son mari à droite et le sien à gauche, avec cette inscription: *S. Agnetis de Bailleul Dne. de Beverne, Dixmude.* Et pour contre-scel l'écusson de son mari, avec l'inscription: *Secretum Agnetis de Bailleul Dne. de Beverne* (2).

En 1282, Thierri, chevalier, sire de Beveren, châtelain de Dixmude, déclare que le consentement, donné par Henri de Beveren, son frère, pour qu'Agnès de Condé, fille de Nicolas et femme dudit Thierri, jouisse après sa mort, sans enfants, de la maison de Beveren, qui est alleu, et de la cour qui est entourrée de fossés, avec le douaire ordinaire, selon la coutume de Flandre, et cela ne préjudiciera rien aux droits que le dit Henri peut avoir sur les alleux de son frère. Thierri déclare avoir fait sceller ces lettres de son sceau, par la dame de Rumigni sa sœur (3).

Une autre pièce de 1293, qui se trouve aussi dans les monuments anciens de St-Genois, indique, que Erar de

---

(1) *Monum. anc.* de St-Genois.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

Dixmude succéda à Thierri et que Henri de Beveren était son frère.

Arnould de Dixmude se distingua parmi les chevaliers flamands, qui tenaient le parti de leur comte à la journée de Courtrai en 1302 (1).

Jean de Dixmude, sire de Beveren et évêque de Potances, vendit la seigneurie de Beveren en 1312 à Louis, fils de Louis de Nevers. Robert de Bethune donna plus tard la seigneurie de Beveren en dot à sa fille Mathilde, lorsqu'elle épousa Théobald, duc de Lothier (2).

Hugues de Dixmude, prit l'habit des frères prêcheurs à Valenciennes et y fut enterré à côté de son père Thierri, avec cette épitique :

Hugo Deo charus, regali sanguine clarus
Hic de Beverna meruit sibi dona superna.
Nam juvenis Christum sequitur, mundum terit istum.
Hic frater factus pauper, fratremque secutus,
Ut fieri tutus, à sancto flumine tactus,
Hic animum, quo se minimum tenuit sibi fixit.
Sic humilis cui vix similis sibi sanguine vixit
Vir fidei, qua Christus ei merito benedixit.
Post faciens miseros faciens crebro relevari,
Si per opes proprias inopes voluit recreari,
Anno milleno deno cum septuageno,
Atque ducenteno juncto numero sibi seno,
Martius est mensis, quo mortis eum necat ensis.

Sa mère, morte en 1275, était enterrée à l'abbaye

(1) Oudegherst, T. II, P. 314.

(2) L'Espinoy, Recherches.

de Flines; issue des rois de Chypre et de Jérusalem, on mit sur sa tombe l'inscription :

Hæc Margareta clemens, discreta, quieta,
Bevrensis domina, de Cypri regibus orta.

Une branche de la famille des châtelains de Dixmude paraît s'être établie à Ypres, dès le XIIIe siècle. M. Lambin dit dans la préface à l'ouvrage : *Dit's de cronike ende genealogie van den prinsen ende graven* etc. (1), qu'on croit que ce furent les descendants de Henri de Dixmude, fils de Thierri VII, qui s'établirent à Ypres. Il est parlé de ce Henri et de son fils Jean, dans les archives de l'hôpital de Notre-Dame à Ypres, aux années 1290 et 1330. Cette branche s'allia dans la suite aux familles d'Oosterwant, de Steenbrugghe, de Morbeke, de Hondecoutre, de la Woestine, de Bouwenkercke, Bryde, de Wale, de Voocht, Van Halewyn, de Bourgogne, de Ramecourt, Stavele, Van Waelscappel, Van der Gracht, De la Coornhuse, Van Oultre etc. (2).

Il m'a été impossible de trouver à laquelle des branches appartiennent les noms que je donne ci-après, je me contente de les indiquer par ordre chronologique.

Jacques de Dixmude remplit les fonctions d'echevin de la ville d'Ypres en 1316, 1332, 1338, 1339 et 1341 (3).

Un Philippe de Dixmude fut échevin du Franc vers 1317 (4). Michel de Dixmude se maria à Jacqueline Belle en 1330.

---

(1) Page 7, Ypres, 1839.
(2) Ibid.
(3) Lambin, *Geschiedkundige onderzoekingen* etc. P. 29.
(4) *Jaerboeken van den Vryen.*

Le châtelain de Dixmude assista comme témoin à la signature du traité conclu à Cambrai, le 23 Mai 1333, entre Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel et Guillaume comte de Hainaut, Hollande etc. (1).

En 1338, Thierri, châtelain de Dixmude et dame Alexandre, sa femme, vendent à l'abbaye des Dunes, la ferme de Bienaquis, du consentement de *Thierri leur premier hoir apparant.*

Henri de Dixmude fut conseiller privé du comte Louis de Male en 1363; Jean de Dixmude, sire de Beveren, fut honoré des mêmes fonctions par le dit comte en 1366.

Denis de Dixmude, fils de Jacques, fut échevin d'Ypres en 1377, il avait épousé Cathérine Paelding, dont Christophe, prévôt de Saint-Martin, à Ypres, en 1379 (2).

Pierre de Dixmude, fils de Denis, se distingua par ses faits d'armes sous Louis de Male et notamment en 1381, lorsqu'il alla combattre les chaperons blancs aux environs d'Eenham. Il donna à l'église de St-Martin à Ypres, les tapisseries qui jadis ornaient le chœur de cette église. Il avait épousé Cathérine Godericx.

Daniel de Dixmude fut tué en 1382, devant Valenciennes, et Thierri voulut se venger de cette mort sur les habitants de cette ville. Il leva des troupes et déjà il avait réuni 500 cavaliers, lorsque le comte de Blois et le seigneur de Couchy le déterminèrent à désister de cette vengeance (3).

---

(1) De St-Genois, Monum. anciens, 1° partie.
(2) Lambin, ouvr. cité.
(3) Froissart.

Olivier de Dixmude, fils de Pierre, écrivit l'ouvrage intitulé : *Merkwaerdige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant en ook in de aengrenzende landstreken van* 1377 *tot* 1443, publié pour la première fois à Ypres, en 1835.

Chrystophe de Dixmude fut le 24e prévôt de Saint-Martin, à Ypres, en 1383 (1), alla trouver l'évêque de Norwyk dans le camp des Anglais, qui assiégeaient Ypres. Il avait été curé de St-Jacques à Ypres, en 1379.

Thierri de Dixmude fit partie du cortège qui rendit, en 1384, les honneurs funèbres à la dépouille mortelle de Louis de Male, dans l'église de St-Pierre à Lille ; il y porta le troisième étendard. D'après Sanderus, ce Thierri était fils de Denis ; il fut tué dans un combat contre les Français en 1440. Sa sœur Marie était chanoinesse de Malbode.

Marie de Dixmude, fille de Michel et de Denise Schattin, mourut en 1404, elle avait épousé Pierre Van der Zype, conseiller de Louis de Male et de Philippe-le-Hardi, commandant des villes de Lille, Douay et Orchies, seigneur de Denterghem et Olsene, qui avait rempli les fonctions de grand-bailli d'Ypres et avait été créé chevalier, lors du siège de cette ville par les Anglais en 1383. Il porta pour armoiries trois têtes de léopards d'or, sur un champ de Sinople (2).

Denise de Dixmude, fille de Jean, épousa Jean Belle, deuxième du nom, dont deux enfants, Marguérite religieuse à Malines, qui vécut encore en 1411, et Jean

---

(1) Sand. T. II, P. 326.

(2) Généal. de quelques familles des P. B.

Belle III; celui-ci se maria en premières nôces à Marie de Heilly et en secondes, en 1407, à Marie Van Orgierlande, fille de Dankaert.

En 1385 et 1395, Jacques de Dixmude est échevin de la ville d'Ypres (1). Louis de Dixmude remplit les mêmes fonctions en 1388, et posa le 6 Avril de cette année, la première pierre des murs de la ville entre les portes de Thourout et de Boesinghe. Il plaça sous cette pierre deux angelets d'or, chacun de la valeur de cinq escalins (2).

Jean de Dixmude devint abbé de Voormezeele en 1386, il mourut le 8 Juillet 1388 et non 1338, comme le dit Sanderus, après avoir administré sa communauté pendant environ dix-huit mois.

Thierri de Dixmude, dernier descendant en ligne directe des seigneurs de Beveren, commanda l'armée envoyée contre Guillaume, duc de Gueldre, par Philippe-le-Hardi en 1397 (3). Jean-sans-Peur, donna en 1411, à ce Thierri le titre de cousin.

En 1412, Jean de Dixmude mourut d'une maladie épidémique.

Les châtelains de Dixmude ont aussi possédé pendant quelque temps la seigneurie de Balinghem, située entre Calais et Ardres. Cette seigneurie était un fief du comté de Guines. Thierri de Dixmude avait donné l'administration de cette seigneurie à Jean de Steenbeke, en 1412, et il la vendit peu-à-près aux Anglais.

---

(1) *Geschiedkundige onderzoekingen.*

(2) *Beleg van Ypre, door Lambin.*

(3) Meyer, P. 216, A.

Le château de Dixmude fut rebâti en 1415, par le châtelain Thierri, qui avait bâti et doté une léproserie à Watou vers 1400.

Henri de Dixmude fut un des principaux capitaines du duc Jean de Normandie, et prit part à la guerre contre les Anglais en 1417.

Au commencement du xv[e] siècle, Daniel, seigneur de Kapryke, Watene et Genette et conseiller privé du roi de France et de son fils, le duc de Bourgogne, se maria en premières nôces à Marie de Perceval et en secondes à Jeanne, fille du seigneur de Gerard, fils de Daniel et seigneur de Dixmude, qui se maria à Marguérite, fille de Gérard Van der Beerst, dont il eut Roland, seigneur de Dixmude, Kapryke, Watten et Genette, lequel épousa Jeanne de Croy. Tous les enfants issus de cette union moururent en bas âge.

François De Wulf, seigneur de Reninghelst, épousa en secondes nôces Adelaïde Van Hondekoutre, dame de Dranoutre, Erweteghem et Oosterwyk, veuve de Jean de Dixmude. Ce François accompagna en 1421, le duc de Bourgogne, Philippe, en France.

Jacques de Dixmude épousa en 1425, la fille de Léon Belle, de Furnes.

Nicolas ou Colard de Dixmude fut, en 1428, doyen et, en 1440, prévôt de Saint-Martin à Ypres.

Pierre de Dixmude, père de Nicolas, donna à la prévôté de St-Martin 27 mesures de terre sises à Brielen, et quelques tapis. Il mourut à Furnes et y fut enterré dans l'abbaye de St-Nicolas (2). Il laissa encore deux

---

(1) *Sanderus, Fland. ill.* T. III, P. 125.

(2) Ibid. T. II, P. 326.

autres fils, Paul, échevin d'Ypres, en 1459 et 1462, et Olivier.

Un autre Colard de Dixmude fut prévôt de St-Martin en 1405. Une Florence, dame de Dixmude, vivait en 1434. Jean de Dixmude, chanoine régulier de St-Martin à Ypres, mourut vers 1436 (1).

Denise, fille de Charles de Dixmude, épousa Guillaume Belle, qui vécut encore en 1467 (2). Cathérine de Dixmude, sœur de Colard susnommé, était en 1460, supérieure d'un couvent de religieuses à Lille.

Une autre Cathérine de Dixmude se maria en 1467, à Henri de Wulf, fils de François De Wulf, seigneur de Reninghelst. Elle est enterrée avec son mari à Saint-Jacques à Ypres.

La liste des nobles, qui payaient, en 1470, des impositions à la salle d'Ypres, contient les noms suivants: Paul de Dixmude, Josse de Dixmude, Rolland de Dixmude, Jean de Dixmude, fils de Charles, Corneille de Dixmude, un autre Corneille de Dixmude, et Marie de Dixmude, qui épousa Jean de Loo. Celui-ci donna, du consentement du comte de Flandre, sa seigneurie à sa femme.

Josse de Dixmude, fut échevin d'Ypres en 1472 (3), il fit plusieurs pèlerinages, à Jérusalem, à St-Nicolas en Apulie, à St-Jacques de Compostelle et ailleurs. Il assista aussi au couronnement de Louis XI, à Rheims, et prit part à la bataille de Monthléry, où il fut blessé en combattant vaillamment. Il avait épousé Cathérine

---

(1) *Dits de cronike,* Introd. P. 6.

(2) Généalogie de quelques familles.

(3) *Geschiedkundige onderzoekingen,* P. 35.

Van de Woestyne, fille d'Olivier, seigneur de Beselaere, dont il eut un fils, nommé Josse de Dixmude, échevin d'Ypres en 1505. Il se maria à Cathérine de Stavele, fille de Pierre et de Josine Van Holle, fille du seigneur de Melle.

Jean de Dixmude, fils de Josse et de Martine Reynaert, épousa Anne Van den Broeke, dont il eut les enfants suivants : Jean, Josse, chanoine de St-Martin à Ypres, Nicolas et Jeanne, femme de Charles de Quienville, dit Hondeghem, seigneur d'Ekelsbeke, Katsberg etc. et qui vivait encore en 1630.

Marie de Dixmude, descendante du frère de Thierri, dont nous avons parlé en 1128, se maria en 1472, à Renaud de Haveskerke, auquel elle apporta en mariage la seigneurie de Dixmude. Antonia Van Haveskerke, leur fille, épousa Jean Sacquespée, seigneur d'Escourt, Baudemont etc. La seigneurie de Dixmude resta dans la famille des Sacquespée, jusqu'à l'extinction de cette branche. Elle passa alors aux descendants de Guillaume de Haveskerke, et entre autres à Madeleine de Pensé, qui la céda à Frédéric, comte de Scherenberg.

En 1475, l'empereur Frédéric étant en guerre avec le duc de Bourgogne, celui-ci assiégea Noys et créa devant cette place plusieurs chevaliers, parmi lesquels figure Henri de Dixmude.

En 1505, Nicolas de Dixmude est prévôt de Saint-Martin à Ypres (1), et Victor de Dixmude y est échevin en 1513.

Archembaud de Haveskerke, seigneur de Dixmude

---

(1) Sanderus, T. II.

mourut le 27 Mai 1507. Il fut enterré au milieu du chœur de l'église paroissiale de Dixmude, sous une tombe élevée, longue de six pieds sur 4 1/2 pieds de largeur et de hauteur; sur les bords de cette tombe, détruite en 1794, se trouvait l'inscription: *Hic jacet nobilis et potentissimus vir Arcembaldus de Haveskerke in suo tempore miles et dominus temporalis Dixmudensis, Walvia et Heuilles, qui migravit ab hoc sæculo quinto Kalendas Junii anno* 1507.

Cet Archembaud était fils de Renaud de Haveskerke et de Marie de Dixmude, dont nous avons parlé plus haut; il mourut en laissant la seigneurie à sa fille Antonia, épouse de Jean de Sacquespée.

Melchior de Dixmude, réligieux de St-Bavon et premier possesseur de la prébende graduée de théologie, mourut le 20 Septembre 1537. Ses armes étaient facées d'or et d'azur, de huit pièces, brisé d'une bande de gueules, brochant sur le tout (1).

Guillaume de Sacquespée posséda la seigneurie de Dixmude, après la mort de son père Jean; il mourut le 18 Décembre 1549 et sa femme, Marguérite de Jonglet le 29 Novembre 1552. Il fonda dans l'église paroissale un anniversaire et plusieurs autres fondations, énumérées sur une pierre ou monument funèbre qui existe encore derrière le maitre-autel (2).

Antoine de Sacquespée succéda à Guillaume. On le

---

(1) Hist. chron. des évêques et du chapître de St-Bavon, p. 278.

(2) Cette pierre est curieuse pour des expressions singulières qu'elle contient; on y lit entre autres choses: *Le cloquement de la dicte église est tenu de bateler la grosse cloche sonnant à Nonne.* On y parle aussi de *Monseigneur sainct Quentin*, de *Monseigneur sainct Jacques* et de *Madame saincte Godeliefve.*

trouve bourgmestre du Franc en 1550, il mourut le 11 Novembre 1568. Il avait été marié à Jacqueline de Recourt. On l'enterra sous une tombe de marbre noir, qui existe encore du côté de l'épître et qui porte pour inscription: *Ci-gist noble homme messire Anthoine de Sacquespée, chevalier, seygneur de Dixmude, Watou, Escou, Baudemont, et à son trépas, gouverneur et capitaine de la ville de Duynkerke pour le roi des Espaignes Philippe II, lequel seigneur fust le dernier homme portant le nom et armes de Sacquespée, qui trespassa le onsiesme jour de Novembre, lan quinze cents soixante huit. Cy-gist noble dame Jacqueline de Recourt, dame du petit Wilierval femme et épouse du dict seygneur de Dixmude, fille de noble seygneur messire Franchois Recourt, laquelle trespassa l'an quinze cents........* Le dessus de cette tombe représente seize quartiers de noblesse, savoir: Sacquespée, Jonglet, Haveskerke, St-Amand, Lens, Rubenpré, Dixmude, Sains, Recourt, Morbecque, Stavele, Hondercoutre, Fay-Hullu, Droncham, La Vieville et Wissocq.

Victor de Dixmude, seigneur de Volmerbeke et de petite Woestyne était échevin du Franc, en 1550. Il est enterré dans l'église d'Hooglede (1).

Nous venons de voir qu'Antoine de Sacquespée est le dernier descendant mâle de cette famille. Antoine de Sacquespée avait cependant eu un fils, mais illégitime, qui ne pouvait par conséquent succéder dans la seigneurie. Ce fils figure comme parrain dans le registre des baptêmes de l'église de Dixmude en 1569. Le registre des distributions quotidiennes de la même église

---

(1) Sand. T. II, p. 368.

fait mention en 1552, de Morea de Sacquespée, fille de Guillaume (1).

Wilhelmine De Sacquespée, fille de Jean, est citée comme marraine, dans le registre des baptêmes de 1567 (2).

Liévin de Dixmude, fils de Jean et de Jacqueline Dullaert, fille de Gisbert et de Marie de l'Epine et petit-fils de Josse de Dixmude, était réligieux de l'abbaye de St-Bavon; il fut le premier possesseur de la cinquième prébende graduée ès droits et trépassa le 25 Décembre 1562 (3). Ses armes sont facé d'or et d'azur, de huit pièces, brisé au franc quartier de gueules, au lion d'argent.

Marie de Sacquespée apporta la seigneurie de Dixmude, dans la famille de Joigny de Pamele, par son mariage avec Jacques Joigny de Pamele. Ils vivaient l'un et l'autre, en 1569 (4). Marie mourut le 19 Septembre 1607, d'après l'inscription d'une pierre sépulcrale maçonnée dans le mur à côté du tabernacle dans l'église de Dixmude.

Fréderic, comte de Scherenberg, obtint la seigneurie par don de Madeleine de Pensé, et depuis lors elle fut vendue et revendue plusieurs fois. Ce Fréderic contribua pour beaucoup dans l'érection du grand Tabernacle en marbre de diverses couleurs, érigé en 1614, et qui est encore conservé aujourd'hui.

---

(1) *Registrum cotidianum compositionum et refectionum fundatorum in pitantiâ ecclesiæ sancti Nicholai Dixmudis, exaratum per Jacobum Battavum (dHollander) A°* 1552.

(2) *Registrum baptisatorum Dixmudis A°* 1567.

(3) Hist. chronol. des évêq. etc. de St-Bavon, p. 293.

(4) *Regis. baptis. A°* 1569.

Le comte de Bergh, châtelain de Dixmude était en 1654 en contestation avec l'archiduc Léopold, concernant les droits, hauteur et jurisdiction appartenant au prince, dans la dite ville (1).

En 1697, Oswald, comte de Bergh et de Ritberg était en possession de la seigneurie de Dixmude, et en 1715, elle appartenait à la douarière de Bergh, qui prenait aussi le titre de comtesse de Dixmude (2), elle avait le droit comme ses prédécesseurs de renouveler le magistrat de la ville, consistant en deux bourgmestres et trois échevins.

Le dernier seigneur féodal de Dixmude était le prince de Hohenzollern-Zingmaringen, général au service de sa Majesté l'empereur d'Autriche.

Je termine ici cette succession des châtelains de Dixmude, qui est, comme on l'aura remarqué, le fruit de longues recherches. J'aurais voulu donner quelques fois plus d'enchaînement à la généalogie de ces seigneurs, mais à défaut de renseignements, je me suis dû contenter bien souvent de noms. D'ailleurs, les branches différentes des seigneurs de Beveren et de Dixmude ont rendu ce travail très-difficile.

J'ai fait des recherches pour découvrir l'endroit où s'est trouvé l'ancien château de Dixmude, et d'après la tradition et quelques vestiges qu'on remarque encore, je crois pouvoir affirmer, que la demeure des anciens châtelains était située au point où le petit canal d'Handsame conflue avec l'Isère. Cet emplacement était tout naturel pour que la forteresse pût défendre l'endroit

(1) Inventaire des arch. du royaume, t. I, in-f°, p. 290.
(2) Archives de la ville de Dixmude.

cóntre la malveillance des barbares. Plus tard le château a été démoli et les seigneurs ont habité une maison située au Nord-Ouest du pont-aux-pommes. Cette maison leur a servi de demeure jusqu'à la révolution française. On l'a rebâtie depuis et elle est actuellement la demeure d'un particulier.

CHRONIQUE

DE

LA VILLE DE DIXMUDE.

958.

Le comte Baudouin III érige une foire ou marché public.

962.

Arnould-le-vieux donne plusieurs dîmes à l'église.

1045.

L'évêque de Térouanne la sépare pour le spirituel de l'église d'Eessen et consacre la nouvelle église.

1166.

L'Yperleet est canalisé, à commencer de la ville d'Ypres jusqu'à Scheepsdaele près de Bruges. Ce canal prenait sa direction par Dixmude, Nieuport et Ostende (1).

1224.

Un différend étant survenu entre Thierri, seigneur de Dixmude, et la comtesse de Flandre et de Hainaut au sujet de la pêcherie de la ville de Dixmude, les deux parties s'en référèrent à des arbitres et nommèrent le châtelain de Saint-Omer, Messire Robert de Béthune et

---

(1) Lambin, Liste chronol. de chartes, p. 1.

Gilbert de Solleghem, qui jugèrent celle affaire à Lille, le lundi avant l'Ascension de celte année (1).

1227.

Vente d'une terre et d'une maison siluées à Dixmude près du conduit d'eau nommé de Ede (2).

1241.

Thomas de Savoie et Jeanne de Constantinople assignent à l'abbaye et aux religieuses de Notre-Dame (abbaye de 's Hemelsdael), ordre de Cîteaux, qu'ils ont fondées depuis peu dans un lieu appelé *Hiec* (Eessen) près Dixmude, 85 livres de rente annuelle à percevoir sur les briefs de Dixmude (3).

1251.

L'Iser canalisé réunit Ypres et Dixmude à Nieuport (4).

1253.

Confirmation par la comtesse Marguerite de Constantinople, de la donation faite par Thomas de Beveren, châtelain de Dixmude, de cent sous de rente, assignés sur une terre neuve qu'il tenait en fief de la comtesse, à Dixmude, pour la fondation d'une chapelle dans cette ville. Donné à Bruges, le vendredi après le jour de Pâques (5).

1270.

La ville est incendiée avec son église. Gui de Dampierre la relève de ses ruines en fesant construire de

---

(1) Monum. Anc. de St-Genois.
(2) Voir aux pièces justificatives.
(3) Warnkœnig, T. II, 2e p. donne la charte originale.
(4) Archiv. du départ. du Nord; 2e cartul. de Flandre, pièces 60 et 91. 3e id. p. 104.
(5) Mon. anc. de St-Genois, 2e vol.

nouvelles fortifications, consistant en fossés, remparts et portes.

Lettres par lesquelles Thierri, seigneur de Beveren, châtelain de Dixmude et Marguerite, sa femme, acquittent à toujours, du consentement de Thierri leur fils aîné, les habitants de la ville de Nieuport, de tonlieux à Dixmude. Donné le mardi après Quasimodo (1).

1271.

Gilles de Paons, Raouls Piet, Jehans Pinekin, Jehans de la Porte et Gilles Libruns, échevins de Dixmude, figurent dans une charte qui constate la vente d'une maison sise dans la rue dite Schipstraet (2).

1279.

Don fait par le comte Gui à Maître Gilles del Berst, son clerc et féal, de 20 livres monnaie de Flandre, sa vie durant, sur l'espier de Dixmude, au lieu de pareille rente, qu'il lui avait précédemment donnée sur ses prairies à Thourout. Le 29 Mars (3).

1293.

Lettres par lesquelles Erar, sire de Beveren et de Wallers, châtelain de Dixmude, reconnaît avoir reçu de Pierron, dit Fiat d'Aire, une somme non spécifiée, pour laquelle il s'oblige de lui payer tous les ans, le jour de St-Remi, pendant sa vie, 10 livres de noirs tournois, qu'il assigne sur ses tonlieux de Dixmude, avec peine de cinq sols parisis, pour chaque jour de retard et assignation sur tous ses autres revenus, au cas qu'après sa mort, Isabelle de Wavraing, sa femme,

(1) Ibid.
(2) Voir aux pièces justificatives.
(3) Mon. anc. de St-Genois, 2e vol.

voulut avoir ce tonlieu pour son douaire. Henri de Beveren, frère d'Erar et héritier apparent confirme ces lettres données en Janvier (1).

1297.

La Flandre étant divisée et l'un parti tenant pour le comte, l'autre pour le roi de France, Philippe-le-Bel, l'évêque de Térouanne, l'abbé des Dunes, le vicomte de Furnes, le seigneur de Dixmude, le seigneur de Bergues tinrent pour le parti français, dit *Leliaerts*, et cela à cause que le comte fesait entretenir aux dépens du peuple, les soldats allemands qu'il avait appelés à son secours. Robert, fils du comte Gui, ayant appris cette trahison se rendit à Furnes pour châtier les coupables, mais le commandant de Furnes, Baudouin Reyfin, se déclarant perfidement pour les Français, les Flamands furent battus et le comte de Juliers fait prisonnier. Robert s'étant jeté dans Furnes, la fit piller et les villes de Dixmude et de Nieuport se rendirent à lui par crainte de subir le même sort. Les Français la reprirent bientôt après et en augmentèrent les fortifications (2).

1300.

La ville fut entourée de murailles en pierres.

Charles-de-Valois, s'en rend maître.

La part dans les contributions à payer au gouvernement s'élevait cette année à dix-sept escalins, quatre deniers pour cent livres parisis imposés (3).

1316.

La trève conclue entre la France et la Flandre fut

---

(1) Mon. anc. de St-Genois, 2e vol.

(2) *Kron. van Vlaend. door Wyts* et *Ferreol. Loc.* p. 438.

(3) *Jaerb. van den Vryen.*

signée par les délégués de chaque ville ; Jean Balquart signa pour Dixmude (1).

1328.

Après la bataille de Cassel, les Brugeois qui se trouvaient devant Tournai, accoururent, au bruit de cette nouvelle jusqu'à Dixmude, pour couvrir Bruges des attaques des ennemis, mais voyant qu'ils n'étaient pas en état de résister aux Français, ils reprirent le chemin de leur ville et se soumirent. Les Dixmudois furent frappés d'une amende de 6000 livres et on les priva de leurs privilèges (2).

1330.

Louis de Nevers confirme les privilèges dont les Dixmudois avaient joui jusqu'alors. Il établit le premier Ruwaert, nommé Jacques Sac, qui fut chargé de la surveillance de l'exécution de ces privilèges. Le comte établit aussi douze conseillers, qui auparavant étaient à la nomination des échevins.

1333.

Le 29 Septembre de cette année, un incendie réduisit en cendres toute la ville avec son église. Un ancien chronogramme rappelle cet incendie:

Vulcani Dixmuda est usta periclo.

On rebâtit la ville les années suivantes et elle devint plus belle que jamais (3).

1337.

Les Flamands firent une alliance avec l'Angleterre pour prendre captif Louis de Nevers, comte de Flandre.

---

(1) Mon. anc. de St-Genois. Arch. de la trésor. de Mons.
(2) Meyer, Annal. p. 133 verso.
(3) *Sand. Fland. illust.*

Artevelde, qui avait été choisi par les trois membres du pays pour commandant, fut chassé de Bergues. La noblesse enhardie par ce fait, fit venir le comte de Courtrai à Dixmude, pour y tenir une assemblée. Les habitants de cette ville fesant semblant d'être reconciliés avec leur prince, le reçurent très solennellement, mais leur conduite cachait l'hypocrisie et la trahison. Ils écrivirent aux Brugeois que le comte de Flandre se trouvait dans leur ville avec ses nobles et toute sa puissance et que s'ils voulaient se rendre maitres de sa personne, ils étaient résolus à le leur livrer. Les Brugeois ne se le firent pas redire, ils arrivèrent incontinent à Beerst, village situé aux portes de Dixmude, résolurent d'y passer une partie de la nuit pour prendre un peu de repos et s'emparer du comte avant la fin de la nuit, pendant qu'il s'adonnait encore au repos. Louis, qui s'était aperçu de la trahison, se fit ouvrir la porte de Woumen par force et échappa avec peu des siens. Sa fuite fut si précipitée, qu'il arriva à Saint-Omer avec cent personnes de sa suite, dépourvus du plus strict nécessaire, même d'habits pour se couvrir. Dans la bagarre, le comte avait perdu son anneau et son sceau. Tandis que le comte s'échappait par une porte, les Brugeois entraient par une autre et s'emparèrent de tous ceux de la suite du comte, qui n'avaient pas eu le temps de fuir; de ce nombre furent Matthieu Vanderburg et Engelram Houweel (1).

1360.

Lettres de non préjudice accordées par le comte de

---

(1) *Chron. van Vlaend.* Tome I, Chap. XLIV.

Flandre à Messire Henri de Beveren, chevalier, châtelain de Dixmude, pour la main-mise par le dit comte, comme main souveraine, en toute la seigneurie et noblesse que le dit Henri de Beveren avait en la ville de Dixmude, en destituant son bailli, ses échevins et loi et en y instituant de nouveaux; ce que le dit comte déclare avoir fait pour certaines causes et pour le profit du dit châtelain. A Bergues, le 7 Septembre (1).

Commission donnée par le comte de Flandre à son secrétaire, Henri Van der Vliederberg, pour se rendre en la ville de Dixmude, afin de remettre le vicomte de Dixmude en possession de tous les droits qui lui appartenaient en cette ville (2).

1361.

Commission donnée aux seigneurs de Praet, de Maldeghem, à Me Testard De le Woestine, conseillers du comte et à Wautier Van der Brugghe, bailli de Bruges, pour se rendre à Dixmude, afin de savoir les raisons pour lesquelles la loi de la dite ville avait banni plusieurs personnes (3).

1361.

Lettres par lesquelles le comte de Flandre, sur la supplication de ceux de Dixmude, leur permet de lever double accise et péage en la dite ville, pendant trois ans, à charge de payer au dit comte 450 livres parisis par an. A Male, le 16 Mai (4).

Liste des bannis de Dixmude, qui ont été rappelés et

(1) Arch. de Lille. Registre des chartes, côté 1, F° 40.
(2) Ibid. F° 46.
(3) Ibid. F° 103 V°.
(4) Registre des chartes, côté 1, F° 136 V°.

qui ont fait serment devant les échevins de Dixmude de ne plus faire d'alliance contre le comte de Flandre, la ville et la loi de Dixmude, de ne plus soutenir, secourir, ni conseiller ceux qui ont été bannis de Flandre et de Dixmude pour troubles, sous peine de dix livres de gros d'amende, applicables un tiers au comte, un tiers au seigneur de Dixmude et l'autre tiers à la ville. 14 Février (1).

1363.

Lettres par lesquelles le comte Louis confirme à perpétuité à ceux de Dixmude le pouvoir de juger à loi et de bannir hors le pays de Flandre, pour violences commises en plein jour. A Bruges, le 5 Juillet (2).

Commission donnée par le comte Louis, au bailli de Bruges, pour deshériter dame Jaquemine de Bevre, dame de Pouke, d'un fief qu'elle tient du comte, contenant cent livres parisis de rente héritière par an, situé sur le tonlieu de Dixmude, les éclisser en deux fiefs, contenant chacun cinquante livres parisis par an, en les tenant du comte, ses hoirs et successeurs, comtes de Flandre, adhériter dans l'une Dlle Cathérine, fille de Daniel Coudekeuken, en réservant l'usufruit du dit fief à la vie du dit Daniel et ès autres cinquante livres parisis en adhériter Denis Van den Ackre.

Présents, Louis de Namur, Willaume de Reinghersvliete et plusieurs autres. A Gand, le 15 Mars (3).

1364.

Lettres du comte Louis, par lesquelles il permet à ceux de Dixmude de lever double accise en leur ville

(1) Ibid. F° 20.
(2) Ibid. F° 72.
(3) 6e Cartulaire de Flandre, F° 75 V°.

pendant trois ans, à condition de lui payer 500 livres parisis par chacune des dites trois années. Si la ville n'est point chargée de dettes, ils pourront diminuer les accises, mais si elle est endettée, ils pourront lever taille sur les bourgeois. A Bruges, le 18 Avril (1).

Mention de la commission donnée au bailli de Bruges, pour mettre loyalement la dame de Hekelsbeke en possession de 200 livres parisis d'héritage par an, sur le bien de Dixmude, du consentement du vicomte de Dixmude, son frère, et à les tenir en fief de lui. A Bruges, le 11 Août (2).

1365.

Ordonnance faite par le conseil du comte de Flandre, entre la ville de Dixmude, Jean Corenlose et ses compagnons, le tout en la manière suivante et sauf la correction du comte :

Que les sceaux de Dixmude seront enfermés avec six clefs, chaque bourgmestre en aura une, les deux échevins et les deux conseillers chacun la leur, mais les trésoriers n'en auront point.

Les trésoriers de la ville resteront un an entier sans qu'ils aient d'autres offices, et ils seront chargés de la recette et distribution des accises et des biens de la ville, et l'on choisit les plus opulents et capables de la ville.

Ils rendront compte tous les ans par devant le comte de Flandre, le vicomte ou ceux qu'ils députeront et par devant la loi et commune de Dixmude; et ils en feront faire trois comptes, dont le comte aura un, la ville l'autre et les trésoriers le troisième.

---

(1) 6e cartulaire de Flandre, Fo 11, Vo.

(2) Ibid. Fo 77.

Ceux de Dixmude ne pourront vendre aucune rente viagère sur la ville, sans en avoir montré la nécessité au comte et au vicomte et en avoir leur consentement.

Ceux de Dixmude ne pourront faire de donations qui montent au-dessus de 100 livres parisis, sans avoir le consentement du comte.

Les bourgmestres et trésoriers qui seront en la loi et gouverne quand on vendra des accises, ne pourront en acheter de la ville, ni en avoir part, et ceux qui le feront, amenderont 60 livres et seront bannis pour trois ans.

Personne de la loi ne pourra faire des frais aux dépens de la ville, mais se contentera des gages de ses journées, quand il sera envoyé hors de la ville.

Qu'on n'enverra à personne du vin en présent, sans le consentement du comte, du vicomte et du conseil du comte et de la loi de Bruges.

Les échevins et conseil de la ville ne pourront faire faire des habits aux dépens de la ville, jusqu'à ce que la ville soit soulagée de ses charges, et s'ils veulent s'habiller, ils le feront à leur dépens.

En présence du vicomte, le conseil y étant, savoir : le prévôt de Notre-Dame, Pierre, fils de Jean, receveur de Flandre, et Jean Vander Meersch, bailli de Bruges. A Dixmude, le 18 Avril (1).

1365.

Accord de Louis, comte de Flandre, entre le vicomte, bourgmestres, échevins, conseil et ville de Dixmude, d'une part, et Jean de Corenlose, Frans de Ruddere et leurs compagnons, d'autre part, lesquelles

(1) 6e cartulaire de Flandre, Fo 122.

parties se rapportent à sa décision, en la manière suivante :

Tout ce que les commissaires du comte ont ordonné ci-dessus, sera tenu de bonne valeur, ainsi que les mêmes articles qui s'y trouvent insérés.

Jean de Corenlose, Frans de Ruddere et leurs compagnons prêteront à la dite ville, à la taxation du comte et de ses députés, la somme de 200 livres de gros, le jour de la Saint-Jean prochain ; et s'ils ne peuvent déclarer d'ici à la Saint-Bavon, où ils ont remis l'argent des rentes viagères vendues pendant les deux ans de leur gouverne, qui monte à 1068 livres, 16 sous parisis par an, les dites 200 livres de gros resteront à perpétuité à la dite ville.

Le dit Jean de Corenlose et ses compagnons et autres, qui ont mis des impositions sur les bourgeois sans le consentement du comte, lui donneront à la Saint-Jean prochain la somme de 100 livres de gros et au vicomte pour le méfait sur lui commis, la somme de 34 livres de gros, en dedans l'entrée d'Août.

Quant aux biens restés après maître Gilles Van Den Ackere, celui qui en formera des demandes, poursuivra ses droits à la justice et à la loi.

Le comte approuve tout ce que ses commissaires ont ordonné et prononcé à Dixmude au sujet de ce qu'on retournera à la dite ville, l'argent qui avait été donné des biens de la ville, à ceux qui demeuraient outre le pont et hors de la dite ville, quand le comte tenait sa résidence à Audenarde.

Moyennant ce, le comte prononce bonne paix entre les parties, sans qu'elles puissent porter envie l'une contre l'autre.

Présents : Louis de Namur, son neveu, les seigneurs

de Ghistelle, de Praet, de Dudsele, Willaume de Reinghersvliete, Roger Boetelin, le prévôt d'Harlebeke, chancelier; le prévôt de Notre-Dame, maître Testard de la Wastinne, maître Jean Van den Boongaerde, Pierre, fils de Jean, receveur, Jean Van der Meersch, bailli de Bruges et autres du conseil du comte. A Bruges, le 5 Mai (1).

1365.

Déclaration du comte de Flandre et de son conseil, relative à la taxe des 200 livres de gros, que Jean de Corenlose, Frans de Ruddere et leurs compagnons ont été adjugés de prêter à la ville de Dixmude, sur les conditions citées dans l'accord que le comte de Flandre avait prononcé entre parties.

Leurs compagnons qui ont été taxés avec eux sont Clais Voet, Jean Cruke, Jean Eyvoet, Clais de Clarken, Andries de Wulf.

Autre déclaration concernant la taxe des 70 livres de gros, pour les méfaits par eux commis envers le comte de Flandre et le vicomte, au sujet des 100 livres de gros du comte et des 30 livres de gros du vicomte de Dixmude.

Quant au méfait que les bourgmestres, échevins et conseil de Dixmude ont commis envers le comte et le vicomte, pour avoir mis des impositions sur leurs bourgeois sans le consentement du comte et du vicomte, on les taxe à la somme de 60 livres de gros, savoir :

Frans de Ruddere, bourgmestre; Jean de Corenlose, bourgmestre; Gilles de Wale, Gilles Ghérard, l'aîné,

---

(1) 6e Cartulaire de Flandre, Fo 122 Vo.

Baudouin Hermier, Jacques de Smet, Clais Cruke, Jean de Vassere, Jean de Cupre, Mathis de Madre, Jacques Butseel, Jacques de Gavre, Jacques de Roesselaere, Willaume Lauwerin, Jean de Volmerbeke, Michel de Corte, Willaume Denis, Jacques Volkeraven, Jean Relin, Clais Heggelin, Hugues de Hegher, Jacques Palin, Willaume Bulscamp, Clais Van der Leke, Clais Buuc.

Le comte dit que son intention est que, quand la dite somme sera payée, toutes les loyautés à ce faites et les amendes adjugées seront annullées et que la ville de Dixmude pourra poursuivre sa demande de la somme de 200 livres de gros, sur les personnes citées ci-dessus, selon la taxe faite sur chacune d'elles et pareillement le comte et le vicomte pourront lever les 150 livres de gros susdites, sur chacun qui y est taxé. A Male, le 9 Août (1).

1380.

Les tisserands de Bruges s'étant révoltés en cette année contre la noblesse; le grand-bailli de Flandre les punit. Les Gantois, qui depuis leur défaite de l'année précédente, cherchaient un prétexte pour se révolter de nouveau contre le comte, profitèrent de celui-ci pour faire des excursions jusqu'à Deynze, Thielt et Roulers. S'étant attaché Ypres et Courtrai, ils tentèrent un coup-de-main sur Dixmude, qui leur résista et soutint un siège en due forme. Le comte Louis-de-Male, profondément irrité, se réunit aux habitants de la ville et du Franc de Bruges et marcha en grande diligence sur Dixmude, dont il voulait forcer les Gantois à lever le siège. Il les

(1) 6e Cartulaire de Flandre, Fo 126.

attaqua près de Woumen, les défit totalement et poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Courtrai. Le butin fait sous les murs de Dixmude était opulent, on en envoya la plus grande partie à Bruges, où l'on vendit un bœuf pour 12 sols, un mouton 3 sols, et un porc sept. Ce combat, qui eut lieu le 28 Septembre, coûta aux Gantois environ 5000 hommes et 200 chariots chargés de munitions et de vivres. Le comte créa de nouveaux chevaliers sur le champ de bataille; Baudouin De Vos, Matthieu Van Schathille et François Van Haveskerke, qui s'étaient distingués par leur bravoure, furent de ce nombre (1).

1382.

Le seigneur de Dixmude figure à la bataille de Roosebeke dans l'armée française (2).

1383.

Lors du différend qui surgit dans la chrétienté à l'occasion de l'élection des papes Clément VII et Urbain VI, les Anglais avaient débarqué à Calais une armée de 15,000 hommes, pour soutenir le parti d'Urbain. Cette armée s'était emparé de Dunkerque et menaçait la Flandre. Ceux de Furnes, de Nieuport et de Dixmude se joignirent aux habitants de la contrée ouest du Franc, pour résister aux forces des Anglais; ils parvinrent à réunir 12,000 hommes et allèrent trouver l'ennemi devant Gravelines, mais inférieurs en nombre et trop peu disciplinés pour se mesurer avec des troupes régulières, ils furent battus et perdirent au moins 9000 hommes en tués et blessés. Les Anglais irrités ravagèrent toutes les

---

(1) *Chron. van Vlaend.* tome III, chap. VIII.
(2) *Messager des sciences*, année 1840.

villes de la côte maritime de la Flandre. Dixmude ne fut pas épargnée, et subit le sort des autres villes vaincues. Les Anglais y tinrent garnison, jusqu'à ce que le roi de France, de concert avec le comte de Flandre, les força à quitter le pays.

1385.

Après la conclusion de la paix, faite à Tournai, le 18 Octobre 1385, les portes de Dixmude furent reconstruites en pierres (1).

1401.

Octroi concernant la défense de pouvoir tenir taverne, établir des brasseries etc. dans la banlieue de la ville.

1405.

Octroi de Jean, duc de Bourgogne, accordant à la ville de Dixmude une foire franche de trois jours, savoir le 21, 22 et 23 Juillet. Donné à Ypres, au mois de Mai (2).

1408.

Dans la nouvelle taxe des impositions, faite à Oudenbourg, Dixmude figure comme devant payer une livre parisis par cent livres imposées au pays (3).

1411.

Jean-sans-peur accorde la permission au châtelain Thierri, d'étendre les limites de la ville vers l'est; l'étendue du terrain étant trop petit en proportion de la population. L'incendie de 1513 réduisit la ville à ses anciennes limites: toutefois, en 1630, on voyait encore les restes des anciennes fortifications érigées en 1411.

Les habitants de la Flandre, mécontents du droit de

---

(1) *Chron. van Vlaend.* tome II.
(2) Archives de Dixmude.
(3) *Jaerb. van den Vryen*, F° 28.

cueillette que venait de leur imposer le duc de Bourgogne (1), ceux de Bruges, de Dixmude et de quelques autres localités se réunirent à Saint-André-lèz-Bruges et y restèrent douze jours sous les armes, bien déterminés de ne pas se retirer, avant que la sale peau de veau ne fût déchirée (2).

1413.

Le duc Jean envoie des lettres à ceux de Dixmude, leur ordonnant de prendre les armes avec les villes de Flandre contre le duc d'Orléans (3).

1419.

Plusieurs incendies eurent lieu en cette année.

Il paraît que le duc d'Orléans qui était alors captif en Angleterre, était l'instigateur de ces malheurs, pour se venger des villes qui avaient porté les armes contre lui.

1420.

Un certain Claeys Boupens s'étant noyé le 19 Mai dans les fossés des remparts près la porte du Nord, on fit des recherches pour voir à quelle jurisdiction cet endroit appartenait, et l'on trouva que le Franc de Bruges s'étendait jusques à la porte (4).

1436.

Au mois de Mai de cette année, les Anglais s'emparèrent de Bourbourg et de Cassel. Le duc Philippe voulut

---

(1) Le droit de cueillette consistait en un sol par chaque mesure de grain qu'on fesait moudre.

(2) C'est ainsi que le peuple nommait la charte écrite sur parchemin et scellée de plus de cinquante sceaux, laquelle contenait l'arrêté qui ordonnait la cueillette.

(3) *Jaerb. van den Vryen*. T. II, P. 30.

(4) Ibid. P. 43.

leur faire abandonner ces deux positions et réunit une armée de tous les points de la Flandre. Ceux de Dixmude suivirent ceux de Bruges, et se mirent en campagne le 11 Juin. On assiègea Calais, mais le siège étant traîné en longueur, les Flamands abandonnèrent successivement leur duc, et rentrèrent dans leurs foyers. Les Brugeois à peine rentrés chez eux, se révoltèrent contre leur duc, sous prétexte qu'on avait fortifié L'Ecluse au détriment de Bruges. Plusieurs petites villes se joignirent aux Brugeois; celles de la West-Flandre tinrent le parti du duc; de ce nombre furent Dixmude, Furnes et Nieuport.

1438.

Une famine suivie d'une maladie contagieuse, qu'on appelait la peste, sévit dans toute la Flandre. Dixmude en fut tellement atteint, que malgré que les habitants des paroisses voisines s'y fussent retirés pour y trouver un asile et du secours, il ne restait dans toute la ville qu'environ 90 habitants. Une tradition dit, qu'alors des loups étaient venus habiter la maison fesant le coin de la rue des Poulets et de celle dit *Wolven-dyk*.

1450.

Un certain maître Jacques de Dixmude, surnommé Schelewaert, docteur distingué à l'université de Paris, y soutint vers le milieu de ce siècle, une thèse historique sur l'enlèvement de Judith par Baudouin Bras-de-fer (1).

1461.

Sentence par laquelle ceux de Dixmude sont exempts

(1) *But, in Rapiario.* Bibl. de Bourg. N° 7978—79. Voir les bull. de la com. royale d'hist. T. III, P. 108.

de payer le droit d'issue pour les terres vendues à Reninghe. 8 Novembre (1).

1464.

Différend entre les échevins d'Ypres et Rolland, seigneur de Dixmude, et les bourgmestres et échevins de cette ville, pour certaines écluses du canal. Le parlement de Paris décide qu'il sera nommé des arbitres (2).

1464.

Sentence prononcée par ceux de Bruges, que les biens des bourgeois de Dixmude ne peuvent être confisqués. 5 Octobre (3).

1464.

Philippe etc. savoir faisons nous avoir reçu humble supplication de nos bien amez les bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville de Dicquemue, contenant que, à l'occasion de ce que une grande partie des bourgeois et bourgeoises de la dicte ville sont alez demourer et resider ailleurs en divers lieux, icelle ville est tellement despeuplee et inhabitee que les manans et habitans en icelle ne peuvent satisfaire au paiement de leurs portions des aydes. Il soit ce qu'ils joyssent de teles franchises et libertez que ceux qui sont demourans dedens. Laquelle chose leur vient et tourne a tels grant interest, prejudice et domaige et plus feroit, si par nous ne leur estoit sur ce pourveu de notre convenable remède, ainsi quils disent; dont ils nous ont tres humblement supplie et requis.

Pour ce est-il que nous, ces choses considerees et

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

sur ce eu ladvis de nos amez et feaulx les gens de notre chambre de conseil en Flandres, avons ordonne et ordonnons par ces presentes que tous bourgeois et bourgeoises de la dite ville de Dicqmue, qui sont residens au dehors dicelle viennent et retournent a tous leurs biens sans frauder, resider et demourer en la dicte ville en dedens ung an apres la publication de ces presentes sur peine de payer droit d'yssue de tous leurs biens, lequel droit d'yssue au dict cas et apres le dict an passe et expire voulons estre execute seignoureusement sur eulx et leurs dicts biens par tous nos officiers qu'il appartiendra. Donne en notre ville de Lille le 7e jour de Décembre lan de grace, mil quatre cens soisante six (1).

1468.

Le 9 Août on saisit trois empoisonneurs qui se disaient inventeurs d'un remède contre la peste. Guillaume Matthys, surnommé *Scheur-capproen*, avait entrepris de guérir deux filles atteintes de la peste, son remède leur porta la mort et le coupable fut décapité. Les deux autres coupables furent exécutés quelques jours plus tard.

1468.

Arrêt du parlement de Paris en faveur de Dixmude contre ceux d'Ypres, pour ce qui concerne l'entretien de l'écluse de Nieuwendamme (2).

1474.

Lettres de Charles, duc de Bourgogne, par lesquelles il est défendu à ceux de Nieuport de molester ceux de

(1) L'original aux arch. de Dixmude.
(2) Arch. de Dixmude.

Dixmude, qui font venir des marchandises de la Hollande par mer et part le port de Nieuport. Il est dit dans ces lettres que le duc confirme un droit accordé à ceux de Dixmude en 1380. 16 Octobre (1).

1476.

Octroi du duc Charles-le-Téméraire, par lequel il est ordonné aux habitants de Dixmude qui ont quitté leur ville pour résider dans les environs, de retourner en ville dans l'espace d'un an, sous peine de payer le droit d'issue. 23 Mai (2).

1488.

Lors de la révolte des Flamands contre leur duc, plusieurs villes de la West-Flandre lui étaient restées fidèles; de ce nombre était Dixmude, qui était comme le refuge des Allemands; les Brugeois, voulant les châtier de leur fidélité, recoururent à la ruse et résolurent de prendre cette ville d'assaut par surprise. Ils étaient campés à Wercken, à peu de distance de Dixmude, et l'aurore du 7 Mars fut choisie pour exécuter le projet. Armés d'échelles et d'instruments de guerre, les Brugeois commencèrent l'assaut, qui fut repoussé par la garnison soutenue par les habitants, et les assaillants furent forcés de se retirer. Le commandant de la place, Charles De Saveule, et ses soldats, voulant témoigner au Tout-Puissant leur reconnaissance pour cette victoire signalée, fondèrent quelques services dans l'église de Dixmude et donnèrent à la pitance une somme de 48 livres parisis (3).

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Ibid.
(3) *Registrum cotidianum*, au 7 Mars. Voir aux pièces justificatives.

La paix fut conclue à Gand entre les états rebelles et l'archiduc Maximilien le 10 mai suivant. Cette paix fut de courte durée; elle fut rompue presque en même temps que proclamée. Le 20 Juin, le seigneur de Dixmude fit dire aux Brugeois qu'il voulait vivre et mourir avec eux, pourvu qu'ils lui envoyassent des troupes pour arrêter les pillages commis par les soldats allemands, qui infestaient la campagne. Les Brugeois croyant à la sincérité de ces paroles, envoyèrent leur colonel, Antoine Van Houte, à la tête de quelques troupes. Voyant que l'alliance simulée que proposaient les Dixmudois était un guet-à-pens qu'on leur préparait, Van Houte, qui en passant avait mis garnison dans le château Ter Heye, dans la commune de Vlasloo, alla rejoindre cette garnison et retourna à Bruges pour ne pas devoir céder à des forces beaucoup plus considérables que les siennes (1).

Le 9 Août, la garnison de Dixmude se joignit à celle de Nieuport; on alla fourrager jusques près des portes d'Ostende. Philippe de Clèves ayant appris les ravages commis par ces deux garnisons se rendit en toute hâte à Nieuport avec 2000 fantassins et 1700 chevaux; 6000 hommes du Franc se joignirent à lui et la ville de Nieuport lui ouvrit ses portes, promettant d'être à l'avenir des sujets fidèles au jeune duc Philippe et aux trois membres des états de Flandre.

Dès le 28 Août ceux de Nieuport avaient violé leur serment en recevant par mer les gens de Maximilien. Quelques Allemands de la garnison de Dixmude ayant fait une sortie pour détruire le Haut-Pont sur l'Isère et

---

(1) *Chr. van Vlaend.*

pour attaquer l'église de Beerst, qu'on avait fortifiée, furent si bien attaqués par les paysans des environs, qu'il ne resta plus aucun homme qui put aller annoncer la défaite à ceux qui étaient restés en ville (1).

Louis de Halewyn, commandant des troupes Flamandes dans les quartiers Ouest et Nord du Franc s'empara le 30 Septembre du château de Middelbourg et en démolit les fortifications. Les Brugeois avaient amené six prisonniers Allemands de la garnison de Middelbourg; ce qui exaspéra au plus haut point les garnisons de Dixmude et de Nieuport, qui en revanche incendièrent les paroisses de Keyem et de Leke et les églises d'Eessen et de Woumen, sans faire grâce à une partie de la population de ces paroisses, laquelle s'y était refugiée pour trouver un asile contre la cruauté des Allemands (2).

La fidélité des Dixmudois leur valut le 8 Octobre un octroi de l'empereur Maximilien, par lequel le siège de la loi du Franc devait être transporté de Bruges à Dixmude (3). Cette ordonnance ne fut jamais exécutée; tout le Franc tenait avec Bruges contre Maximilien, et après la paix conclue, le tribunal resta à Bruges.

Louis de Halewyn proposa le 28 Octobre à ceux du quartier Ouest du Franc de chasser les Allemands de ce quartier et de démolir les fortifications de Dixmude et de Nieuport qui servaient de refuge à l'ennemi, moyennant qu'on lui payat par an six gros par mesure de terre. Ceux du Franc délibérèrent sur cette proposition et elle fut rejetée par l'influence de Josse Van den

---

(1) *Chron. van Vlaend.*

(2) Ibid.

(3) L'original muni du petit scel en cire rouge, pendant à queue de parchemin se trouve aux archives de Dixmude.

Berghe, seigneur de Watervliet, ancien écoutête de la ville de Bruges. Van den Berghe se rendit en toute hâte à Dixmude et fit mettre une garnison de 300 Allemands dans son château d'Handsaeme, d'où ils firent des excursions dans les campagnes, pillant et ravageant tout ce qu'ils rencontraient. Le seigneur de Halewyn outré de dépit, quitta le Franc et se retira avec ses troupes à Saint-Omer, laissant la direction des affaires à son lieutenant Antoine Dauchy.

Les Flamands ne désespérèrent cependant pas de pouvoir s'emparer de Dixmude, ils l'assiégèrent avec le secours du général français Des Cordes; mais l'Angleterre qui était alors en guerre avec la France, envoya les lords Daubency et Morley, avec deux mille archers et six mille Allemands pour les attaquer dans leur camp, défendu par une forte batterie. Les archers lancèrent une volée de flèches dans les retranchements, se jetèrent sur la terre pour éviter les décharges des canons, se relevèrent, lancèrent une seconde volée et pénétrèrent vivement dans le camp. La victoire fut complète, mais elle fut déshonorée par d'excessives cruautés. Le désir de venger la mort du jeune et gentil chevalier, lord Morley, anima tellement les vainqueurs, qu'ils refusèrent d'accorder aucun quartier, et huit mille ennemis furent, dit-on, massacrés: carnage effroyable et sans exemple, si l'on considère le petit nombre des combattants dans chaque armée (1).

Le Hérault a célébré dans son journal la résolution d'un archer, appelé John Person de Coventry, qui ayant eu la jambe emportée par un boulet, continua

---

(1) Hall. 18. Bacon, 47.

à lancer ses flèches à genoux ou assis, et quand les Français s'enfuirent, il appela un de ses camarades, et dit: Prends les six flèches qui me restent et donne leur la chasse, car je ne le puis. Ce John Person mourut quelques jours après (1).

1489.

L'année 1488 avait été assez funeste à Dixmude et à tout le Franc de Bruges, pour qu'un moment de bonheur put reluire sur les habitants. Malheureusement l'instant de conclure la paix n'était pas encore arrivé et la guerre fut continuée avec plus d'acharnement que jamais.

Maximilien fit de vains efforts pour s'emparer de Rotterdam au commencement de 1489. Ses échecs furent connus en Flandre et les soldats à son service n'en devinrent que plus furieux; ils firent de nouvelles excursions, s'adonnèrent au meurtre et au pillage, hasardèrent de pousser leurs dévastations jusques aux portes de Bruges et se rendirent maîtres du château dit *Roegiers-brugge*, dont ils passèrent les habitants au fil de l'épée. Le commandant Dauchy voulant venger tant d'horreurs, sortit de Bruges à la tête de 600 hommes de cavalerie et de 400 fantassins; il fut suivi de 2000 Brugeois, Courtraisiens et Yprois, sous les ordres de George Picavet, capitaine et écoutète de Bruges.

Ces forces réunies assiégèrent le château de Handsaeme, qui fut pris le 8 Janvier et dont on égorgea la garnison. De là on prit position à Eessen et à Werken, pour empêcher les sorties de la garnison de Dixmude.

---

(1) Lell. Coll. IV, 247.

Ne trouvant aucun moyen d'en venir aux mains avec les Allemands, cette armée improvisée retourna dans ses foyers le 6 Février.

Le 7 Avril, la paix fut conclue à Bruges entre la Flandre et l'Angleterre et entre ce pays et la France. Aussitôt la paix conclue le commerce reprit et l'on vit arriver en Flandre beaucoup de vaisseaux chargés de vin. Les garnisons de Dixmude et de Nieuport s'emparèrent de quelques vaisseaux et les conduisirent dans le port de cette dernière ville. Des bandes de brigands parcoururent en même temps toute la contrée et ravagèrent ce qui était encore resté debout. Ceux de Winendaele et des environs prirent les armes pour résister à ces pillages et firent prier les garnisons d'Ostende et d'Oudenbourg de venir les sécourir. Les troupes sorties de ces deux villes rencontrèrent une bande de ces brigands près de Dixmude et les attaquèrent à l'improviste. Cinquante restèrent morts sur la place et beaucoup furent faits prisonniers.

Le 17 Mai, ceux de Bruges, d'Ypres et de Courtrai prirent les armes sous le commandement de George Picavet et d'Antoine Van Nieuwenhove et allèrent camper au pont de Beerst, aux portes de Dixmude. Ils se retranchèrent si bien dans leur camp, qu'ils étaient à l'abri d'un coup de main. On ne voulait pas commencer le siége de la ville avant l'arrivée des Gantois qu'on attendait envain depuis six jours et qui finirent par ne pas venir. Ce retard porta la démoralisation dans le camp et les soldats s'adonnèrent à toutes sortes d'excès dans le métier de Furnes. Les Allemands voulant faire lever le siège, firent des sorties avec la garnison de Nieuport et se hasardèrent à pousser leurs excursions jusqu'aux portes de Bruges, où deux factions s'étaient déclarées,

l'une, nommée *de Monetanen*, embrassait le parti de Maximilien, l'autre, qui tenait avec les états pour le jeune duc Philippe, portait le nom de *Philippinen*.

Les affaires en restaient là jusqu'au 13 Juin, lorsque Daniel Van Praet vint attaquer le camp des Flamands devant Dixmude avec une armée beaucoup plus supérieure en nombre. Les Flamands prirent la fuite et auraient été défaits complètement sans l'arrivée de Messire Jean de Bruges, seigneur d'Espierre, qui leur emmena à temps du renfort et fit tourner la victoire du côté des Flamands. Trois capitaines et treize soldats furent fait prisonniers (1).

1490.

La garnison de la ville ayant fait un butin considérable dans la paroisse de Reninghe, en témoigna sa reconnaissance au Tout-Puissant en instituant une fondation de 42 livres de gros dans l'église paroissiale de Dixmude (2).

1492.

Le 20 Janvier, vers trois heures du matin, Jean Denys et Meuken Bollaert, capitaines de Gand, traversèrent avec leurs soldats les fossés de Dixmude sur la glace, passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'opposait à leur passage, entre autres Corneille Jooris, échevin du Franc (3), et se rendirent maîtres de la ville. Les habitants qui ne voulaient pas payer une forte rançon

---

(1) *Chron. van Vlaend.*

(2) Regist. Cotid. Voir aux pièces justificatives.

(3) Le tombeau de Corneille Jooris existe encore à l'extrémité du chœur de la Vierge; la pierre blanche qui le couvre porte l'inscription : *Hier licht Cornelis Jooris F[s] Jacobs in zynen levane scepen van den Vryen, die overleet int jaer M CCCC en XCII*, den xx[en] *dach van lauwe op sinte Sebastyaens dach.*

furent pillés et vexés de différentes manières. A la nouvelle de cette surprise, le comte de Nassau se mit en marche pour reprendre Dixmude, à la tête d'un fort détachement d'Allemands. Les capitaines gantois craignant d'en venir aux mains, quittèrent la ville le 27 du même mois, emportant un riche butin et se dirigeant sur Gand enseignes déployées. Les Allemands ne furent pas moins exigeants que les Gantois qui venaient de partir et le comte de Nassau recompensa bien mal la fidélité que Dixmude avait montrée pour son prince.

Arrivé à Gand, Jean Denys fut accusé par les autres capitaines de ce qu'il avait quitté Dixmude, à cause que cette ville pouvait servir de moyen pour obtenir du comte de Nassau une paix selon leur volonté. Denys prit la fuite pour échapper à la peine qu'on lui préparait; repris bientôt après, il fut décapité sur le marché au Vendredi (1).

1497.

Le duc Philippe accorde un délai pour le paiement des dettes de la ville. 11 Octobre (2).

1502.

Le 14 Janvier, le bailli de Dixmude est déclaré non coupable par le grand conseil de Flandre de ce qu'il avait jugé un habitant du Franc, coupable de vol d'une vache, pourvu toutefois qu'il s'abouche avec le magistrat du Franc (3).

1503.

Une partie de la ville fut consumé par un incendie avec la maison-de-ville et la halle. Cet incendie, qui dé-

(1) *Chron. van Vlaend.*
(2) Archiv. de Dixmude.
(3) *Jaerb. van den Vryen.* T. II, P. 139.

truisit plus de trois cents maisons, arriva le 17 Avril. Selon Sanderus ce désastre aurait eu lieu en 1513.

Lettres patentes du duc Philippe, par lesquelles il abolit les fautes et négligences commises par les trésoriers de la ville, avec ordre aux commissaires nommés *ad hoc* de cloturer les comptes de 1490 à 1502. 14 Mars (1).

1513.

Les murs des fortifications à l'ouest de la ville sont démolis et la ville reduite à son ancienne enceinte.

1515.

Charles-Quint ordonne une contribution extraordinaire, qui fut levée au mois d'octobre 1517. Dixmude dut y contribuer pour sept escalins (2).

1519.

Sauf-conduit donné par Charles-Quint à tous marchands, qui voudront se rendre à la foire de Dixmude, commençant le mardi avant la fête de sainte Marie Madelaine. 14 Mars. Ces lettres furent confirmées par Albert et Isabelle, en Mars 1618 (3).

Lettres de Charles-Quint par lesquelles la ville de Dixmude est autorisée à continuer à tenir une foire franche de trois jours, avec défense de molester, d'arrêter ou de détenir les marchands sept jours avant et sept jours après la dite foire (4).

1520.

Requête du magistrat de Dixmude à messieurs les

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) *Sand. Fland. illust*. T. I, P. 17.
(3) Archives de Dixmude.
(4) Ibid.

chefs-trésoriers des finances, tendant à pouvoir conserver les munitions de guerre que le sieur Marage voulait faire transporter à Gravelines (1).

1531.

Lettres patentes de Charles-Quint accordant un délai de six ans pour le paiement des rentes et autres charges de la ville. 8 Juillet (2). Pareilles lettres furent expédiées plusieurs fois les années suivantes tant par Charles-Quint que par ses successeurs.

1541.

Octroi du souverain qui défend de tenir cabaret dans le rayon d'une demi-lieue de la ville (3).

1543.

La régence contracte un emprunt pour payer les arriérages des dettes de la ville (4).

1548.

L'évêque de Térouanne, François de Créquy, est reçu solennellement à Dixmude, et accorde à la demande du seigneur, du bailli, des bourgmestres et échevins de pouvoir célébrer la dédicace de l'église de Saint-Nicolas le mardi avant la fête de sainte Marie Madelaine, jour qui coïncide avec le commencement de la foire annuelle (5).

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Extrait des anc. registres de l'église.

1549.

L'empereur accorde un nouveau délai pour le paiement des dettes de la ville (1).

1550.

On a commencé à ériger des boutiques devant la maison de ville aux jours de marché et peu après on a placé au marché aux bêtes de petits poteaux en pierre de taille pour y attacher les bêtes à cornes.

1564.

Philippe, comte de Hornes, amiral des Pays-Bas ordonna à plusieurs villages de fournir du bois pour les fortifications de Dixmude (2).

1566.

Le magistrat d'Ypres envoie le 20 Septembre une ordonnance à ceux de Dixmude pour éviter toute collision entre les catholiques et les sectaires. Il stipule aussi comment on pourra exercer la nouvelle religion et défend de tenir des prêches dans des lieux non autorisés par le magistrat du lieu (3).

1567.

Entreprise pour la construction d'une chambre de conseil à la maison de ville (4).

1578.

Plusieurs personnes, dont les maisons avaient été démolies hors des portes pour la construction des for-

---

(1) Arch. de Dixmude.

(2) Arch. de la commune de Zantvoorde, près d'Ypres. Voir aux pièces justificatives.

(3) Arch. de Dixmude. (En flamand).

(4) Ibid.

tifications, demandent de pouvoir en rebâtir d'autres à l'intérieur de la ville (1).

Ordonnance de Philippe II, que les ecclésiastiques doivent comme les autres habitants contribuer dans les frais des nouvelles fortifications. 16 Janvier (2).

L'archiduc Matthias exempte Dixmude de logements militaires. 19 Novembre (3).

1579.

Octroi de Philippe II pour pouvoir bâtir sur une partie du cimetière de l'église de Saint-Nicolas (4).

Au mois de Mai on leva une contribution de 144 livres parisis pour pourvoir aux frais des fortifications (5).

Plusieurs personnes se sont imposé cette année une contribution hebdomadaire durant six à sept semaines pour la construction des fortifications. Leurs noms et les sommes données par chacun sont consignés dans un petit livre intitulé: *Voluntaire ommestellinghe achter stede van Dixmude, tot tmaeken van fortificatien in tjaer* 1579 (6).

1581.

Au commencement du mois d'Avril, les Flamands, qui servaient sous le prince d'Orange et qui se trouvaient dans les environs de Bailleul et d'Arras, ayant appris que le général français Montagny les recherchait avec une colonne de 3000 hommes, firent un mouvement vers la Flandre. La cavalerie française les trouva près de

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Ibid.
(3) Ibid, avec la signature autographe et le sceau de l'archiduc.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.

Dixmude, leur tua beaucoup de monde et les défit totalement.

Les états de Flandre résolurent le 23 Juillet d'imposer à quelques villes de nouvelles contributions pour subvenir aux frais de la guerre. Dixmude dut contribuer pour 1200 livres parisis (1).

Le 14 Septembre, La Motte fit une tentative pour surprendre Dixmude; il fut repoussé vigoureusement, et quelques bourgeois furent tués aux portes. On ne put lui empêcher d'emmener les bêtes à cornes qui paissaient dans les prairies des environs (2).

Les états de Flandre décident que tous les ouvrages extérieurs des fortifications seront à charge des états et tous les ouvrages intérieurs à charge de la ville. Cette décision est prise d'après l'avis de l'ingénieur Hans Dunck, le 30 Octobre (3).

Les états décident, le 16 Novembre, d'après l'avis de leur délegué, Jacques Cloribus et de l'ingénieur Hans Dunck, qu'outre les ouvrages en exécution, il faudra, pour compléter les fortifications, encore faire construire trois demi-lunes et une contrescarpe, que ceux d'Ypres et ceux du Franc contribueront chacun dans ces ouvrages pour la somme de deux mille florins et que le restant sera à charge de la ville (4).

1582.

Le magistrat décide, le 25 Mars, de vendre les joyaux

---

(1) *Resolutie boek van de vier rebelle leden der staten van Vlaenderen*, MS.

(2) *Vlaemsche Kronyke, door Ph. De Kempenare*, P. 287.

(3) *Resolutie boek*, MS.

(4) Ibid.

et l'argenterie de l'église de Saint-Nicolas, pour acheter une provision de blé nécessaire aux habitants (1).

Après la révolte qui eut lieu à Bruxelles au mois de Juillet, le duc d'Alençon envoya les troupes françaises sous ses ordres, dans les villes de Dixmude, de Dunkerque et de Bergues-saint-Winoc; le reste de l'armée, sous les ordres du prince d'Orange, prit position devant cette dernière ville, où le duc de Parme lui présenta bataille, sans que ses tentatives fussent acceptées.

1583.

Les Français avaient résolu de se rendre maîtres absolus des villes d'Anvers, Bruges, Dixmude, Dunkerque et Termonde, et de les livrer au pouvoir d'Alençon. Celui-ci voulut se justifier de cette entreprise téméraire en rejetant la culpabilité sur les Anversois; cependant, aucun doute ne peut exister sur la mauvaise intention d'Alençon, puisque les garnisons de Dixmude, de Dunkerque et de Bergues-saint-Winoc en voulurent plusieurs fois aux habitants de ces villes, qu'ils vexèrent par leurs prétentions, en les accablant même par des voies de fait (2).

Après s'être emparé d'Ostende, Alexandre Farnèse vint mettre le siège devant Dixmude, qui capitula le dernier jour de Juillet; voici les conditions de cette capitulation :

1° Les capitaines, officiers et soldats sortiront de la ville avec leurs femmes et enfants, avec leurs armes, épées et dagues et tout leur bagage.

2° Il ne sera fait aucun mal aux malades et blessés,

---

(1) Arch. de Dixmude.

(2) Strada, *De bel. Belg.* T. II, P. 889 et 291, et *Chron van Vlaend.*

qui ne sont pas en état de quitter la ville; ils pourront y rester jusqu'à ce qu'ils soient complètement guéris.

3° Les bourgeois qui voudront partir avec la garnison seront libres d'emporter leurs biens. Il leur est accordé un délai de six semaines pour vendre ou transporter leurs meubles, et six mois pour la vente des immeubles.

4° Quant aux bourgeois qui voudraient rester, son Altesse leur pardonne leurs fautes et offenses commises quelles qu'elles puissent être.

5° Pour la garnison, il n'en sera placé à l'avenir qu'autant qu'il en faut pour le plus grand soulagement des bourgeois.

Fait au camp devant Dixmude, le dernier Juillet 1583 (1).

Cette capitulation avait été signée après un siége de quelques jours. Farnèse ne se voyant pas en état de livrer assaut à cause de l'infériorité de ses troupes, résolut de couper toute communication aux assiégés. Il fit construire un fort le long de la chaussée de Bruges et y mit 600 piétons et 200 cavaliers avec huit pièces de canon. Il donna le commandement de ce fort à Antoine Grenet, seigneur de Werpe, commandant de la ville de Courtrai. Le capitaine, Charles de Luna, voulant introduire dans la ville un convoi de vivres, soutenu par 250 hommes de cavalerie et de 500 fantassins, fut battu complètement et les cinq cents chariots chargés de vivres et de munitions tombèrent au pouvoir du duc de Parme (2).

---

(1) Arch. de Dixmude, et Strada T. II, P. 303.
(2) Lambin, *Beleg van Yper.*

Le 26 Octobre, Alexandre Farnese, campé devant Eecloo, stipule ce que les Dixmudois devaient donner aux soldats, qui tenaient garnison chez eux (1). A la fin de Décembre, il ordonna à ceux qui professaient la religion reformée, c'est-à-dire à la moitié des habitants, de quitter la ville, et il employa tous les moyens pour rétablir la religion catholique (2).

1584.

La disette était si grande, qu'on vendit un ciboire et des calices de l'église paroissiale, afin d'acheter des grains à Ostende (3).

1588.

Philippe, roi d'Espagne, accorde un délai pour le paiement des deux tiers des dettes de la ville. 17 Février. Avec le grand scel en cire rouge (4).

Alexandre Farnèse, instruit de l'arrivée d'une flotte espagnole sur les côtes de Flandre, arriva à Bruges le 8 Août, et se rendit delà à Dixmude, pour se mettre à la tête des troupes qui devaient se rendre à Dunkerque, pour soutenir la flotte contre les Anglais. Farnèse avait compté trouver la flotte à Dunkerque le 12, et lorsqu'il y arriva, les Anglais l'avaient déjà défaite (5).

1596.

Dixmude fut forcée de contribuer pour beaucoup dans les dépenses occasionnées par l'archiduc Albert, pour assiéger Ostende.

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) *Chron. van Vlaend.*
(3) Arch. de Dixmude.
(4) Ibid.
(5) *Chron. van Vlaend.*

1597.

On dépensa, cette année, pour les fortifications, une somme de 1543 livres, 5 sols (1).

1598.

Le capitaine espagnol, Balthazar Hortigosa, commandant de Dixmude, mourut le 26 Février. Sa pierre sépulcrale se trouve dans le chœur de la Vierge.

1600.

Le seigneur de St-Georges est receveur héréditaire de l'espier de Dixmude (2). On prélevait dans cette ville un autre droit, nommé *Cens* et *Varckenesse* de Dixmude (3).

1600.

On demanda aux administrations de Vlasloo et de Merkem, des palissades pour les fortifications (4).

1601.

Le capitaine Balthazar Bezerra, commandant de la ville, mourut le 1 Juin. Balthazar Merenda lui succéda.

On décrivit cette année les cours d'eau de la ville. Le livre qui contient cette description, est intitulé: *Dit naervolghende zin de conduyten ende waterloopen van der stede van Dixmude*. Il y est fait mention de dix ruisseaux (*beken*) qui sont souterrains à la ville (5).

La tour de l'église fut incendiée par la foudre (6).

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Clerck, *Op het leen recht*.
(3) Messager des sciences, année 1840, p. 297.
(4) Arch. de Dixmude.
(5) Ibid.
(6) *Sand. Fl. illust.*

1604.

Albert et Isabelle accordent un délai de trois ans pour le paiement des rentes à charge de la ville (1).

Le 7 Avril, Marie de Sacquespée, dame de Dixmude, vend à Vincent de Heere, 36,000 briques, à prendre du vieux château en ruines, situé près de la ville, à cinq florins le mille, pour en bâtir la taverne *la Couronne*, hors de la porte, près le Haut-pont (2).

1606.

Octroi des archiducs Albert et Isabelle pour pouvoir lever une somme de 1200 livres de gros, pour le rétablissement de la chaussée hors la porte du nord, et de pouvoir percevoir un droit sur les chariots et les chevaux pendant six ans. Le 14 Avril, avec le sceau des archiducs en cire rouge (3).

1607.

Le comte de Busquoy, général de l'artillerie, ordonne de faire transporter à Nieuport toute l'artillerie qui se trouve à Dixmude. La régence s'y oppose et le munitionnaire de l'artillerie répond que toute l'artillerie a été achetée et payée aux frais de la ville (4).

La foudre détruit de nouveau la flèche de la tour de l'église (5).

1608.

L'historiographe des Pays-Bas, J.-B. Gramaye, visite les archives de la ville le 21 Septembre (6).

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) La quittance aux archives.
(3) Arch. de Dixmude.
(4) Ibid.
(5) Sand. *Fl. illust.*
(6) Arch. de Dixmude.

1610.

Un traité ou *hanse* est conclu entre les villes d'Ypres et de Dixmude. Ce traité concerne surtout le droit d'issue et les successions. 22 Mars (1).

1611.

Pareil traité fut conclu entre Dixmude et Bruges, le 1 Août (2).

Les archiducs accordent à la ville la perception de 4 sols pour chaque bâteau, et 2 sols pour chaque nacelle qui naviguera dans les eaux de la ville. 3 Septembre (3).

1612.

Octroi pour pouvoir rebâtir les maisons de la ville, détruites pendant les dernières guerres. 3 Juillet (4).

1614.

Octroi de ne pouvoir faire aucun négoce ni métier dans le rayon d'un quart de lieue dans la banlieue de la ville, dans la direction du Franc de Bruges. 30 Juillet (5).

1619.

Contrat passé pour la construction de quelques fortifications avec l'avis de Jean Van Heede, commis des fortifications de la ville de Bruges (6).

Chrétien Druvœus, abbé de Saint-Nicolas à Furnes, envoie, à la demande du magistrat de Dixmude, quelques moines de son abbaye pour enseigner les humanités

---

(1) Arch. de Dixmude et *V Placaet boek*, p. 645.
(2) Ibid.
(3) Archiv. de Dixmude.
(4) Ibid.
(5) Ibid.
(6) Ibid.

dans cette ville. Ces moines recevaient une pension annuelle du magistrat (1).

1633.

L'on construit une nouvelle prison, qui existe encore actuellement à côté de la maison-de-ville, et l'on entoure les fortifications d'une rangée d'arbres.

1636.

Le magistrat donne des statuts pour l'école des filles orphelines, laquelle a été construite cette année. Dame Cathérine De Costere est la fondatrice de cette maison, d'après ce qui est dit dans ces statuts. 6 Mai (2).

Le 30 Juin, une *hanse* fut conclue entre la ville de Dixmude et le pays du Franc, concernant le droit d'issue (3).

1639.

Le roi d'Espagne, Philippe, donne la permission de pouvoir lever une taxe sur les habitants, afin de pourvoir à l'entretien de seize soldats à charge de la ville. 9 Juin (4).

1641.

Le roi Philippe permet la levée de plusieurs impôts, entre autres de 5 sols pour chaque livre de tabac, de 4 sols pour chaque peau de bœuf et de 3 sols pour toute peau de vache qu'on fera entrer en ville (5).

Le droit de pêche d'une partie de l'Isère appartenait au seigneur de Ghistelles. Cette pêche était un fief relevant de cette seigneurie, et appartenant, en 1641, à la

(1) *Chron. St-Nicolai MS.*
(2) Arch. de Dixmude.
(3) Ibid. *V placaet boek*, p. 653.
(4) Arch. de Dixmude.
(5) Ibid.

famille Affaitatis. Voici comment parlent les lettres accordées pour ce fief: *'S heeren van Ghistelle visschery te Nieuwendamme, beginnende te Nieuport voor de haven ende haer bestrekkende door Nieuwendamme voor by de stede van Dixmude, door de Hooge Brugge in de riviere, genaemt de Izere, tot eenen ronden pitte, staende in de havene van den voornoemde Izere.* Deux poteaux en pierre de taille portant les armes de Ghistelles avec ceux de la seigneurie de Nieuwcappelle, dont était alors en possession Jean de Noisilles, seigneur d'Isenghien, indiquaient les limites de cette pêche. On aperçoit encore aujourd'hui un des poteaux le long du canal, vis-à-vis la paroisse de Sint-Jacobs-Capelle; il porte les armes de Ghistelles et de Affaitatis. A ce droit de pêche était attaché celui de pouvoir percevoir cinq escalins parisis pour chaque bâteau qui naviguait dans cette partie du canal. Tous ces droits furent confirmés vers 1622 par l'empereur (1).

1646.

Les Hollandais prirent Dixmude au mois d'Octobre.

1647.

L'archiduc Léopold fit son entrée à Bruxelles au mois d'Avril, comme gouverneur général des Pays-Bas. Il ne tarda pas à se mettre en campagne, assiégea Armentières, qui se rendit après une petite résistance. Il prit ensuite Comines et Lens, et apprit durant le siège de Landrecies, que les Français, sous les ordres du maréchal de Gassion, assiégeaient la Bassée, et que le maréchal de Rantsau était aux portes de Dixmude.

L'armée française, en se rendant devant Dixmude,

(1) Arch. de la maison de Ghistelles.

traversa la châtellenie de Furnes, pillant tout ce qu'elle trouvait. Toutes les maisons aux environs de Dixmude, furent détruites et démolies. On en fit servir les matériaux à la construction des barraques pour le service des assiégeants. Après un siége de huit jours, la ville se rendit, le 13 Juillet. Les Français se mirent aussitôt à réparer les fortifications; ils abattirent tous les arbres pour en faire des palissades.

L'archiduc, après s'être rendu maître de Landrecies, se dirigea sur la Bassée, assiégée par Gassion. De Rantsau, qui, depuis seize jours, occupait Dixmude, voulant faire reculer l'armée de l'archiduc, fit semblant d'aller assiéger Nieuport et vint avec son armée devant cette place, le 28 Juillet; il s'empara de la redoute, dite *Duivelshoorn*, et du fort de Nieuwendamme. Les Espagnols de leur côté envoyèrent un renfort de troupes à Nieuport. De Rantsau apprenant que Gassion était entré dans la Bassée, fit camper ses troupes depuis le *Duivelshoorn* jusqu'à Schoorebeke. Ce campement dura jusqu'au 2 du mois d'Août. Les Français avaient détruit avant leur départ les forts de Nieuwendamme et de *Duivelshoorn*.

Pendant que Lens était assiégée par le maréchal de Gassion, l'archiduc envoya le 29 Septembre, le marquis de Fonderati avec 5000 hommes pour s'emparer de Dixmude. Il se rendit maître du Haut-pont et de la demi-lune qui défendait ce passage, pendant que le marquis de Carracena fermait toutes les issues de la ville. La garnison française qui y était enfermée, était forte de 3060 hommes. De Rantsau voulant faire lever le siége, vint le 11 Octobre avec 15,000 à Loo, où il campa. Le 13, il se dirigea sur le fort de la Knocke, et voyant l'impossibilité de faire lever le siége, il retourna à Loo. Dixmude capitula trois jours après et les Espagnols la

fortifièrent. Les Français restèrent à Loo jusqu'au 3 Novembre et quittèrent cette ville, après l'avoir complètement dévalisée (1).

1658.

Après s'être emparé de Furnes, le maréchal Turenne se présenta devant Dixmude, qui n'était défendue que par 400 hommes. Après quelques négociations, la ville capitula le 4 Juillet.

Le 8 du même mois, Turenne ordonne aux bourgmestre et échevins de payer au maréchal-des-logis général de l'armée, le S[r] de Hauterive, la somme de 2000 livres, pour les soins qu'il a pris à négocier la capitulation. Cet ordre est daté du camp devant Dixmude (2).

Le 31 Juillet, Turenne ordonne, à la requête du magistrat de Dixmude, que la moitié de l'impôt mis sur la bière, appartiendra au S[r] de Hauterive, maréchal-des-logis de l'armée, jusqu'à son entier paiement de 2000 francs. Daté du camp devant Nieuport, et scellé du petit cachet de Turenne (3).

Ce ne fut que le 24 Décembre que Turenne signa à Ypres les points proposés lors de la capitulation. Le magistrat soumit ces points à la signature du maréchal (4).

1659.

Dixmude resta au pouvoir des Français jusqu'au traité des Pyrénées. Par l'article XLVI de ce traité, la France rend à l'Espagne les villes d'Ypres, Audenaerde, Dixmude, Furnes, avec les forts de la Fintelle et de la

---

(1) D'après un MS. contemporain. La capitulation se trouve aux archives de Dixmude.

(2) Arch. de Dixmude.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

Knocke, Merville, Menin et Commines sur la Lys, avec les appartenances et annexes.

La trève qui précéda le traité des Pyrénées, ne fut pas toujours bien observée. La garnison de Dixmude s'était emparé de plusieurs chariots chargés de grains, qu'on conduisait de Bruges à Nieuport; malgré toutes les représentations qui furent faites, les Français vendirent les grains, les chariots et les chevaux, sous prétexte qu'on n'avait pas demandé de sauf-conduit pour ce transport.

Les fortifications et les portes de Dixmude furent démolies après la conclusion du traité des Pyrénées, et depuis elle ne fut plus en état de soutenir de long siége.

1660.

Les Français ne quittèrent Dixmude qu'au mois de Février 1660, après le mariage de Louis XIV, avec la fille de Philippe IV: les Flamands ne furent pas trop satisfaits de leurs nouveaux maîtres, qui les vexèrent par toutes sortes d'exigences. Le 13 Mars, on reçut la nouvelle qu'on devait célébrer solennellement, le 18, par des fêtes et des réjouissances, la conclusion de la paix.

1663.

Le gouverneur des Pays-Bas visita en cette année la ville de Dixmude, en retournant de Nieuport et d'Ostende, où il s'était rendu pour inspecter le port.

1667.

Le 22 Décembre, il arriva à Dixmude deux régiments d'infanterie, et six compagnies de cavalerie, pour la défendre contre les Français, qui lui avaient imposé une contribution de guerre de 1200 livres de gros, sous peine d'incendie en cas de refus (1).

(1) *Chron. van Vlaend.*

1671.

Le gouverneur des Pays-Bas, comte de Monterey, arriva à Dixmude le 5 Août, et ordonna de mettre la ville en état de soutenir toute attaque de l'ennemi. Il fit démolir l'abbaye de 's Hemelsdael, pour l'incorporer dans les fortifications qu'on devait ériger sur son emplacement (1).

1672.

Un incendie arrivé par accident, détruisit la tour de l'église, le 12 Janvier (2).

1674.

Un détachement de la garnison fut envoyé au château de Wynendaele, pour contenir les brigandages des Français qui parcouraient le pays.

1677.

Après les siéges de Cambrai et de St-Omer, l'armée des alliés, commandée par le prince d'Orange, et forte de 36,000, entra dans la Flandre, et prit garnison dans différentes villes. Dixmude en reçut une partie.

Le marquis d'Ossera, qui avait ravagé les environs de Bruges, arriva le 17 Août avec son armée, forte de 10,000 hommes, devant Dixmude; il choisit son quartier général à Caeskerke, et se proposa de piller la ville, mais ayant appris que les habitants avaient caché tout ce qu'ils possédaient, il rançonna tout le métier de Furnes (3).

1678.

Les biens des hospices du bureau de bienfaisance et

---

(1) *Annales de la Soc. d'Emul.* T. II, P. 193.
(2) *Sand. Fland. illust.*
(3) *Chron. van Vlaend.*

de l'église furent confisqués durant tout le temps que dura la guerre (1).

1680.

La société de St-Sébastien invita toutes les sociétés à l'arc de la Flandre à une grande fête. Vingt-sept sociétés répondirent à cet appel, et la fête eût lieu le 20 Octobre. Ceux de Furnes remportèrent le premier prix, consistant en un arc d'argent du poids de quinze onces (2).

1681.

On plaça l'orgue dans l'église paroissiale; une seule personne, M. Pierre Van de Poorte, contribua pour la somme de 200 livres de gros, dans les frais qu'occasionna cette construction.

1683.

Après la prise de Courtrai, les Français s'emparèrent de Dixmude le 10 Novembre, après un siége de deux jours (3).

1684.

Le 10 Janvier, le maréchal comte Montbrun sortit de Dixmude à la tête de 4000 hommes, il s'était fait précéder d'un trompette porteur de lettres adressées au magistrat du Franc de Bruges pour le sommer de payer une certaine somme comme contribution forcée. Le maréchal arrivé à Jabbeke, y trouva deux bourgmestres, deux échevins et un greffier du Franc, qui promirent de lui payer 100,000 florins en trois paiements, avant le mois de Septembre. Le maréchal Humières, qui se trouvait alors à Lille, ne voulut pas ratifier cet accord,

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Ibid.
(3) *Chr. van Vlaend.*

il prétendit qu'on payerait 150,000 florins avant la fin de l'année, sous peine d'incendier tout le territoire du Franc (1).

Le même comte de Montbrun, lieutenant-général pour le roi de France, dans le gouvernement de Flandre, défend, le 22 Avril, aux troupes françaises d'entrer dans Dixmude sans montrer leur passeport, et de demander aux habitants quelques rafraichissements (2).

Le roi de France, désirant la paix, envoya à la Haye le comte d'Avaux et fit proposer aux états une trêve de 25 à 30 ans, qu'il désisterait de son droit sur le comté d'Alost, à condition qu'on lui céderait la ville de Luxembourg avec ses dépendances et les villes de Dixmude et de Courtrai dont on démolirait les fortifications.

Les états, après mûre réflexion, et intimidés par le comte d'Avaux, consentirent à une trêve de vingt ans. Elle fut conclue à la Haye le 29 Juin 1684. L'article III dit que, si dans six semaines le roi catholique agréait cette trêve, la France lui restituerait Courtrai et Dixmude, après qu'elle en aurait fait abattre les murailles et les fortifications (3). Cette trêve fut définitivement conclue par le traité de Ratisbonne, le 15 Août suivant, et publiée en Flandre au commencement d'Octobre.

Les Français démantelèrent Dixmude et Courtrai, et construisirent le fort de Knocke, où ils mirent une forte garnison.

1688.

La ligue d'Augsbourg, les prétentions de la duchesse d'Orléans sur la succession de son frère, à laquelle elle

---

(1) *Chron. van Vlaend.*
(2) Arch. de Dixmude,
(3) *Mém. de Neny*, T. I, P. 133.

avait renoncé, la protection que Louis XIV accordait au cardinal de Furstenberg, pour la dignité d'électeur de Cologne, et enfin l'invasion du prince d'Orange en Angleterre, où il détrôna Jacques II, son beau-père, furent les causes principales qui rallumèrent la guerre.

1689.

Ce ne fut cependant qu'en 1689 que la guerre s'étendit en Flandre. Les Français s'étaient emparé de Dixmude, mais ils la quittèrent à l'approche de l'hiver de l'année suivante (1).

1690.

Le maréchal de Luxembourg inspecta les fortifications de la ville au mois de Septembre, et les troupes se retirèrent en France, pour y prendre leur quartier-d'hiver au mois d'Octobre suivant (2). Cependant on conserva dans les différentes villes de Flandre un corps de 60,000 hommes pour protéger les ouvriers qui travaillaient sans relâche aux fortifications de Dixmude, de Courtrai et de Furnes durant tout l'hiver. Le commandant d'Avejan fut gouverneur de Dixmude pendant toute cette année (3).

1691.

Le 4 Octobre on fit un pont de bâteaux derrière la cavalerie de la droite, près du quartier général (à Deinze), afin de faire passer le lendemain huit bataillons qui allaient occuper les postes de Dixmude et de Furnes.

Le 8 Octobre, toutes les troupes du roi ont été can-

---

(1) Ferreol Loc. *Chron. Belg.*
(2) Ibid.
(3) *Chron. van Vlaend.*

tonnées depuis Courtrai jusqu'à Dixmude et Furnes (1).

1692.

Le comte Pierre Thesauro, seigneur de Fossano en Piémont, remarquant dans son fils Jean-François un mauvais naturel, lui conseilla de quitter son pays et lui acheta un drapeau dans le régiment du marquis de Magalotti, nommé ensuite Royal-Italien, au service de France. En 1692, ce régiment se trouva en quartier-d'hiver à Dixmude, où le comte Thesauro se maria à Brigitte Petyt. Il partit au mois de Mai avec son régiment et ne vit plus jamais son épouse. Retourné en Piémont, il mourut à Plaisance, laissant ses biens à ses enfants naturels et son droit d'aînesse à son frère Antiforte pour sa vie durant. Ce mariage fut l'origine du fameux procès, qui dura pendant 24 ans et qui fut gagné à Turin le 13 Septembre 1764, par le fils issu du mariage du comte Thesauro avec Brigitte Petyt (2).

1692.

Le roi d'Angleterre, Guillaume III, s'empara le 1 Septembre de Dixmude, mais le général Boufflers ayant repris Furnes le 28 Décembre, avec seize escadrons de cavalerie et vingt bataillons d'infanterie, les alliés quittèrent spontanément Dixmude.

1693.

Le 10 Janvier, Boufflers y entra et en fit augmenter les fortifications. De cette manière, la Flandre était à

---

(1) *Journal des mouvements et campements de l'armée du roi en Flandre, en* 1691. Lille, 1691.

(2) Voir l'*Abrégé historique du procès de Jean-François Thesauro, soutenu entre les comtes Antiforte et Muédé à Fossano en Piémont*. Imprimé à Ypres, chez J.-F. Moerman.

couvert de ce côté-là. Cependant les Français, ayant besoin de leurs troupes, firent démolir autant que possible les fortifications de Dixmude et de Courtrai, au mois de Juillet, et firent augmenter celles de Furnes et de Dunkerque, pour s'opposer à la flotte anglaise (1).

1694.

Le marquis de la Valette, lieutenant général des armées du roi, commandant de Sa Majesté depuis l'Escaut jusqu'à la mer, prend sous sa protection la ville de Dixmude. Donné à Dixmude le 6 Mai (2).

Le marquis de Boufflers accorde aux habitants une sauve-garde. Donné à Lille le 7 Mai (3).

Le prince Maximilien de Bavière prend sous sa protection les Dixmudois. La lettre qu'il leur donna à ce sujet est datée du camp d'Hooglede, le 8 Septembre (4).

Henri de Nassau, seigneur d'Auverkerque, général au service de S. M. le roi d'Angleterre, donne une sauvegarde datée d'Handsaeme, le 18 Septembre (5).

Les alliés avaient mis à Dixmude une garnison de 2000 hommes dès le départ des Français; cette garnison changea de temps en temps selon les circonstances. Elle ne fut cependant jamais diminuée, car c'était de ce point qu'on voulait diriger sur Furnes et Dunkerque une armée pour surprendre ces villes en même temps qu'elles seraient attaquées par l'escadre anglaise.

---

(1) *Chron. van Vlaend.*
(2) Archiv. de Dixm.
(3) Ibid.
(4) Ibid.
(5) Ibid.

1695.

Le 9 Juin, le roi d'Angleterre envoya le duc de Wurtemberg avec un détachement de troupes pour s'emparer du fort de Knocke. Il attaqua 200 dragons Français qui fesaient la garde sur les digues de l'Isère et les mit en fuite après un combat opiniâtre. Le comte de La Motte, qui commandait la garnison de Dixmude, envoya du renfort aux Français enfermés dans le fort, mais le duc de Wurtemberg les força de rebrousser chemin et éleva quelques batteries. La garnison de Dixmude envoya plusieurs fois des troupes pour détruire ces ouvrages, sur lesquels on avait placé deux pièces de canon; elle coupa aussi les digues de l'Isère pour intercepter toute communication avec les alliés, qui jetaient des ponts volants sur cette rivière.

Le 22 du même mois, les Français firent une sortie du fort et firent quelques prisonniers. Le duc de Wurtemberg voyant qu'il lui était impossible d'attaquer le fort sans risque d'échouer dans son entreprise, leva le siège dans la nuit du 26 au 27. La Motte envoya quelques troupes pour importuner l'arrière-garde des alliés (1).

Le maréchal Villeroy, qui commandait une armée de cent mille hommes, employa toutes les ruses de la guerre, pour réduire dans la Flandre la petite armée du prince de Vaudemont, qui sut échapper à tous ces stratagêmes par une retraite aussi sagement concertée que promptement exécutée. Le roi d'Angleterre, lors de son mouvement sur Boulogne, envoya le général Danois Ellen-

---

(1) *Chr. van Vlaend.*

berger avec douze bataillons d'infanterie et quelques escadrons de dragons pour s'emparer de Dixmude, qui fut forcée d'ouvrir ses portes. Villeroy crut le moment opportun pour surprendre cette partie de l'armée alliée, et se rendit en toute hâte devant Dixmude, où il arriva le 18 Juillet. Ellenberger avait, dès son entrée dans la ville, fait venir beaucoup de pionniers pour travailler aux fortifications, qui n'étaient construites qu'en terre. Villeroy fit ouvrir la tranchée le 26 du même mois et donna le commandement du siège à Montal. Le général Ellenberger donna d'abord des signes d'une résistance opiniâtre, il renvoya toutes les femmes, qui furent maltraitées par l'ennemi, et fit prendre les armes aux bourgeois et aux pionniers; mais soit trahison, soit lâcheté, sans que les assiégeants eussent pratiqué aucune brèche, sans qu'ils eussent préparé ni même tenté aucun assaut et lors qu'ils avaient seulement tiré 30 bombes, Ellenberger rendit la ville par une capitulation déshonorante. Les Français, contre les stipulations de la capitulation, firent déposer les armes à la garnison forte de 4046 hommes, et la firent prisonnière. Les pionniers furent dévalisés et renvoyés après avoir subi de mauvais traitements. Ceci arriva le 27 Juillet. Le roi d'Angleterre, qui attachait une grande importance à la conservation de Dixmude, parce qu'il pouvait arrêter sur ce point les Français, l'avait fait amplement approvisionner; il livra Ellenberger à un conseil de guerre, qui le condamna à avoir incontinent la tête tranchée. Cette exécution eut lieu à Gand, le 30 Novembre de cette même année (1).

---

(1) Dewez, T. VI; *Chron. van Vlaend.* et *Schouwburg der Nederl.*

1696.

Au mois de Mars, le général Fagel se tenait avec 5000 hommes le long du canal de Dixmude, pour tenir tête aux généraux français Montal et La Motte et pour couvrir les pionniers qui travaillaient aux fortifications à Schoorebake. Villeroy était campé à Winendaele; il leva son camp le 18 Septembre, et échelonna son armée, forte de 35,000 hommes, de Wacken, où était l'aîle droite, jusqu'à Dixmude, extrémité de l'aîle gauche. Il laissa dans cette ville cinq bataillons d'infanterie et six escadrons de cavalerie (1).

1697.

La paix signée à Ryswyk le 20 Septembre 1697, mit fin à la guerre, et fit rentrer Dixmude sous la domination espagnole, d'après l'article IX, où il est dit que le Roi Très-Chrétien fera restituer à Sa Majesté Catholique toutes les villes, places, forts, châteaux et postes que ses armées ont ou pourraient avoir occupés jusqu'au jour de la paix (2).

1700.

Il se trouve aux archives de Dixmude beaucoup d'octrois de la fin de ce siècle, donnés par les souverains pour pouvoir lever des impôts sur la consommation des denrées, sur le droit de barrière etc.

1705.

S. M. exempte l'hôpital de Dixmude du pain d'abbaye,

(1) *Histoire de la baronnie d'Ingelmunster*. Voir *Annales de la Société d'Emul*. T. II, P. 43.
(2) *Traité de paix*. La Haye, 1697.

que Christine De Marez avait droit d'y percevoir. 23 Mars (1).

1708.

Au mois de Juillet, le général Barwyk, sous les ordres du duc de Bavière, qui était au service de France, partagea un corps de 3000 hommes dans les places d'Ypres, de Lille, de Furnes, de Dixmude et dans le fort de Knocke, laissant le centre de son armée à Haubourdin, à une lieue de Lille, sous les ordres du marquis de Hautefort (2).

Au mois de Septembre les alliés jetèrent des ponts sur le canal de Nieuport, pour communiquer ainsi avec Ostende, où se trouvaient les vivres des Anglais. On fit passer sur ces ponts 600 chariots non chargés, sous l'escorte de 4400 hommes, et Marlborough, pour couvrir le convoi qui revenait chargé de vivres, envoya à Dixmude le général d'Elfs avec six bataillons, qui furent bientôt suivis d'un renfort d'autres troupes d'infanterie et de cavalerie. Quelques jours plus tard, le 28 Septembre, les alliés, sous les ordres du général Webb, remportèrent une victoire signalée à Winendaele. Les Français ayant voulu se rendre maîtres du convoi dont nous venons de parler, furent complètement battus.

Lorsqu'au mois d'Octobre suivant les Français voulurent se frayer un passage à Leffinghe, Marlborough envoya un détachement de son armée à Dixmude pour garder cette ville et empêcha toute communication avec Ostende. Quelques semaines plus tard, le général Cadogan attaqua

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) Voir *Chron. van Vlaend.* et l'histoire de Dewez.

le fort du Haut-pont, et l'emporta après un combat de trois heures (1).

1710.

On bâtit une partie de la maison de ville avec la petite tour (2).

1713.

Par le traité d'Utrecht, conclu le 11 Avril, le Roi Très-Chrétien cède aux États généraux, en faveur de la maison d'Autriche, la ville de Furnes et le Veurne-Ambacht, y compris la généralité des huit paroisses et le fort de la Knocke, les villes de Loo et de Dixmude avec leurs dépendances, et beaucoup d'autres localités de la Flandre. Le Roi Très-Chrétien fera remettre aussi tous les papiers et documents qui concernent les lieux cédés.

Le 28 Septembre, la régence conclut un accord avec un certain Ignace De Cock, pour refondre 24 cloches du carillon (3).

1714.

Le traité de paix signé à Rastadt le 6 Mars, décida que Dixmude et les autres localités cédées par le traité d'Utrecht à la maison d'Autriche, lui seraient livrées dès que le traité de Rastadt serait ratifié.

1722.

Antoine Bernard, fondeur de cloches, conclut un accord avec la régence pour la fonte de la grosse cloche et pour dix-huit clochettes du carillon (4).

---

(1) Voir *Chron. van Vlaend.* et l'histoire de Dewez.
(2) Arch. de Dixmude.
(3) Ibid.
(4) Ibid.

1727.

On recreuse la partie du canal située entre les ponts du nord et de l'ouest (1).

Dixmude exemptée du droit de timbre (2).

1731.

Construction de la partie ouest de la maison-de-ville (3).

1737.

La foire aux chevaux est remise au premier mardi de Juillet (4).

1744.

Après la prise d'Ypres, une partie de l'armée française se retira sur Furnes et des détachements furent échelonnés à Dixmude, Eessen, Beerst et Couckelaere (5).

1750.

Le magistrat accède à l'arrêté pris par S. M. pour l'entretien des pauvres (6).

1751.

Les récollets voulant donner plus d'étendue à leur église, qui menaçait ruine, commencèrent à en bâtir une neuve.

1755.

Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, gouverneur des Pays-Bas, déclare que les bâteaux des bâte-

---

(1) Arch. de Dixmude.
(2) *V plac. boek*, p. 606.
(3) Arch. de Dixmude.
(4) Ibid.
(5) Custis, T. III, P. 428.
(6) *V placaet boek*, P. 45.

liers de Dixmude et de Bruges, munis d'un certificat de leur doyen respectif, par lequel il conste que c'est un bâteau de l'un ou de l'autre des métiers, devront passer et repasser par les villes de Bruges et de Dixmude sans être assujettis à aucun droit de péage. Le 5 Juillet (1).

1756.

L'église paroissiale qui était lambrissée, a été plafonnée dans le courant de cette année.

1771.

La quote-part de la ville de Dixmude dans les subsides accordés au gouvernement s'élevait à 18,630 florins, 15 sous, 2 deniers et demi. Elle payait de plus pour l'entretien de la cour du gouverneur, 206 florins, 1 sou, 3 deniers, et 2,438 florins, 14 sous, 8 deniers dans le subside de 215,000 florins que la Flandre Orientale accordait annuellement à la cour. Elle fut aussi forcée de contribuer pour 523 florins, 18 sous, 9 deniers, dans le subside général de 1,400,000 florins (2).

1787.

Lors des réclamations faites par les états et les villes de Flandre, contre les différents griefs dont on accusait le gouvernement d'alors, Dixmude fesait partie de la Flandre rétrocédée, plus communément appelée la West-Flandre, laquelle fut cédée à la Flandre à la fin du XVIIe siècle, par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, et rétrocédée ensuite à la maison d'Autriche par les traités d'Utrecht, de Radstad et de Baden, conclus en 1713 et 1714. Plusieurs réclamations

(1) *V^e placaet boek*, p. 700.
(2) *Jaerboeken der oostenrykschc Nederlanden*, P. 11 et suiv.

furent faites à l'empereur par le clergé et les magistrats du département de la West-Flandre, dont le siège était à Ypres, mais on ne trouve aucune pièce proposée au nom de la ville de Dixmude (1).

1789.

Les archives de cette ville ne contiennent aucun renseignement sur la révolution qui éclata cette année sur plusieurs points de la Belgique; il est cependant connu qu'ici comme ailleurs, les habitants étaient divisés d'opinion et que les uns tenaient pour et les autres contre le gouvernement. On ne commit cependant pas d'excès, comme on le fit dans beaucoup d'autres villes du pays.

1792.

La bataille de Jemmappes, livrée le 6 Novembre 1792, fit tomber le Brabant et la Flandre au pouvoir des Français. Cependant les Dixmudois, qui avaient déjà reçu plusieurs ordres du nouveau gouvernement provisoire, n'en avaient tenu aucun compte, lorsqu'au commencement de Décembre un décret leur enjoignit de planter l'arbre de la liberté. Craignant journellement l'arrivée des troupes françaises, on jugea prudent d'obtempérer à cette ordonnance, et le Vendredi 7 Décembre, l'arbre de la liberté fut planté au milieu de la Grand'Place, au mécontentement d'une partie de la population, qui, du reste, ne s'adonna à aucun excès.

Le 12 du même mois, quelque désordre ayant commencé à éclater parmi le peuple, la régence, craignant de plus grands troubles, convoqua les chefs de sections pour aviser aux moyens de conserver le repos public. Il

---

(1) Voir les différentes réclamations du magistrat de la West-Flandre, dans le *Recueil de réclamations belgiques*.

fut résolu dans cette réunion d'établir une garde communale et il fut défendu de parcourir les rues sans lumière, après les six heures du soir.

Vers le midi du même jour arriva d'Ypres, M. Malou-Riga, commissaire chargé du renouvellement des régences dans la West-Flandre. A deux heures de relevée les chefs de sections furent convoqués dans le vestibule de l'hôpital Saint-Jean, pour y procéder au choix des représentants du peuple. Les votes furent donnés à Messieurs Antoine Van Vossem, élu président, Philippe Woets, Pierre De Ruysschere, Louis Jansseune, Pierre Verwilghen, Pierre Van Dromme et Eugène De Laey. Ce choix plut beaucoup aux habitants. Après l'élection le commissaire partit pour Roulers, laissant aux habitants des proclamations analogues à la circonstance. Le soir les patrouilles parcoururent la ville, et tout resta dans la plus grande tranquillité. Le corps de garde était établi à la maison de ville.

Les représentants du peuple conservèrent l'ancien magistrat et constituèrent avec lui la régence de la ville.

1793.

Le 16 Janvier 1793, vers 4 heures de relevée, un détachement français de 78 dragons, venant d'Ypres, fit son entrée en ville. Cette arrivée imprévue inquiéta les prêtres Français émigrés et les bourgeois, mais on se tranquillisa bientôt en voyant que les soldats Français, qui étaient logés dans les cabarets, étaient très polis. Quelques dragons entendant lire les journaux français dans le cabaret Saint-Georges, furent tellement touchés du récit des malheurs et de la mort de Louis XVI, qu'ils se mirent à pleurer en public.

Le Jeudi 17, les Français partirent pour Thourout.

Les bourgeois n'avaient eu aucun sujet de s'en plaindre.

Le 21, le magistrat reçut du citoyen Sta, commissaire du pouvoir exécutif à Bruges, une lettre de la part du général Omoron, commandant du Tournaisis et des Flandres, qui ordonna de convoquer les bourgeois pour choisir une nouvelle régence (municipalité). On répondit au général que la nouvelle municipalité était constituée d'après le choix des bourgeois dès le mois de Décembre, que le commissaire Malou-Riga avait été commis à cet effet par le commissaire Courtois, que ce choix était agréable aux habitants et qu'au contentement général les représentants du peuple avaient maintenu l'ancien magistrat dans ses attributions, en un mot, que cette manière de faire avait rétabli desuite la sécurité et le repos. On pria le général Omoron, qu'en considération de ces raisons bien fondées, il voulut confirmer la nomination des représentants du peuple, et la continuation des pouvoirs de la régence sur l'ancien pied : car, ajouta-t-on, des innovations ou d'autres choix de personnes, font craindre que la bonne intelligence et le repos public qui régnent ici, ne soient troublés, et en cas de troubles, il serait difficile de rétablir le bon ordre.

On écrivit en même temps une lettre au commissaire Sta, avec une copie de celle envoyée au général. En attendant la réponse de celui-ci, on pria le commissaire de vouloir ratifier provisoirement la nomination de la régence.

La réponse du commissaire arriva le 29 ; il dit que c'est par erreur que la ville de Dixmude est comprise dans l'arrondissement de Bruges, qu'elle fait partie de celui de Furnes, qu'il a écrit à ce sujet à son collègue,

le commissaire Coppin, à Furnes, avec lequel on aura à traiter à l'avenir. Il ajouta, qu'il veut cependant faire observer que les réunions communales, que devait convoquer la régence, ne devaient pas seulement choisir les nouveaux officiers municipaux, mais aussi un certain nombre d'électeurs, chargés avec tous les électeurs de la province, de procéder au choix d'une convention nationale, ou administration générale des Pays-Bas.

Le commissaire, pour faire voir avec quelle rigueur le général Omoron voulait faire exécuter les élections communales, ajouta à sa lettre une copie de celle du général, écrite à la municipalité de Thielt, le 25 Janvier, dans laquelle il dit entre autres choses, que, si l'on refuse de renouveler la régence, il enverra une garnison de 1200 hommes, qui feront exécuter ses ordres.

Malgré ses fortes menaces, le magistrat de Dixmude continua à exercer ses fonctions, de concert avec les représentants du peuple, sans procéder à de nouvelles élections.

Il n'est fait mention nulle part, que le général Omoron ait fait des démarches ultérieures pour ce renouvellement.

10 Février. Les malheurs du temps n'empêchèrent pas les Dixmudois de s'adonner aux belles-lettres. Le nombre des membres de la société de Rhétorique était devenu si grand (il se montait à 52), qu'on résolut de ne plus admettre de jeunes gens sans profession, si non ceux qui donneraient des marques évidentes de capacité dans la déclamation ou la composition en prose ou en vers.

11 Février. Un attroupement de peuple, qui depuis

hier avait résolu de piller un bâteau chargé de 94 sacs de froment au Haut-pont, commença le matin à huit heures à exécuter son coupable dessein.

M. Pierre Verwilghen, représentant du peuple, s'étant aperçu du pillage, alla aussitôt en faire son rapport au président, M. Van Vossem, qui, quoique souffrant de la goutte, se rendit desuite à la maison de ville pour convoquer les officiers municipaux, afin de prendre des mesures pour faire cesser le pillage. M. Verwilghen, voyant que le désordre allait toujours croissant et que tout retard mis par la régence pour l'arrêter ne pouvait être que dangereux, prit la résolution de prévenir toute décision de la municipalité. Il s'adjoignit M. Pierre Van Hille, avocat, et se rendit en toute hâte au Haut-pont. Chemin faisant ils rencontrèrent des pillards qui entraient en ville chargés de froment. Ils leur firent déposer leur charge et firent transporter dans des maisons de confiance tout le froment qu'ils purent saisir. Les bourgeois étaient dans la plus grande anxiété, ils déconseillèrent à MM. Verwilghen et Van Hille de s'exposer ainsi à la fureur des pillards, dont le nombre allait toujours croissant; mais ces bons citoyens estimant plus la sureté publique que leurs propres intérêts, se joignirent à Messieurs Clément Jansseune, Jean-Baptiste Van Dromme et Pierre De Smytter et se rendirent armés au lieu du pillage.

A leur approche, un cri sortit du milieu du peuple: *De Busseniers komen! de Busseniers komen gewapend!* et les pillards prirent la fuite en délaissant tous leurs effets. Ils avaient pillé à peu près toute la charge du bâteau, et l'avaient cachée dans des maisons particulières, d'où quelques bourgeois bien pensant firent rapporter tout ce qu'ils purent découvrir.

Un nommé Jean De Nyft, s'étant refugié avec sa charge dans une maison près du Haut-pont, M. Jean-Baptiste Van Dromme l'y poursuivit pour lui faire rendre sa prise. Il rencontra une résistance de la part du pillard, qui fut blessé d'un coup de pointe de sabre dans le ventre. Le blessé courut chez M. le chirurgien Van Roo, qui reconnaissant la blessure dangereuse, le fit transporter à l'hôpital.

Entre-temps, le premier échevin, M. De Breyne, commis à ce sujet par la régence, se rendit avec quelques autres personnes et les gardes-ville, dans toutes les maisons suspectes et recueillit plus de quatre-vingt sacs de froment qu'il fit déposer dans l'école des orphélins, pour être vendus par parties, les marchés suivants au profit du propriétaire, P. De Cock, cultivateur à Werken.

Les parents et les amis De Jean de Nyft, enflammés de colère à cause du malheur qui venait de les frapper, voulurent se venger sur la personne de M. Van Dromme. Déjà ils entouraient sa maison, menaçant par des vociférations de la piller et de la démolir, lorsque quelques membres de la société de St-Georges arrivèrent bien armés, dispersèrent l'attroupement et prirent sous leur protection la maison ménacée, qu'ils gardèrent durant toute la nuit.

Le lundi 18 Février, on ébruita qu'une bande de voleurs qui se tenait aux environs de Reninghe et d'Elsendamme allait entrer en ville pour piller la maison de M. J. Van Dromme. On n'ajouta pas d'abord foi à ces nouvelles, mais M. Van Dromme ayant reçu une lettre de son beau-frère, curé à Boesinghe, lui annonçant qu'une bande de brigands, qui rodaient dans les environs de cette paroisse, se disposait à aller piller

quelques maisons à Dixmude, il en avertit les confrères de Saint-Georges, qui, toujours disposés à concourir au maintien du bon ordre et de la sureté publique, prirent toutes les dispositions nécessaires pour répousser toute agression de la part de ces malfaiteurs.

Tous les membres prirent les armes. On mit une forte garde au cabaret *den Helm*, lieu ordinaire de leur réunion, et l'on plaça devant la porte quatre petites pièces de canon chargées à mitraille. Une patrouille parcourut les rues pour empêcher toute réunion de malveillants.

Dans cette triste situation, les bourgeois étaient dans des inquiétudes cruelles, surtout lorsqu'ils apprirent par quelques campagnards venus au marché, que le danger n'était que trop imminent, puisqu'il était certain qu'une bande de plus de 300 vagabonds se disposait à entrer en ville.

La régence craignant la réalisation de ces bruits, qui parurent fondés, envoya quelques personnes en éclaireurs hors de la ville pour examiner le danger. On publia aussi que dans ces circonstances critiques les habitants devaient montrer du courage et s'entr'aider autant que possible. Plusieurs se procurèrent des armes et des objets de défense, d'autres empêchèrent les attroupements de la populace. Le capitaine de la société de Saint-Georges, M. P. Verwilghen, et son porte-drapeau M. Louis Van Dromme, firent une excursion à une lieue de la ville, l'un le long du canal, l'autre du côté de Woumen. Ils apportèrent la bonne nouvelle qu'ils n'avaient pas aperçu les malfaiteurs, ce qui diminua la frayeur des habitants; cependant on tint bonne garde durant toute la nuit.

Le lendemain 19, on apprit que les pillards, ayant entendu qu'on se disposait à repousser leur agression, s'étaient dispersés.

Le 1 mars, un quartier-maître français arriva pour préparer le logement de troupes françaises, et la régence ordonna aux bourgeois de porter des matelas et des couvertures dans les cabarets et les maisons non habitées. On ordonna aussi de porter la cocarde tricolore.

C'étaient les premières troupes françaises qui vinrent tenir garnison à Dixmude, et les bourgeois étaient dans la plus grande inquiétude. Personne n'osa aller se coucher, puisque ces soldats ne devaient arriver que le soir bien tard. Vers minuit on entendit le tambour qui annonçait leur arrivée et tous les habitants, peu exceptés, se tinrent à leur porte pour éclairer leurs nouveaux hôtes, qui, au nombre de 150 hommes d'infanterie, fesaient partie du 8e bataillon de la garde nationale du Pas-de-Calais et venaient de Bruges. Ils se comportèrent bien à leur arrivée et leur conduite rassura la bourgeoisie.

Le samedi 2, une partie des habitants était de bonne heure sur pied pour faire la connaissance des nouveaux venus et la journée se passa sans le moindre désordre.

La tranquillité continua à régner le lendemain jusqu'après midi, lorsqu'entra un deuxième détachement de 150 hommes du même bataillon. Quelques soldats s'avisèrent de vouloir abattre le pilori qui se trouvait au milieu de la Grand'Place, vis-à-vis la maison de ville. Après plusieurs efforts infructueux, ils se remirent à l'ouvrage avec des outils de charpentier et des cordes, et parvinrent à le renverser. Ils assouvirent leur colère sur les débris, en les brisant, et ils en vendirent les restes à deux ou trois particuliers.

Ce premier excès fit concevoir une mauvaise opinion de la garnison, et la suite prouva que les soupçons conçus contre elle n'étaient que trop fondés.

Le marché, qui eut lieu le lendemain, était peu fréquenté, par la peur que les campagnards avaient des Français. Quelques soldats arrachèrent des joyaux aux paysannes, et les étrangers quittèrent spontanément la ville.

Les Français exaspérés contre tout ce qui était noblesse ou distinction, donnèrent continuellement des marques de mécontentement à la vue de quelques armoiries ou de signes de puissance. Une double aigle, peinte sur les vitraux de la croisée au-dessus de l'autel de la sainte Vierge, dans l'église paroissiale, fut détruite à coups de fusil, sans qu'on respectât la sainteté du lieu.

Le citoyen Taborel, lieutenant-colonel et commandant la garnison, se hâta de donner l'ordre de faire enlever ces sortes de signes, et l'on ôta de l'église et d'autres endroits les armoiries et les autres signes de noblesse qui s'y trouvaient.

Le commandant, instruit par trois bourgeois que la société Saint-Georges était en possession de quatre petits canons en métal, qui devaient se trouver chez M. Pierre Verwilghen, capitaine de la société, les envoya chercher par une compagnie de 84 soldats. M. Verwilghen étant absent, et sa vieille mère qui se trouvait seule à la maison ne sachant rien de ces canons, quelques soldats entourèrent la maison, tandis que les autres fouillèrent partout. Ils sondèrent le terrain du jardin avec les baguettes de leurs fusils, et ils parvinrent après bien des recherches à les déterrer. Ces pièces étant dépourvues d'affuts, ils continuèrent leurs recherches et les affuts furent découverts sous le foin au-dessus de l'écurie.

Rentré chez lui, le capitaine Verwilghen n'eut rien de si empressé que d'aller reclamer les canons chez le commandant. Il lui représenta que ces canons ne pou-

9

vaient, à cause de leur petitesse, servir à autre chose qu'à une confrérie, qui s'en servait pour ses réjouissances, et après beaucoup d'instances le commandant consentit à les rendre lorsqu'il quitterait la ville avec ses troupes.

Le 7, la régence chargea M. F. De Breyne, licencié en médecine, de la place de commissaire des vivres et des logements.

Apèrs midi quelques soldats apportèrent en ville les restes de la barrière qui se trouvait sur la chaussée de Beerst. Ils avaient enlevé cette barrière sous prétexte que tout devait être libre et égal, et qu'aucun droit ne devait plus être payé.

Vendredi 8, vers les onze heures du matin est arrivé de Bruges le citoyen Gadolle, commissaire du pouvoir exécutif, chargé de présider à l'élection de la régence par le peuple.

Ayant fait connaître à la régence la cause de sa mission, il fit inviter les bourgeois à se rendre le même jour à quatre heures de relevée à l'hôpital Saint-Jean, pour y entendre les propositions du commissaire. Lorsque celui-ci se rendit à l'hôpital, toutes les troupes se trouvaient sur la Grand'Place, et déposèrentles armes en signe de la liberté dont jouissait le peuple dans les élections : ils ne reprirent les armes qu'après la levée de la séance.

Le commissaire fit connaître à l'assemblée, qui n'était pas nombreuse, la cause de sa mission, et demanda aux bourgeois s'ils voulaient être administrés comme les habitants du Hainaut, de Bruxelles, de Gand, Bruges, Ostende et Nieuport, qui avaient déjà une administration française. On répondit unanimement non. Il leur demanda s'ils voulaient être français et être régis d'après

les lois françaises; ils répondirent de nouveau, non, mais qu'ils voulaient conserver leurs anciennes lois.

Cependant M. P. Bortier, père, qui dans cette circonstance semblait connaître et guider l'opinion publique, pria le commissaire de vouloir communiquer la constitution française, pour qu'on put l'examiner et décider si elle pouvait être reçue ou non.

Le commissaire reprit qu'on devait seulement déclarer si l'on voulait admettre l'ordonnance du 15 Septembre 1792. La majorité cria de nouveau que non.

Mécontent de l'opiniâtreté du peuple, Gadolle leur dit, que ceux qui voulaient admettre la constitution devaient se placer à sa droite et les autres à sa gauche. Après un moment de silence, six habitants, savoir un cabaretier, un boucher, un chaudronnier, un sculpteur, un jardinier et un maquignon, sont allés se placer à droite du commissaire, déclarant vouloir accepter la constitution française et vouloir être français.

Les autres bourgeois montrèrent leur mécontentement, leur mépris et leur dédain. Le commissaire, très mécontent de sa non réussite, éclata en injures et s'écria qu'il n'y avait que six personnes honnêtes dans tout Dixmude. La séance levée, les six citoyens français s'apperçurent bientôt combien leur conduite déplaisait à leurs compatriotes.

Le dimanche, 9 mars, le commissaire Gadolle, voulant prévenir toute injure, à laquelle ces six citoyens pouvaient être exposés, envoya une ordonnance à la municipalité, conçue en ces termes :

« Nous, P. Gadolle, commissaire du pouvoir exécutif de la République française :

» Vu le désir de la ville de Dixmude, de rester pouvoir indépendant et considérant les dangers auxquels

peuvent être exposés les citoyens N. N. N. N. N. N. qui se sont déclarés républicains français :

» Déclarons à la ville de Dixmude, que nous considérerons toute injure à eux faite, comme faite à la République française elle-même, voulant que dorénavant ils jouissent des droits et prérogatives du peuple français et qu'ils aient le droit de porter des armes comme ceux du Hainaut, de Bruxelles, Gand, Bruges, Nieuport et d'autres places qui se sont réunies aux Français.

» Nous ordonnons, en conséquence, aux représentants du peuple de la ville, de publier le contenu d'icelles, selon la manière accoutumée. Réquérant en outre le commandant militaire de faire exécuter leur contenu.

» Fait à Dixmude, le 9 mars 1793, an II de la République française.

» Signé : P. Gadolle. »

La régence, qui préférait être bien avec ses administrés qu'avec le commissaire, répondit au contenu de cette pièce par la suivante :

« Les ci-devant Représentants et Magistrats de la ville de Dixmude ;

» Vu le projet de proclamation proposé par le citoyen Gadolle, commissaire du pouvoir exécutif ;

» Ont conclu ne pouvoir proclamer la dite proclamation dans les termes qu'elle est conçue, pour les raisons suivantes :

» 1° La ville de Dixmude, ni ses habitants, ne se sont jamais permis de dire, qu'ils voulaient rester pouvoir indépendant.

» 2° Qu'il paraît impossible de faire exception pour

les six bourgeois, qui se sont déclarés citoyens français, puisque cela ferait tort à la recette des droits de ville, qu'on croit devoir maintenir, puisqu'ils ne pèsent pas sur les indigents.

» 3° Que la majorité des habitants voulant maintenir la recette de ces droits sur l'ancien pied, on croirait outrepasser le pouvoir donné à la régence et agir contre le vœu commun, si l'on accordait pareille chose sans avoir convoqué les bourgeois pour les consulter.

» Pour ce qui concerne le reste du projet de proclamation, la régence est prête à prendre sous sa protection les six citoyens en question, tout comme les autres habitants. Promettant de faire tout ce qui est en elle pour qu'ils ne soient molestés par personne.

» Fait à Dixmude, le 9 mars 1793.

» Signé: A. F. Van Vossem, président, L. F. Jansseune, P. L. Woets, P. H. De Ruysschere, P. Verwilghen, Eug. De Laey, P. L. Van Dromme, F. N. De Breyne, S. J. Van Coutter, J. M. Dhulster, P. J. J. Woets. »

Immédiatement après l'envoi de cette pièce on proclama ce qui suit, en flamand :

« Puisque tout homme est libre de voter selon sa conscience, comme il a paru hier, lorsque la majorité du peuple a rejeté la Constitution française, et que, au contraire, les citoyens N. l'ont acceptée.

» Comme il se pourrait que quelqu'un molestât ces citoyens pour cette action, il est défendu de s'en moquer, de les mépriser ou de les railler, sous peine d'être puni selon la loi.

» Publié en présence des commissaires Van Coutter et Desprez de Camusel, à Dixmude le 9 Mars 1793.

» Signé : P. J. J. Woets. »

Cette défense fut transgressée aussitôt que lue, car un habitant se permit de crier à haute voix : *Attendez que les Français soient partis !*

Le commissaire Gadolle n'était pas peu mécontent, comme on se l'imagine bien, du mauvais succès de sa mission. Cependant, la manière obligeante de la régence à son égard, fit passer son courroux. Il leur promit, à leur demande, de faire tout ce qui était en lui pour empêcher le banissement des prêtres français. Il partit après midi.

Lundi 11. Un tumulte était au point d'éclater entre des campagnards et quelques habitants à cause du port de la cocarde tricolore. Quelques personnes intervinrent pour rétablir le calme.

Vers les dix heures du matin sont arrivés ici, de Bruges, les citoyens Sibuez, parisien, et Michot et Gasbeek, brugeois, accompagnés de dix hussards, comme commissaires chargés de l'acceptation de la constitution française.

Le commissaire Sibuez ayant appris de la régence, que le commissaire Gadolle avait procédé à cette opération, se rendit avec sa suite à Eessen, après avoir donné ordre de faire partir endéans les huit jours tous les prêtres français qui se trouvaient en ville.

On avait convoqué à Eessen, pour faire accepter la constitution française, les habitants de sept paroisses voisines : Beerst, Clerken, Keyem, Vladsloo, Werken, Woumen et Zarren. La réunion se tint dans l'église et fut considérable.

Les commissaires ayant fait leurs propositions à la réunion, les campagnards ne se contentèrent pas seulement de rejeter la constitution, mais ils s'adonnèrent encore à des excès. Ils renversèrent les tables, les bancs

et les chaises et déchirèrent tous les papiers; s'armant ensuite de bâtons, de marteaux et de tout ce qui leur tombait sous la main, ils chassèrent les commissaires et leur suite. Ceux-ci retournèrent à Dixmude et le commissaire Sibuez requit du commandant de la garnison un détachement de soldats, pour aller punir ceux d'Eessen, pour leur conduite téméraire. Les commissaires retournèrent alors à Bruges.

Deux cents hommes partirent à deux heures de l'après-midi pour Eessen. Arrivés à un quart de lieue de la place on entendit sonner le tocsin, et le commandant ayant appris que les mutins s'étaient armés et ménaçaient de détruire sa troupe, il retourna à Dixmude.

L'ordre donné par le commissaire Sibuez, pour faire partir les prêtres français étant devenu public, occasionna une grande inquiétude parmi la population, inquiétude d'autant plus fondée, qu'on craignit de mauvaises suites pour le mauvais accueil fait aux commissaires à Eessen.

Quoique la plupart des prêtres français fussent logés gratis chez les bourgeois, ceux-ci voulaient cependant les conserver, et la régence animée des mêmes sentiments charitables, écrivit au commissaire Gadolle une lettre touchante, pour le prier de vouloir accorder sa protection aux prêtres français refugiés, comme il l'avait promis lorsqu'il se trouvait à Dixmude, et de vouloir engager son confrère le commissaire Sibuez à retirer son ordonnance à ce sujet.

Mardi 12. Dès les sept heures du matin, 200 hommes de la garnison partirent de nouveau avec deux pièces de canon, mèche allumée, pour aller rançonner ceux d'Eessen pour leur conduite extravagante.

Les soldats quoique très indisposés contre les habi-

tants de ce village, écoutèrent cependant la voix du bailli, M. P. Dassonville, qui, accompagné de la régence, protesta contre les excès commis et assura les Français que le désordre était à imputer à des étrangers à la commune, que les habitants avaient fait leur possible pour empêcher le mal, mais que le nombre l'avait emporté sur la bonne volonté de leurs administrés.

Tout fut arrangé à l'amiable, et les soldats se contentèrent d'enlever toutes les armes qu'ils purent trouver et qu'ils emportèrent à Dixmude avec le drapeau et quelques autres objets de la société de St-Sebastien.

Dans l'après-midi du même jour, un détachement de troupes fit des visites domiciliaires à la recherche des armes. Un prêtre français, M. Waterloo, curé de Verquin, près de Bethune, ayant été trouvé chez M. L. Van Poucke, orfèvre, chez lequel il logeait, les soldats le trainèrent en prison, en l'accablant de malédictions et d'injures. Il paraît que ce prêtre était soupçonné d'exciter les bourgeois à la haine contre les Français.

La bourgeoisie déjà irritée par les excès de ces soldats indisciplinés, s'irrita de plus en plus à la nouvelle de cette arrestation. Toute la ville était en mouvement et le mécontentement et l'indignation se lisaient sur toutes les figures, à tel point, qu'une révolte allait éclater.

Quelques conseillers communaux, à la vue de cet appareil menaçant, tachèrent de calmer le peuple et allèrent trouver le commandant qui, après quelques représentations, fit mettre le captif en liberté.

Plusieurs habitants étaient si courroucés, qu'ils étaient disposés à attaquer la garnison, si le prisonnier n'eut été relâché à temps.

Jeudi 14. Le commandant de place ayant appris par quelques espions que la société de St-Georges possédait

un drapeau aux armoiries de l'Autriche, ordonna qu'on le lui remit. M. P. L. Van Dromme, porte-drapeau de cette société, se rendit avec son drapeau, accompagné du capitaine, M. P. Verwilghen, près du commandant à l'hôtel-de-ville. M. Verwilghen lui ayant demandé pourquoi il voulait avoir ce drapeau, le commandant le fit dérouler et montrant du doigt l'aigle à deux têtes, il dit, c'est cette vilaine bête qu'il me faut. S'il ne vous faut que cela, repliqua M. Verwilghen, la voilà. Il prit des ciseaux, coupa les armoiries et les jeta au feu. Le sang-froid de M. Verwilghen parut plaire au commandant et le reste du drapeau fut emporté.

Samedi 16. Les démarches faites par l'administration municipale, pour rétenir les prêtres français refugiés, furent vaines. Le commissaire Sibuez, à qui la régence avait aussi écrit, répondit le 14 Mars, de Bruges, qu'il avait outre-passé la lettre de la loi en accordant plus de 24 heures pour renvoyer les émigrés et les prêtres français; qu'il s'en repentait parce que ce retard avait été nuisible au repos public, et qu'il stipulait l'époque du 18 Mars pour le terme du départ de tous les émigrés. Il demanda en même temps les noms de ceux qui accordaient l'hospitalité à des prêtres ou à des émigrés français, pour qu'il pût, en cas de contravention à la loi, les faire punir, et faire confisquer leurs biens au profit de l'état.

Ces ordres furent communiqués à la bourgeoisie, immédiatement après qu'on les eût reçus et la douleur fut grande, tant parmi ces malheureux exilés, que parmi les habitants. Les soldats, au contraire, firent paraître une joie frénétique.

Le recensement des prêtres fut fait par MM. P. J. Woets, S. Van Couter et J. D'hulster, commissaires délégués à ce sujet par la régence, et le résultat constata

la présence de 126 prêtres, logés chez quatre-vingt-dix-huit habitants.

Honneur à ces âmes bienfaisantes, qui ont su accueillir les malheureux, qui leur ont donné l'hospitalité, lorsque leur patrie les repoussait, parce qu'ils voulaient rester fidèles à leur Dieu et à leur Roi ! Voici les noms de ces Dixmudois respectables, avec le nombre d'émigrés qu'ils ont logés.

RUE D'EESSEN.

Les Sœurs noires . . . . *un.*
De Craemer, Pierre, boulanger. . . *deux.*
Van Severen, Brigitte, rentière . . *un.*
Woets, Joseph, trésorier . . . . . . *un.*
Van Hille, P^e.-Ph., bourgmestre. . *un.*
Driesens, Joseph, maître d'école . *deux.*
Coppens, Pierre, barbier . . . . . *un.*

RUE DU NORD.

Rabaut, Pierre, brasseur. . . . . . *un.*
Vermeersch, sœurs, boutiquières. . *un.*
Maelstaf, Jacques, boutiquier . . . *un.*
De Vos, Charles, barbier. . . . . . *un.*
De Breyne, Antoine, propriétaire. . *un.*
Du Bois, M^e, rentière . . . . *un.*
Langenbik, boulanger . . . . *un.*
Faccon, Pierre, cordonnier . . . . *trois.*
Liebaert, Thomas, sculpteur . . . . *deux.*
De Laey, Jean, propriétaire . . . . *un.*
Van Damme, boutiquier . . . . . . *un.*
La Combe, V^e, boutiquière . . . . *un.*
Adet, Jean, charpentier . . . . . . *deux.*
Vermeersch, veuve, rentière. . . . *un.*
De Smuyk, Michel, marchand. . . *un.*

GRANDE DIGUE.

De Soutter, Pierre, boulanger. . . *deux.*

Beghin, Pierre, bailli . . . . *un.*
Van Woumen, Robert, tanneur . . *un.*
Moens, Pierre, brasseur . . . . . . *deux.*

BEGUINAGE.

Melle De Grave et autres . . . . . . *trois.*

PETITE DIGUE.

Flour, Pierre, maçon . . . . *deux.*
Van Woumen, Jean, propriétaire. . *un.*
De Mulder, François, notaire . . . *un.*
De Schepper, François, boutiquier. *deux.*

MARCHÉ AUX POMMES.

Dautricourt, Pierre, tanneur. . . . *un.*
Van Vossem, Antoine, répartiteur . *un.*
Van Vossem, Norbert, avocat . . . *un.*
De Breyne, M^e^, rentière . . . . . . *un.*
Van Coutter, Sylvestre, boutiquier. *un.*

RUE AUX POULETS.

Symoens, Emmanuël, tailleur . . . *deux.*
Troost, Pierre, épicier. . . . . . . *un.*
Van de Velde, veuve, rentière. . . *un.*
Lambert, Maximilien, tailleur. . . . *deux.*
Wyllie, Pierre, charpentier . . . . *trois.*
Marlyn, Ferdinand, boulanger . . . *un.*
Maes, Pierre, boucher . . . . *trois.*
Van Dromme, Pierre-Louis, épicier. *un.*
De Jumencé, M^e^, boutiquière . . . *un.*
De Decker, Pierre, horloger. . . . *un.*
De Ruye, veuve, boutiquière . . . *un.*
Baekeroot, Charles, M^d^ de tabac. . *un.*

WULGENDYK.

De Breyne, François, docteur . . . *un.*
Jansseune, Louis, brasseur . . . . . *un.*
Vereeke, veuve, rentière . . . . . *un.*
Dautricourt, Michel, tanneur. . . . *un.*

Le Prieur des Dominicains. . . . . *un.*
De Laey, Eugène, savonnier. . . . *un.*

RUE D'OUEST.

Paret, Jean, marchand de Fer. . . *un.*
Schuttelaere, chirurgien . . . . . . *un.*
Ocket, Englebert, batelier . . . . . *un.*
Ekelsbeke, Jean, boulanger . . . . *deux.*
Hubené, François, blanchisseur . . *un.*
Lacante, Pierre, marchand. . . . . *un.*
Verlende, Pierre, épicier. . . . . . *deux.*
Poppe, Pierre, marchand . . . . . *un.*
Benaut, Andelin, boutiquier. . . . *un.*
Paret, veuve, particulière . . . . . *trois.*
Viaene, Charles, boulanger . . . . *un.*
Tabary, veuve, boutiquière . . . . *un.*
Brouckere, Pierre . . . . *un.*
Huyghe, veuve, rentière. . . . . . *un.*
Paret, Jean, maréchal. . . . . . . *un.*

GRAND'PLACE.

Vielle, Théodore, receveur . . . . *un.*
Du Bois, orfèvre . . . . *deux.*
De la Haye, Philippe, chaudronnier. *un.*
Van Roo, François, chirurgien. . . *un.*
Van Dromme, Vincent, boutiquier. *un.*
Fretin, Joseph, perruquier . . . . *deux.*
Weynen, Jean, cordonnier. . . . . *deux.*
Van Cuyck, Thomas, ferblantier. . *quatre.*
Maelstaf, M^e^, boutiquière . . . . . *un.*
Van Severen, veuve, orfèvre . . . *un.*
De Ruysscher, Pierre, apothicaire. *un.*
Loovoet, M^e^, boutiquière. . . . . . *un.*
De Laey, veuve, épicière . . . . . *un.*
De Zittere, Augustin, boutiquier. . *un.*
De Craemer, François, M^d^ de tabac. *un.*
Verhelst, Thomas, voiturier . . . . *un.*

Provoost, épicier . . . . *un.*
Woets, Philippe, avocat. . . . . . . *un.*
Van Poucke, Louis, orfèvre . . . . *un.*

RUE DE WOUMEN.

Roelandt, Ignace, perruquier . . . *un.*
Tiersoone, Albert, teinturier . . . *un.*
De Poot, Benoit, boulanger. . . . *un.*
Elle, Françoise, rentière. . . . . . *un.*
L'hôpital . . . . *un.*
Poppe, Jean, marchand de tabac. . *un.*
Bortier, Pierre, marchand. . . . . *un.*

Lundi 18. Les prêtres avaient commencé à quitter la ville depuis hier, le reste partit aujourd'hui, se rendant au métier de Furnes et en d'autres endroits où le décret de bannissement n'avait pas encore été promulgué. Ces pauvres bannis, accablés de chagrin, furent à leur départ le sujet des railleries d'une soldatesque déhontée, ce qui augmenta le chagrin de la bourgeoisie, et la plongea durant plusieurs jours dans un abattement complet.

Dimanche 24. Quelques soldats ayant trouvé dans un cabaret, à Woumen, le buste en plâtre de l'archiduchesse Marie-Christine, l'apportèrent en ville et après l'avoir promené dans les rues, ils l'attachèrent à un poteau, au milieu de la Grand'Place, et le jetèrent enfin dans un feu, au tour duquel ils dansaient au son du violon et du tambour.

Lundi 25. L'après-midi de ce jour, un soldat donna une nouvelle preuve de la haine qu'ils avaient presque tous conçue contre la religion. Ayant remarqué les deux statues de la sainte Vierge et de saint Jean, qui se trouvaient au calvaire du cimetière, il les attaqua à coups de sabre et coupa les bras de la statue de la Vierge.

La bourgeoisie ayant appris cette destruction, fut indignée au suprême degré; on murmura partout et quelques-uns se proposaient déjà d'attaquer les soldats à coups de couteaux et de bâtons, lorsque le bourgmestre, M. Van Hille, craignant les suites fâcheuses qui pouvaient résulter de pareille agression, tâcha d'étouffer le mécontentement. Il se présenta pour aller faire des plaintes au commandant, qui promit de faire punir le coupable. Cette promesse resta cependant sans effet.

Mardi 26. A la demande du commandant de la garnison, on bénit à dix heures le drapeau du bataillon. La messe fut celébrée par le pitancier Van Beerblock, en présence du curé, M. Moerman, qui était empêché de faire la cérémonie pour cause de cécité. Le son des cloches et du carillon anima la fête et les soldats, qui se trouvaient en armes dans l'église, manœuvrèrent, après l'office, sur la Grand'Place.

Vers midi, le commandant reçut ordre de partir en toute hâte avec son bataillon et les troupes partirent pour Nieuport vers les quatre heures de relevée, au grand contentement des bourgeois.

Le capitaine Verwilghen n'avait pas oublié la promesse que le commandant lui avait faite de rendre les petits canons de la société de St-Georges. Le commandant tint parole; il ordonna qu'on les laissât devant la porte de son quartier et le capitaine Verwilghen les ayant fait enlever, les fit cacher la nuit suivante dans la maison de Jean Annothé, domestique de la société.

On ébruita que les Français étaient forcés de quitter la Belgique et les habitants s'empressèrent de témoigner publiquement leur joie en arrachant la cocarde tricolore et en voulant abattre l'arbre de la liberté. Le calme étant un peu rétabli, vers les sept heures du soir arriva de

Bruges, M. l'avocat Pierre De Breyne, portant la cocarde autrichienne. Il annonça que les Français devaient quitter le pays.

La confirmation de cette bonne nouvelle causa un contentement si général, qu'il était impossible de modérer la joie. On sonna les cloches, le carillon se fit entendre, et le peuple parcourut les rues en criant vive l'Empereur! vive François! On en voulut de nouveau à l'arbre de la liberté. Quelques bandes coururent aux maisons des six personnes qui avaient accepté la constitution française, et les forcèrent à donner de l'argent pour boire. D'autres cherchèrent du bois pour brûler l'arbre de la liberté, qui fut réduit en cendres.

Une multitude de tout âge et de tout sexe dansa en cercle autour du feu, en chantant et en proférant des vociférations. La détonation d'armes à feu, les fusées et l'illumination spontanée de toutes les maisons augmentèrent encore l'éclat de cette fête improvisée.

Le son des cloches avait attiré beaucoup de campagnards, qui vinrent prendre part à la joie. Plusieurs habitants d'Eessen qui étaient accourus, ayant appris que les Français avaient laissé à la maison de ville leur drapeau de St-Sebastien, allèrent le prendre et retournèrent à leur village, qui les reçut au son des cloches. La nuit était déjà très avancée, lorsque la multitude se sépara pour aller prendre le repos.

Mercredi 27. La ville était délivrée des troupes françaises et l'on vit le contentement sur toutes les figures. L'après-midi se passa de nouveau en réjouissances; les habitants de Woumen étaient allés chercher leur vicaire, M. Vermeersch, à Ramscapelle, où il s'était refugié pour se soustraire à la persécution des Français. Ils traversèrent la ville avec des chars de triomphe, enseignes

déployées et de toutes parts on entendit le cri de *Vive l'Empereur !*

Jeudi-saint 28. La régence, qui ne s'attendait plus à voir revenir les Français, s'empressa de faire publier que les droits municipaux devaient être payés comme de coutume.

On croyait généralement que toutes les troupes françaises avaient quitté le pays, lorsqu'arriva inopinément un bataillon d'infanterie, fort de 550 hommes, avec 27 cavaliers. L'arrivée inattendue de ces gens dans une place où la population avait pris la cocarde autrichienne, jeta la consternation parmi les habitants. On déposa desuite toutes les cocardes et l'on n'eut à déplorer aucun excès. Après une halte d'environ deux heures sur la Grand'Place le bataillon partit après midi. On apprit que c'était un détachement de l'armée du général Du Mouriez qui battait en retraite.

Immédiatement après leur départ on reprit la cocarde impériale.

Vendredi 29. Il circula un bruit, que la garnison de Nieuport ayant appris par un traîneur qui avait été maltraité par la populace, qu'on avait abattu l'arbre de la liberté, se proposait de revenir pour se venger de l'aversion que les Dixmudois avaient témoignée contre les Français.

La bonne bourgeoisie qui connaissait la conduite assez reprochable de quelques têtes exaltées, était dans la plus grande crainte. On alla aux informations et ayant la certitude de l'arrivée d'un nouveau corps français, l'on s'empressa de prendre la cocarde tricolore.

La crainte et l'abattement s'étaient emparés d'un chacun, lorsqu'à neuf heures du soir, la régence fit

publier que les habitants devaient déposer dans les cabarets et les maisons non habitées des literies pour le logement de 600 hommes, qui devaient arriver. Cet ordre fut exécuté à l'instant, et la régence prit toutes les dispositions nécessaires pour faire aux troupes une distribution de pain, de viande, de fromage et de bière. On planta aussi à la hâte un sapin surmonté d'un chapeau rouge.

La nouvelle garnison forte de 580 hommes, du 6e bataillon des nationaux fédérés, fit son entrée vers minuit avec deux pièces de canon. Les bourgeois avaient éclairé le devant de leurs maisons, et s'attendaient à une réception bien dure. Les soldats jurèrent et tinrent un grand vacarme, sans s'adonner à d'autres extravagances.

Samedi 30. Le bon accueil fait par les Dixmudois, avait calmé la prévention des Français contre eux. Aucune vexation n'eut lieu. Mais on exigea les deux petits canons de la société St-Georges. On envoya 25 hommes à la demeure du sieur Fretin, pour enlever ces pièces; celui-ci leur ayant dit qu'il ne savait ce qu'ils voulaient, on se rendit chez M. Van Hille, chef-homme de la société, qui, à son tour, les renvoya au capitaine Verwilghen. Les soldats fâchés de ces renvois, coururent chez M. Verwilghen, qu'on dit être sur la Grand'Place. L'ayant accosté d'une manière brusque, ils lui ordonnèrent, en jurant et en le menaçant, de leur livrer les dites pièces. M. Verwilghen les accompagna à la demeure de Jean Annothé, qui n'obtempérant pas assez vîte aux ordres qu'on lui donnait de livrer les canons, reçut des militaires des coups de plat de sabre sur le dos.

Une dizaine d'hommes suivit Annothé à son grénier, où les canons étaient cachés sous des fagots.

Etonnés de la petitesse de ces canons, car on leur avait dit que c'étaient des pièces de trois, les soldats prétendirent que ce n'étaient point ceux qu'on leur avait désignés et un d'entre eux, interpellant M. Verwilghen, se permit de lui dire des injures, et leva même son sabre pour le frapper. M. Verwilghen para le coup et riposta si bien à son agresseur, qui alla donner de la tête contre le mur, qu'il n'eut plus envie de revenir à la charge.

La troupe quitta la ville vers midi, et força M. le bailli Beghin à les accompagner jusqu'à Ghistelle.

La régence, voyant à quels périls la ville était exposée par l'imprudence du peuple, et voulant prévenir les suites déplorables qui pourraient résulter de tout excès, prit la résolution suivante, qui fut proclamée en flamand à cinq heures de relevée:

« Les magistrats de la ville, considérant que rien ne serait plus fâcheux ni plus malheureux, tant pour la régence de la ville, que pour les personnes honnêtes et bien pensant, que sans autorité aucune et à leur insçu, quelques habitants commissent des actions reprochables, par lesquelles ils pussent causer à la ville des malheurs qui auraient les suites les plus déplorables; pour prévenir ces sortes de suites, ordonnons ce qui suit :

» 1° Que tout bourgeois quel qu'il soit continue à porter la cocarde tricolore.

» 2° Qu'on devra se comporter paisiblement à l'égard de tous Français de quel rang et de quel régiment ils puissent être, sans les insulter, mais leur témoignant au contraire toute amitié et tout secours qu'on pourrait reclamer pour soi-même.

» 3° Que lors de l'arrivée de troupes françaises, il est défendu de crier et de dire des paroles injurieuses.

» 4° Que personne ne peut porter dommage à l'arbre de la liberté, ni exciter d'autres personnes à en porter.

» 5° Que personne ne pourra, sans autorisation de la régence, proférer des cris de joie, faire sonner les cloches ou le carillon, illuminer ou tirer des armes à feu.

» 6° Qu'il est défendu d'exposer des objets aux armoiries de l'empereur d'Autriche.

» En cas de contravention à l'un ou l'autre des articles précités, tout contrevenant sera aussitôt arrêté comme perturbateur du repos public et pun icomme tel selon la rigueur des lois.

» Ordonnons à ceux à qui d'office de tenir la main à l'exécution de cette ordonnance, et à tous employés publics, tant ouvriers, portefaix, qu'autres, de prêter secours à cette exécution lorsqu'ils seront requis *ad hoc*.

» Ainsi arrêté en séance des représentants du peuple et de la régence, le 30 Mars 1793.

» Signé: A. J. Van Vossem, président, L. F. Jansseune, secrétaire, P. L. Woets, P. J. De Ruysscher, P. Verwilghen, P. L. Van Dromme, E. De Laey, P. P. Van Hille, P. J. Rabaut, J. Van Coutter, J. M. D'Hulster, P. Desprez de Camusel, P. J. Woets, F. J. Mergaert. »

Cette proclamation et l'expérience qu'on venait d'avoir semblait faire une impression salutaire sur le peuple. On planta immédiatement un arbre de la liberté à la place du sapin qu'on avait planté à la hâte. La présence de la 33e division de la gendarmerie nationale concourut à faire maintenir le repos. Cette division, forte de 480 hommes, fut logée dans les cabarets et chez les particuliers. Les vivres leur furent livrés par les boulangers et

les bouchers, par ordre de la régence et sur des bons délivrés par le commissaire de guerre Hebert.

Dimanche 1 Avril. Un bruit circula que des troupes autrichiennes et quelques autres troupes alliées sorties de Bruges, marchaient sur Dixmude et un détachement de 25 hommes, avec une pièce de canon, fut placé au débouché de la route de Beerst. Pareil détachement fut placé avec une pièce de canon au Haut-pont.

Ces bruits furent agréables à la population, qui fut dans l'abattement en voyant les moyens de défense déployés par les Français.

On resta quelques jours dans la même incertitude, jusqu'à ce qu'on apprit positivement que les alliés s'approchaient de la ville.

Mardi 3. Les finances de la caisse communale étant épuisées par les dépenses extraordinaires que les circonstances imprévues avaient occasionnées, la régence envoya une députation à l'administration départementale à Ypres, afin d'obtenir des fonds pour faire face aux dépenses de la fourniture à faire aux troupes. Toutes les caisses étant aussi dépourvues de fonds à Ypres, à cause du passage continuel des troupes, on autorisa la ville de Dixmude à lever une somme de 1500 florins, sous la garantie de toutes les communes de la Flandre-Orientale. Cet emprunt ne fut jamais contracté, soit que personne ne voulut avancer des fonds, soit que la régence ne jugeât pas à propos de le faire, à cause des circonstances trop critiques du temps.

Vendredi 6. Depuis le premier du mois, la garnison et les bourgeois étaient dans une inquiétude continuelle à cause des nouvelles positives qu'on recevait journellement de l'arrivée de troupes autrichiennes dans les communes voisines. La nuit dernière cinq hussards autri-

chiens s'étaient montrés dans la commune d'Eessen. La garnison de la ville en conçut de nouvelles inquiétudes, et l'on déplaça au débouché de la rue d'Eessen le canon, placé depuis quelques jours sur la chaussée de Beerst, près du cabaret *la Couronne*.

Samedi 7. On remarqua de bon matin, aux mouvements faits par les soldats, qu'un changement allait avoir lieu. En effet, le commandant avait reçu par courrier dès 6 heures du matin, l'ordre de partir en toute hâte et la ville fut évacuée avant huit heures.

On s'attendait à chaque instant à voir arriver en ville les troupes autrichiennes, et la régence fit enlever par prudence l'arbre de la liberté, qui fut placé à la maison de ville, afin qu'on put le replacer en cas de nécessité.

Immédiatement après le départ des Français, le bailli Beghin convoqua la régence et lui communiqua une lettre de S. E. le comte de Metternich de Winenbourg, Ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche, datée de Bruxelles le 1 Avril, par laquelle S. E. témoigna le désir de voir reconstituer le magistrat sur le pied d'autrefois, après avoir renoncé publiquement au serment qu'on aurait pu avoir fait aux Français. Cette nouvelle fut reçue avec le plus grand contentement et le magistrat, pour faire connaître sa conduite irréprochable, résolut de faire connaître à S. E. le Ministre plénipotentiaire que la fidélité des membres de la régence à S. M. l'empereur et roi avait toujours été inébranlable; que malgré la domination des ennemis et la garnison française, qui avait séjourné en ville, aucun membre de la régence n'avait jamais prêté serment à la nation française, et que cependant elle avait toujours continué à excercer ses fonctions. On ajouta , que si S. E. exigeait un renouvellement de serment, tous les

membres étaient disposés à le prêter, pour montrer leur attachement à leur souverain légitime. Pour preuve de leur fidélité et de celle du peuple, on envoya au Ministre plénipotentiaire un extrait du procès-verbal du 9 Mars, par lequel il conste que lors de la proposition faite par le commissaire français, d'accepter la nouvelle constitution, le peuple l'avait repoussée avec courage.

On apprit entretemps que les Autrichiens s'approchaient de la ville. Quelques habitants coururent à leur rencontre et vers midi un détachement de trente-six hussards de Blankenstein, venant de Roulers, fit son entrée au son des cloches et du carillon et aux acclamations de la population. Jamais les soldats n'avaient été reçus avec plus de joie.

Tandis que chacun s'adonnait à la joie, on vit un dragon français traverser la Grand'Place à cheval. Aux cris du peuple: *Un Nation! un Nation!* le dragon mit son cheval au grand galop, mais poursuivi par un hussard, il fut pris au marché aux porcs et conduit devant le commandant à la maison-de-ville. Il y déclara qu'il était une femme, qui venait chercher son mari, officier de la compagnie qui avait quitté la ville du matin. On retint ce singulier dragon prisonnier avec tous les égards dûs à son sexe.

A deux heures de relevée fut annoncée par publication au peuple la lettre du ministre, comte de Metternich, et les cloches furent sonnées de nouveau en signe de réjouissance.

On invita en même temps les habitants à vouloir payer les droits pour les objets qu'ils avaient consommés pendant le séjour des Français, et à déposer à la maison-de-ville les armes et les objets d'habillement délaissés par les soldats. Quelques fusils, des capotes et

des havre-sacs abandonnés par les déserteurs furent déposés à l'instant même.

A trois heures, la confrérie de St-Georges se rendit en grande tenue, tambour battant et drapeau déployé, prés du commandant des hussards pour le complimenter et pour lui présenter de monter la garde. Le commandant reçut les offres qu'on lui fit et les confrères montèrent la garde la nuit suivante.

Le soir, il y eut illumination générale, les rues et les cabarets regorgeaient de monde, qui par ses cris fit retentir l'air de *Vive l'Empereur!*

Dimanche 8. La joie et le contentement se lisaient sur toutes les figures. On espérait un bonheur plus assuré sous une administration plus juste et plus pacifique. On renvoya le dragon féminin, mais on retint son cheval et les hussards prirent pour butin ses bijoux et ce qu'elle avait de précieux. La garnison fut renforcée de 52 hommes d'infanterie du régiment impérial de Kinski, qui furent logés chez les bourgeois de la Grand'Place.

Mercredi 11. Le détachement de hussards avait été renforcé les jours précédents de plusieurs hommes; ils étaient maintenant 90 et partirent à quatre heures de relevée pour Loo et Pollinkhove à la recherche des Français.

Jeudi 12. Les 52 hommes de Kinski partirent de bon matin pour Ypres, et la ville resta sans garnison.

Dimanche 15. Un *Te Deum* fut chanté dans la grande église en actions de grâces des bienfaits reçus. Le magistrat, en costume, les recollets et les autres corporations religieuses assistèrent en corps à cette cérémonie.

Mercredi 18. Dès que les émigrés connurent l'importante nouvelle du départ des troupes françaises, ils quittèrent leur retraite pour venir respirer l'air hos-

pitalier des Dixmudois. Les prêtres et les émigrés retournèrent en plus grand nombre qu'ils n'étaient partis, il y avait environ un mois, et ils furent reçus à bras ouverts par ceux qui avaient regretté leur départ.

Samedi 28. Après plusieurs jours de repos, on vit arriver le régiment d'infanterie d'Orange-Gueldres fort de 300 hommes, avec une pièce de canon, un caisson et plusieurs chariots de train. Ces troupes se rendirent en toute hâte au fort de Knocke.

6 Mai. Il circula plusieurs bruits sinistres et souvent contraires les uns aux autres. On apprit que les troupes autrichiennes et hollandaises en étaient aux prises avec les Français entre Poperinghe et Rousbrugge; cette nouvelle, apportée par des fuyards, causa une grande crainte qui augmenta encore lorsque dans l'après-midi l'on vit arriver de Poperinghe une foule de bourgeois, de prêtres, de religieux et d'enfants. L'arrivée subite de ces fuyards, qui avaient pris avec eux tout ce qu'ils avaient de plus précieux, fit sur l'esprit des Dixmudois une impression difficile à décrire. Craignant d'un côté pour leur propre sûreté, ils osèrent à peine leur tendre une main hospitalière; d'un autre côté, émus par la triste position de ces malheureux, ils n'osèrent les repousser et l'humanité l'emporta. On logea cette multitude le mieux que possible; les couvents logèrent leurs confrères, et les enfants des écoles orphelines furent logés dans les écoles de la ville.

12 Mai. Les nouvelles reçues des environs de Poperinghe et de Rousbrugge étant plus favorables, presque tous les refugiés retournèrent dans leurs foyers. On chanta un *Te Deum* pour l'heureuse délivrance de l'impératrice d'Autriche, qui venait de donner naissance à un prince et après-midi on proclama un édit de grâce pour

tous les déserteurs qui auraient rejoint leurs drapeaux avant le premier octobre.

26 Mai. La procession qu'on porta aujourd'hui solennellement, fut accompagnée par cent-trente ecclésiastiques, dont cent-six étaient français.

31. Une multitude de fuyards annoncèrent que les Français s'étaient emparé de Furnes où ils pillaient et saccageaient tout ce qui leur tombait sous la main. Plusieurs bourgeois prirent la fuite; d'autres prirent leurs arrangements pour partir, en cachant leurs objets de valeur et en fesant emporter tout ce qui aurait pu être pillé par l'ennemi.

5 Juin. On était dans une continuelle alternative d'espoir et de crainte; la crainte l'emporta presque toujours à cause que les fuyards annonçaient plustôt l'approche que l'éloignement des Français. Le passage de 12 à 1300 Hollandais, qui se rendaient de Furnes à Ypres avec leurs canons et bagages, augmenta encore la crainte, parce qu'on assurait que ces troupes battaient en retraite.

9 Juin. La peur diminua un peu lorsque deux estafettes se rendant de Furnes à Ypres, assuraient que les Français avaient quitté cette première ville et qu'ils étaient porteurs d'ordres pour faire retourner les Hollandais qui étaient passés ici le 9. Il paraît que ces troupes ne se fiaient pas trop aux assurances qu'on leur donnait de l'absence des Français dans cette ville, puisque le commandant envoya un trompette au bourgmestre Van Hille, pour lui demander s'il n'y avait pas danger de rencontrer les ennemis.

Le trompette ne se contentant pas d'une réponse rassurante donnée par le bourgmestre, se fit accompagner par ce magistrat jusqu'à la porte de Woumen,

près du nouveau cimetière, où étaient stationnés 600 hommes d'infanterie et 50 cavaliers, avec du canon et leur matériel de guerre. Après les assurances réitérées du bourgmestre, ils traversèrent la ville et prirent les chemins de terre pour se rendre à Furnes.

12 Juin. Une garnison hollandaise arriva aujourd'hui et jusqu'à la seconde invasion des Français, la ville ne fut presque jamais sans logements militaires. Les Hollandais, les Anglais, les Hessois et d'autres logèrent presque toujours chez les bourgeois, qui ne reçurent aucune indemnisation.

18 Juin. Un beau carosse traîné par six chevaux de même couleur, et escorté par 70 cavaliers hollandais, arriva à 9 heures du matin et fit supposer que le prince d'Orange devait arriver. Le magistrat qui avait tout disposé pour bien recevoir le prince, ayant appris qu'un régiment hollandais devait entrer en ville vers les six heures du soir et croyant que le prince d'Orange le commandait, alla à sa rencontre, mais il fut bien désappointé, lorsqu'il vit que le prince n'accompagnait pas le régiment.

19 Juin. Guillaume-George-Frédéric, prince d'Orange, arriva en ville, venant de Furnes, à onze heures du matin, accompagné du général autrichien Melius. Ils descendirent de voiture à la maison de M. Rottier, pitancier (1), où logeait le lieutenant-colonel baron Van Tengnagel.

La régence alla en corps féliciter le prince, qui fut

---

(1) Cette maison, rebâtie il y a une quinzaine d'années, se trouve sur la Grand'Place et est actuellement occupée par M. le représentant Morel-Danheel.

très affable et qui, après avoir pris quelques rafraichissements, partit pour Ypres.

20 Juin. Vers onze heures du matin arriva d'Ypres le général Wartensleben et une partie de la garnison partit desuite pour Furnes sous ses ordres.

6 Juillet. Continuellement grèvés par les logements militaires, les bourgeois, qui avaient logé pendant assez longtemps les soldats sans rétribution, commencèrent à se plaindre de cette charge. Quelques troupes, il est vrai, devaient payer trois sols par jour pour chaque soldat, et pour cette somme on leur devait livrer le sel, le vinaigre, le feu et la lumière, mais beaucoup prétendirent être nourris complètement pour cette somme; d'autres ne payaient pas. Cette manière de faire mécontenta la bourgeoisie, laquelle, après le départ du régiment Van Brakel, montra ouvertement son mécontentement.

Les maîtres de sections et quelques personnes notables voulant diminuer autant que possible la charge des logements militaires qui incombait à la bourgeoisie, alla trouver la régence pour exposer les justes plaintes des habitants et pour la prier de porter remède à cet état de choses.

La régence voulant, pour autant qu'il dépendait d'elle, contribuer à alléger les charges de ses administrés, prit les mesures nécessaires pour loger à l'avenir les troupes dans les maisons non habitées, et les granges que les habitants devaient pourvoir de lits et d'objets nécessaires au logement.

Les mécontents satisfaits de ces mesures, eurent bientôt un nouveau sujet de plaintes. Un bataillon suisse qui arriva l'après-midi, ne voulut pas aller occuper les logements désignés et les bourgeois furent forcés de loger

de nouveau ces soldats pour la somme de trois sols; somme qui ne fut encore payée que par fort peu d'entre eux.

21 Juillet. Le prince d'Orange arriva à sept heures du matin d'Ypres; il descendit à la maison-de-ville et partit à neuf heures avec sa suite pour Furnes.

29 Juillet. Dans la matinée arriva d'Ypres, se rendant à Nieuport, le général-major autrichien Melius, accompagné de deux aides-de-camp.

31 Juillet. Parmi les officiers généraux de tout grade et de toute arme qui passaient tous les jours, on remarqua aujourd'hui S. A. le prince de Hesse-Darmstadt, qui, arrivé à sept heures du matin d'Ypres, alla loger chez M. l'avocat Van Vossem, près le Pont-aux-Pommes.

Durant tout le mois, les troupes étrangères allant à Ypres, à Loo, à Furnes ou à Nieuport, ne discontinuèrent pas de passer; leur nombre était souvent si grand, que toutes les maisons en étaient remplies et qu'une partie fut forcée de camper sur la place et dans les rues, où ils fesaient leur cuisine en plein air.

3 Août. S. A. le prince de Hesse-Darmstadt partit à quatre heures du matin pour Ypres avec toute la garnison, qui comptait plus de 2,000 hommes. Les bourgeois crurent que maintenant du moins ils allaient être délivrés des logements militaires. Ils furent encore trompés dans leur attente, car avant qu'ils eurent le temps de nettoyer leurs maisons, le régiment de Van Brakel revint de Loo, et les soldats, qui avaient encore logé ici, retournèrent dans leurs anciens logements.

11 Août. On chanta un *Te Deum,* pour la capitulation de Valenciennes, qui avait été signée le 28 Juillet.

20 Août. Toute la garnison partit pour les environs

de Roulers, pour aller combattre les Français, d'après ce qu'on disait.

21 Août. Le passage de l'armée Anglaise, Hanovrienne et Hessoise, forte de 15 à 16,000 hommes qui allait assiéger Dunkerque, est un des plus grands mouvements militaires qui aient eu lieu ici. Ce passage commença à sept heures du matin, et dura pendant vingt-quatre heures. L'armée avait à sa suite 36 pièces de canon, 4 obusiers, 9 affûts non montés, 74 caissons, 12 chaloupes à pontons, 10 chariots à pontons, 10 chariots chargés de fours en fer, 1193 chariots de bagage et de fourage, 78 charettes, 300 chevaux chargés de tentes, 85 bêtes à cornes, 23 veaux et 60 moutons.

On voyait au milieu de tout cet attirail la voiture du duc d'Yorck, attelée de six chevaux bruns et suivie de plusieurs autres voitures, et de 19 beaux mulets chargés du bagage de son Altesse.

Durant ce passage un accident faillit occasionner un grand malheur, qui aurait pu détruire une partie de la ville. Le feu avait pris à l'essieu d'un caisson de poudre; on apporta de l'eau à temps et le feu fut éteint.

24 Août. Hier et aujourd'hui l'on vit encore passer beaucoup de chariots de transport, qui tous se rendaient à Dunkerque.

25 Août. La régence reçut une lettre des bourgmestre et échevins de la ville et châtellenie de Furnes, par laquelle ils demandaient de la charpie pour panser les blessés qui arrivaient continuellement à Furnes. On se mit aussitôt à l'ouvrage et une quantité de charpie et de vieux linge fut envoyée à cette ville.

27 Août. On proclama par ordre supérieur que tous

ceux qui avaient des hâches ou des cognées devaient les déposer aujourd'hui même à la maison-de-ville, pour être transportées desuite à Furnes pour le service de l'armée.

1 Septembre. Un transport de 13 chariots chargés de malades et de blessés Hessois arriva de Valenciennes, de Tournai, Courtrai et Roulers avec 400 chevaux blessés. Ces malheureux étaient dans un déplorable état. Le magistrat ordonna de les placer à l'hôpital et dans les couvents des Sœurs-noires et des Récollets, où ils furent pansés par les chirurgiens de la ville. Les chevaux furent placés dans les écuries de la ville et des environs.

11 Septembre. Depuis le premier de ce mois le nombre de fuyards qui arrivaient des frontières de la France augmenta de jour en jour et jeta la terreur parmi les habitants. La terreur augmenta par le bruit que les Français, qui, disait-on, étaient déjà à Vorthem, devaient arriver aujourd'hui en ville. Le passage de 3,000 alliés, qui passaient en se rendant de Furnes à Ypres, sembla justifier cette crainte et plus d'un quitta ses pénates pour se soustraire aux vexations des Français, qui allaient entrer en ville. L'on fut trompé fort heureusement; les soldats vus de loin et qu'on avait pris pour des Français, étaient des dragons anglais, qui formaient l'avant-garde du régiment royal et qui fit ici son entrée vers le soir. Ils se firent donner par la régence du pain, du fourrage et du bois, et campèrent à la belle étoile sur la Grand'Place, où ils préparaient leur nourriture sur de grands feux. Le lendemain ils partirent pour Ypres.

Le duc d'Yorck, battu le 8 à Hondschote, leva son camp devant Dunkerque, arriva à Dixmude le 12,

avec son état-major, et logea chez le greffier Mergaert, au pont du Nord. Cette maison, malgré sa grandeur, était beaucoup trop petite pour le service du Duc. L'on construisit une cuisine de campagne dans une pâture attenante pour le service de bouche.

L'armée qui accompagnait le duc, campa le long de la route de Merkem à Keyem.

13 Septembre. On remarqua un grand mouvement dans les troupes et l'on apprit que les Hollandais avaient été battus à Wervick et à Menin par les Français. Le duc d'Yorck fit tout disposer pour partir le lendemain à quatre heures.

14 Septembre. Une estafette apporta durant la nuit la nouvelle que les Français battus par les Autrichiens, avaient été forcés d'évacuer Menin. Le Duc fit cesser tout mouvement et fit donner l'ordre de partir pour Thourout. L'armée se mit en marche dès sept heures du matin et l'arrière-garde ne quitta la ville qu'à cinq heures du soir. Le Duc était parti à onze heures avec son état-major. Il y avait en tout 55 canons.

16 Septembre. Un piquet de cavalerie Hessoise était resté après le départ du duc d'Yorck. Il arriva aujourd'hui un corps de 4,000 hommes, qui campèrent près le Haut-pont, dont le passage fut interdit.

17 Septembre. Trois à quatre mille hommes de cavalerie Hanovrienne et Hessoise ont traversé la ville, se rendant au fort de Knocke avec sept pièces de canon.

19 Septembre. 260 cavaliers Hessois sont arrivés à dix heures du matin. L'une moitié s'est rendue au fort de Knocke, l'autre à Schoorebake.

20 Septembre. Une estafette est arrivée pour le général Aubercrombé commandant le camp au Haut-pont; une partie des troupes avec la garnison de la Knocke

partit en toute hâte pour Furnes avec 15 canons, trois affûts, des chariots et des tentes.

21 Septembre. Une autre partie du camp partit pour Furnes de bon matin et à 4 heures de relevée arrivèrent 1,500 hommes d'infanterie hessoise, qui partirent le lendemain par la route de Woumen.

23 Septembre. A dix heures sont entrés 90 cavaliers Hanovriens, et de onze à une heure 8,000 hommes d'infanterie, et 275 de cavalerie hessoise avec onze canons, deux affûts et plusisurs caissons et chariots. Ils ont campé près du Haut-pont dans les prairies dites Heernisse.

28 Septembre. A trois heures de rélevée sont partis du camp 6 à 700 grenadiers avec deux pièces de canon pour la Knocke. 500 hommes de cavalerie hessoise sont arrivés à la même heure.

1 Octobre. Quelques troupes ont quitté le camp avec quatre pièces de canon, allant à la Knocke et quelques autres à Schoorebake. Le nombre de fuyards allait toujours croissant. Les avant-postes français étaient à Vorthem.

7 Octobre. On apprit que les Français tachaient de passer le canal, et les troupes du camp se tenaient prêtes contre toute attaque.

9 Octobre. 2000 hommes ont quitté le camp avec deux pièces de canon, pour se rendre à Loo.

11 Octobre. Vers le soir sont arrivés 40 Ecossais.

12 Octobre. A trois heures de l'après-midi 2500 hommes de troupes Anglaises sont venus camper derrière le cabaret dit l'*Empereur*. Ils sont partis le lendemain.

14 Octobre. Vers le soir les troupes du camp craignaient une attaque des Français qui arrivaient toujours en plus grand nombre dans le métier de Furnes.

22 Octobre. On entendit la canonade dans la direc-

tion de Furnes depuis le matin jusqu'à midi. On apprit bientôt que les Français s'étaient emparé de cette ville et avaient poursuivi les alliés jusques près de Nieuport.

23 Octobre. L'ordre étant arrivé de lever le camp, toutes les troupes sont parties pour Thourout, à neuf heures du soir. Les trois jours suivants, les Français bombardèrent Nieuport, et les Dixmudois étaient dans une grande inquiétude, craignant de voir arriver à chaque instant les Français.

28 Octobre. Vers dix heures et demie du soir, 50 Hessois sont entrés en ville et ont, immédiatement après leur arrivée, fait assembler la régence. Ils ont mis le feu au Haut-pont vers minuit et ont élevé quelques batteries pour défendre le passage aux Français.

29 Octobre. Une vingtaine de Français s'étant montrés de l'autre côté du canal, les Hessois ont tiré sur eux avec le seul canon qu'ils avaient.

31 Octobre. A midi, 6000 Hessois venant de Ghistelles avec de l'artillerie, sont allés camper du côté de Woumen.

1 Novembre. Le temps était si pluvieux, que les troupes campées sont venues loger en ville. On entendit parler du siège de Nieuport, durant une grande partie de ce mois.

10 Décembre. Cinq compagnies de cavalerie, chacune de 80 hommes, sont parties pour Mons.

18 Décembre. A huit heures est parti pour Ostende, un bataillon du régiment du prince Charles de Hesse-Cassel, fort de 556 hommes, avec quatre pièces de canon et 22 fourgons. S. A. Frédéric, prince héréditaire de Hesse-Cassel, logeait ici avec son frère, le prince Charles, les généraux Wormsl, Halvisch et Porck.

21 Décembre. A neuf heures sont partis 150 hom-

mes du régiment Odonel, qui étaient arrivés hier de Furnes, où ils s'étaient mesurés avec l'ennemi.

23 Décembre. 550 grenadiers de Hesse-Cassel sont entrés en ville avec deux pièces de canon, deux caissons et 23 fourgons.

24 Décembre. Le général Wormsl est parti pour Thourout, avec 150 hommes.

29 Décembre. 800 hommes de la garnison sont allés en quartier-d'hiver à Woumen, Eessen et Beerst.

1794.

9 Janvier. Le colonel Autrichien Mack est venu inspecter les ouvrages du Haut-pont et de la Knocke, et est ensuite parti pour l'Angleterre.

10 Mars. On publia que tous les Français émigrés devaient s'éloigner à cinq lieues des frontières françaises.

13 Mars. Cinq compagnies, chacune de 115 hommes, sont parties de Dixmude et d'Eessen pour Merckem.

20 Mars. A midi et demi est passé par la ville un bataillon de grenadiers du régiment du prince Frédéric de Hesse-Cassel, se rendant à Woumen.

A trois heures est entré le lieutenant-colonel Von Kospoth, à la tête d'un bataillon de 632 hommes, venant de Nieuport.

21 Mars. A six heures du matin est parti pour Ypres le bataillon du colonel Wurmb, avec celui du prince Frédéric de Hesse-Cassel, qui était en garnison à Woumen.

23 Mars. Deux autres bataillons sont partis pour Ypres avec le prince Frédéric de Hesse-Cassel, le prince Charles de Salm-Hohenzolern et le baron Sool. A dix heures est arrivé le bataillon Von Kospoth, qui après une halte d'une heure et demie est parti pour faire place à 200 grenadiers hanovriens, qui sont allés prendre position au Haut-pont.

1 Avril. Durant tout ce mois le mouvement des troupes diminua. Les Français brûlèrent les abbayes de Loo, d'Eversam et plusieurs fermes du métier de Furnes.

28 Avril. On publia que tous ceux qui voudraient s'enroler volontairement, recevraient de la ville dix sols par jour. Quelques hommes du peuple répondirent à cette invitation et reçurent des armes.

2 Mai. 150 volontaires sont arrivés de Loo et de Knocke.

4 Mai. Les religieuses pénitentes ont quitté leur couvent avec toutes leurs pensionnaires.

5 Mai. Il fut publié le matin, de la part du magistrat du Franc, que tous ceux qui s'engageraient comme volontaires, recevraient 10 sols par jour, dont on décompterait 5 sols pour les vivres.

On reçut quelques jours plus tard la nouvelle de la prise de Courtrai par les Français, et l'on fut continuellement dans la crainte de voir arriver l'ennemi qui était maître de Loo.

2 Juin. On entendit tirer dans la direction d'Ypres. Dans la matinée, l'on vit arriver 25 cavaliers hanovriens et cent hommes d'infanterie avec une pièce de canon, un caisson et un fourgon. A quatre heures de l'après-midi ces troupes furent renforcées de 400 hommes avec deux pièces de canon, qui campèrent sur la Grand'Place en attendant le bataillon d'émigrés, fort de 400 hommes, qui arriva à six heures avec deux pièces de canon. A leur arrivée les Hanovriens partirent pour Steenstraete (1), et une centaine d'hommes partirent avec une pièce de canon et cinquante

(1) Steenstraete est un hameau sur le canal d'Ypres à Dixmude. La chaussée entre ces deux villes le traverse.

volontaires pour la Knocke. Cent émigrés occupèrent le poste du Haut-pont avec vingt-cinq volontaires et deux pièces de canon. Durant la nuit il arriva encore deux pièces de canon pour les émigrés, et vingt-cinq cavaliers qui partirent le lendemain pour Schoorebaeke.

3 Juin. A onze heures arrivèrent cent hommes d'infanterie hessoise avec 24 hommes de cavalerie, qui tous sont partis pour Steenstraete.

Après-midi on entendit tirer dans la direction d'Ypres, et l'on apprit que cette ville était assiégée. On se battait aussi au pont de Steenstraete. Il arriva pendant la nuit deux bataillons de troupes anglaises, avec trois canons, et après une halte d'une heure sur la place, ils partirent pour Steenstraete.

5 Juin. Vers les dix heures du matin, l'on vit retourner toutes les troupes anglaises, hessoises et hanovriennes qui battaient en retraite. Les Français s'étaient avancés jusques Langemarck et menaçaient d'attaquer les alliés sur le derrière. Une partie de ces troupes logea chez les bourgeois, les autres campèrent sur la Grand'Place.

Le lieutenant des volontaires partit pour Thielt; il était envoyé par le commandant Hack, pour aller exposer au général Clerfayt la retraite inutile des Anglais et le grand danger auquel cette retraite exposait une partie de la Flandre à se voir envahie par les Français.

6 Juin. Le lieutenant envoyé à Clerfayt est retourné avec l'ordre de faire reprendre leurs postes à toutes les troupes. Cet ordre excita un différend entre les émigrés et les Hanovriens, ceux-ci voulant battre en retraite.

A deux heures les troupes retournèrent à Merkem.

7 Juin. Toute cette journée se passa en marches et contre-marches des différents corps. A 5 heures du soir

toute l'armée est rentrée de ses postes et les Hanovriens sont allés camper le long de la chaussée de Beerst, avec trois pièces de canon, braqués vers la ville. Les émigrés campèrent sur la digue de Vladsloo.

L'émigration des Dixmudois fut grande; on s'attendait à chaque instant à voir arriver les Français, qui avaient pris position de l'autre côté de Woumen. Les émigrés partirent avec les volontaires dans la direction de Clercken, les Hanovriens hasardèrent de retourner à Woumen et les Anglais occupèrent la ville et les environs.

8 Juin. A trois heures du matin arrivèrent 150 cavaliers hessois et hanovriens; et à onze heures, trois bataillons d'infanterie avec deux escadrons de dragons legers, trois pièces de canon et beaucoup d'autre matériel, de sorte qu'on pouvait évaluer les forces alliées qui se trouvaient aux environs de la ville, à 8,000 hommes. Les avant-postes des Français étaient à Langedewalle, près de Merckem, et à la Knocke.

A une heure est arrivé un bataillon anglais qui s'est mis au bivouac avec les deux autres bataillons sur la Grand'Place.

A deux heures, le corps anglais s'est divisé en deux parties, dont l'une est allée prendre position à Steenstraete, que les Français avaient évacué, et l'autre au Haut-pont. Cette partie a passé le canal et s'est retirée derrière des tranchées.

A huit heures du soir, la compagnie des volontaires de Proven est entrée en ville avec un butin pris à un détachement français de 70 hommes, à Nieuwcapelle.

Le lendemain, à dix heures, les émigrés sont partis sur deux colonnes pour Langedewalle et Clercken, avec deux bataillons de troupes anglaises.

Toutes les tentatives faites par les alliés furent vaines; Ypres tomba au pouvoir des Français. Le général Pichegru avait forcé l'armée autrichienne, à laquelle s'étaient joints les Hollandais. Le général Clerfayt fit sa retraite sur Gand, qui ouvrit ses portes aux Français le 4 Juillet, et la reddition de cette place fut le signal de l'incorporation de toute la Flandre à la République française.

Depuis l'incorporation à la République, Dixmude eût à subir les mêmes fatalités que les autres villes du pays; les contributions forcées, les assignats, la persécution des prêtres et les autres malheurs furent communs à toutes les localités de la Flandre.

Je ne pousse pas plus loin cette histoire; j'aurais à décrire des faits contemporains, qui tous, plus ou moins, sont consignés dans les archives modernes de la ville de Dixmude, et qui sont du domaine de la postérité; mais les noms à consigner, noms qui sont quelquefois entachés d'un fâcheux antécédent pour les familles, et qui m'empêcheraient de dire toute la vérité, me font arrêter ici.

ADDITIONS A LA SUCCESSION

DES

Châtelains de Dixmude.

EXTRAIT D'UN REGISTRE DES ARCHIVES DE LA VILLE D'YPRES, COMMENCÉ EN 1380.

Jacques de Dixmude, 10e échevin de la ville d'Ypres, en 1381.
Jacques de Dixmude, écoutète, en 1385.
Jacques de Dixmude, 10e échevin de la même ville, en 1385; il y avait donc deux Jacques de Dixmude qui exerçaient des fonctions différentes.
Éloi de Dixmude, écoutète, en 1387.
Jacques de Dixmude, 3e échevin, en 1389.
Lamp de Dixmude, 13e échevin, en 1390.
Jacques de Dixmude, 4e échevin, en 1391.
Jacques de Dixmude, premier échevin, en 1392.
Jacques de Dixmude, écoutète, en 1393.
Lamp de Dixmude, 13e échevin, en 1393.
Jacques de Dixmude, 2e échevin, en 1394.
Lamp de Dixmude, 12e échevin, en 1395.
Jacques de Dixmude, 3e échevin, en 1396.
Lamp de Dixmude, 9e échevin, en 1397.
Jacques de Dixmude, 3e échevin, en 1398.
Jacques de Dixmude, premier échevin, en 1400.

Pierre de Dixmude, 13e échevin, en 1401.
Jacques de Dixmude, 1r échevin, en 1402.
Jacques de Dixmude, écoutète, en 1403.
François de Dixmude, 6e échevin, en 1404.
Jacques de Dixmude, 3e échevin, en 1407.
Jacques de Dixmude, 2e échevin, en 1411.
François de Dixmude, 3e échevin, en 1411.
François de Dixmude, 4e échevin, en 1412.
François de Dixmude, 4e échevin, en 1414.
Pierre de Dixmude, 2e échevin, en 1415.
François de Dixmude, 2e échevin, en 1416.
Pierre de Dixmude, 3e échevin, en 1417.
François de Dixmude, 2e échevin, en 1418.
André de Dixmude, 6e échevin, en 1418.
Louis de Dixmude, 10e échevin, en 1419.
François de Dixmude, 2e échevin, en 1420.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1420.
Jean de Dixmude, 10e échevin, en 1421.
François de Dixmude, 2e échevin, en 1422.
André de Dixmude, 5e échevin, en 1422.
Olivier de Dixmude, 12e échevin, en 1423.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1424.
Olivier de Dixmude, 3e échevin, en 1425.
André de Dixmude, 4e échevin, en 1426.
Olivier de Dixmude, 4e échevin, en 1427.
André de Dixmude, 2e échevin, en 1429.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1431.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1432.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1434.
André de Dixmude, 5e échevin, en 1435.
Corneille de Dixmude, 12e échevin, en 1435.
Olivier de Dixmude, 1r échevin, en 1436.
André de Dixmude, 5e échevin, en 1437.

Olivier de Dixmude, 2e échevin, en 1438.
Charles de Dixmude, 13e échevin, en 1438.
André de Dixmude, 3e échevin, en 1440.
Olivier de Dixmude, 1r échevin, en 1441.
Louis de Dixmude, 5e échevin, en 1442.
Olivier de Dixmude, 2e échevin, en 1443.
Paul de Dixmude, 5e échevin, en 1444.
Loonis de Dixmude, 1r échevin, en 1445.
Olivier de Dixmude, 1r échevin, en 1446.
Paul de Dixmude, écoutète, en 1447.
Loonis de Dixmude, 1r échevin, en 1447.
Charles de Dixmude, 6e échevin, en 1448.
Loonis de Dixmude, 1r échevin, en 1449.
Olivier de Dixmude, 1r échevin, en 1450.
Charles de Dixmude, 5e échevin, en 1450.
Loonis de Dixmude, 2e échevin, en 1451.
Paul de Dixmude, 4e échevin, en 1452.
Charles de Dixmude, 5e échevin, en 1452.
Loonis de Dixmude, 1r échevin, en 1453.
Paul de Dixmude, 1r échevin, en 1455.
Pierre de Dixmude, 5e échevin, en 1456.
Paul de Dixmude, 1r échevin, en 1457.
Olivier de Dixmude, 2e échevin, en 1458.
Paul de Dixmude, écoutète, en 1459.
Corneille de Dixmude, 3e échevin, en 1460.
Paul de Dixmude, écoutète, en 1462.
Josse de Dixmude, 6e échevin, en 1462.
Josse de Dixmude, 1r échevin, en 1465.
Paul de Dixmude, 1r échevin, en 1468.
Paul de Dixmude, 2e échevin, en 1470.
Jean de Dixmude, 13e échevin, en 1471.
Josse de Dixmude, écoutète, en 1472.
Jean de Dixmude, 6e échevin, en 1474.

Jean de Dixmude, 6e échevin, en 1476.
Jean de Dixmude, 4e échevin, en 1486.
Jean de Dixmude, 5e échevin, en 1489.
Lamsin de Dixmude, 10e échevin, en 1490.
Jean de Dixmude, 6e échevin, en 1492.
Lamsin de Dixmude, 9e échevin, en 1494.
Josse de Dixmude, 4e échevin, en 1499.
Victor de Dixmude, 7e échevin, en 1500.
Josse de Dixmude, 2e échevin, en 1501.
Victor de Dixmude, 8d échevin, en 1501.
Victor de Dixmude, écoutète, en 1502.
Josse de Dixmude, 2e échevin, en 1503.
Josse de Dixmude, écoutète, en 1505.
Jean de Dixmude, 9e échevin, en 1512.
Hector de Dixmude, écoutète, en 1513.
Jean de Dixmude, 6e échevin, en 1514.
Jean de Dixmude, 5e échevin, en 1518.
Jean de Dixmude, 6e échevin, en 1520.
Hector de Dixmude, 3e échevin, en 1523.
François de Dixmude, 11e échevin, en 1529.
François de Dixmude, 8e échevin, en 1534.
François de Dixmude, 9e échevin, en 1536.
François de Dixmude, 6e échevin, en 1540.
François de Dixmude, 6e échevin, en 1546.
Jean de Dixmude, 5e échevin, en 1555.
Jean de Dixmude, 4e échevin, en 1561.
Jean de Dixmude, 4e échevin, en 1563.
Jean de Dixmude, 3e échevin, en 1567.
Jean de Dixmude, 4e échevin, en 1570.
Jean de Dixmude, 3e échevin, en 1574.
Jean de Dixmude, 10e échevin, en 1587.
Jean de Dixmude, 10e échevin, en 1589.
Jean de Dixmude, 11e échevin, en 1591.

Jean de Dixmude, 5e échevin, en 1595.
Jean de Dixmude, 4e échevin, en 1597.
Jean de Dixmude, 3e échevin, en 1601.
Jean de Dixmude, 3e échevin, en 1602.
Jean de Dixmude, 2e échevin, en 1606.
Nicolas de Dixmude, 11e échevin, en 1607.
Jean de Dixmude, 3e échevin, en 1614.

EXTRAITS D'UN ANCIEN LIVRE D'ÉPITAPHES ET DE MONUMENTS RECUEILLIS PAR M. NICOLAS DE SCHIETERE, AU COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE (1).

St-Martin à Ypres.

Derrière le maître-autel sont des vitraux peints représentant les armoiries de Dixmude jointes à celles de Schoten, qui sont au chef d'or, au demi-lion de sable et à celles de Schattinck, de sable, à la croix de vingt besans d'or, de même qu'à celles de Waghenare, qui sont à trois roses d'azur allié de Dixmude.

Au côté sud de l'église se trouve une pierre sépulcrale bleue, couverte de cuivre et ornée de deux figures. C'est la sépulture de Victor de Dixmude, fils de Jean, mort le 11 Janvier 1382, et de sa femme, Adèle de Haveskerke, fille de Philippe, morte en 1376. Les armoiries sont Dixmude: à la bande dentelée de gueules; Schattinck: d'or à l'écusson de gueules à la bande componnée d'argent et d'azur sur le tout et trois lions d'or couronnés et Haveskerke à trois coquilles d'argent sur la face, une croix ancrée d'argent, Nevele et Heule.

---

(1) M. Le chevalier De Schietere de Lophem, a eu l'obligeance de me communiquer ce manuscrit, qui renferme les alliances de sa famille.

Au côté sud, sous une pierre blanche, gisent Pierre de Dixmude, fils de Denis et de Cathérine, fille de Wautier Godericx. Ses armoiries étaient un lion au premier canton timbré couronné d'or et azur de huit pièces.

Au côte nord de la chapelle, dite *zuid-kapel*, est une pierre sépulcrale bleue, surmontée de deux figures; on y lit l'inscription: Chy gist Franchois de Dixmude, f Jois, qui fut filz de François, obiit 1451, le 3 Janvier, et mademoiselle Marie de Lichtervelde, f Eloy, sa femme, obiit 14...

Au côté nord gît sous une pierre bleue, Denis de Dixmude, mort le 20 Juin 1379. Il portait de huit faces or et azur, un lion au premier canton.

Sous une pierre blanche gît dame Anne Godericx, fille de Wautier, veuve d'Éloy de Dixmude, et femme en secondes nôces de Gilbert Van der Niepes, morte le 29 Juillet 1396, et demoiselle Françoise de Dixmude, fille de Louis, morte le 5 Septembre 1437.

Au côté nord de l'autel de Ste-Cathérine, sous une pierre bleue, couverte de cuivre, gît Messire Jean de Dixmude, fils de François, mort le 22 Avril 1312, et Messire Jean de Dixmude, fils de Philippe, mort en 1359, le jour de St-François, et dame Denise, fille de Me Denis Schattinck, femme de Jean de Dixmude, morte le 12 Septembre 1383. Et Messire Éloi de Dixmude, fils de Jean, qui posa la première pierre des murs d'Ypres, le 6 Avril 1388, comme écoutète de cette ville, et mourut le 8 Avril 1391.

Au côté nord est une pierre incrustée de cuivre, sépulture de dame Anne de Dixmude, fille de Jean et femme de Jean Schoten, morte le 12 Décembre 1367.

Là gît aussi dame Denise de Dixmude, fille de Charles,

veuve de Victor de Dixmude, seigneur de Volmerbeke, morte le 8 Août 1481.

Au côté sud est une grande pierre bleue. C'est la sépulture de Wautier de Dixmude, fils de Louis, mort le 1 Juillet 1443, et de sa femme, dame Marie, fille de Jean Van Thorrout, morte le 30 Août 1461.

Aux Jacobins, à Ypres.

Au côté ouest de l'église se trouve une grande pierre bleue, ornée d'armoiries. Là gît Ingelram de Dixmude, fils de Wautier, mort le 26 Août 1442, et dame Marie Van Hove, fille de Nicaise, morte en 1488.

Dans la même église est enterré, sous une pierre bleue, François de Dixmude, mort le 20 Janvier 1420, et dame Claire Van Roosebeke, sa première femme, morte le 9 Mai 1414, et dame Marie Van Bomvenkerke, sa deuxième femme.

Église de l'hospice de Belle, à Ypres.

Au côté nord se trouve l'épitaphe: Cy gist Jehan Belle, f[s] sire Nicolas, qui trespassa l'an 14.., et mademoiselle Denyse de Dixmude, f[a] Jehan, sa femme, obiit 1479, le 10[e] jour de .....

Boesinghe.

Au côté nord du maître-autel gît Jean Van Haelewyn, chevalier, fils de Jean, seigneur de Rouselrie et de Boesinghe, mort le 18 Avril 1482, et dame Cathérine de Dixmude, morte le 5 Octobre 1483, elle avait épousé en premières nôces un seigneur de Walscappelle.

Hooglede.

Au côté sud du chœur est une tombe de Victor de Dixmude, écuyer, seigneur de Volmerbeke et de la

petite Woestine, mort le 21 Septembre 1511 et de dame Leonarde Van Gryspeere, sa femme, morte en 15...

Augustins, à Ypres.

Dans cette église est enterré Jean de Dixmude, écuyer, seigneur de la petite Woestine, fils de Charles, mort le 19 Septembre 1505, et dame Marie de Volmerbeke, fille de Godscalc et de dame Marie Paeldink, morte le 12 November 1506. Ils eurent deux fils, Victor et Hector. Hector, fils cadet, épousa une demoiselle Sbroeden, dont il eut Jacques, Marie et Anne. Victor, fils de Victor et Leonarde Van Gryspeere, épousa Marguérite Vander Woestine, fille de François, seigneur de Beselaere, dont est issu François, mort en 1559, qui épousa Marie Vanden Berghe Van Handsame, dont il n'y eut pas de postérité. Victor épousa en secondes nôces, Jeanne, fille de Robert de Rokeghem, dont Josse, Marie et Anne. Il épousa en troisièmes nôces Madeleine Van Dalen, dit Van Donghen, fille de Jean, seigneur de Legerswalle, près de Gertruydenberg, dont il eut Philippe et Jean.

Jacques, fils de Hector de Dixmude, épousa une demoiselle Van Vlederinghe; de ce mariage naquit Hector.

Marie de Dixmude, fille d'Hector, épousa, le 27 Octobre 1527, Josse Van de Woestyne, seigneur de Beselaere, dont est issu Hector, seigneur de Beselaere, qui se maria à Claudine de Rosimbos, laquelle lui procréa deux fils, François et Maximilien.

Josse, fils de Victor, mourut sans postérité.

Marie de Dixmude, fille de Victor, épousa François Van Oudenfort, seigneur de Scharrenberg.

Anne de Dixmude fit une mesalliance.

Jean de Dixmude, fils de Michel, épousa Cathérine

De Beer, fille de Nicolas, dont il eut Marie de Dixmude, veuve de Nicolas De Bu, chevalier.

Dixmude.

Dans l'église paroissiale se trouve dans la nef latérale cette épitaphe: Cy gist noble homme, Jean Hallarts, dict Percheval, seigneur de Dixmude, obiit 1452, le 19 de Décembre.

Bruges.

L'inscription suivante se trouve dans l'église de Saint-Donat, sur une pierre bleue, incrustée de cuivre: *Hier licht begraven Bertolomeus De Voocht, raedt shertogen van Bourgoingne, grave van Vlaenderen, die staerf* 1459, *den* 11^{n} *in Maerte, ende joncvrauwe Anna f^{a} sheer Pieters van Dixmude, Bertolomeus wyf was, de welcke staerf* 1426, *den* 12^{n} *Maerte.*

St-Jacques, à Gand.

Il y a dans cette église une épitaphe de Jean de Dixmude, fils de Josse, chevalier, qui mourut le 20 Février 1552, il avait épousé Jaqueline Dullaerts.

Dans la même église est le tombeau de Josse Van Caloen, qui mourut le 10 Juillet 1549, et de dame Marie de Dixmude, fille de Josse, chevalier, conseiller de l'empereur, femme de Josse Van Caloen, morte le 17 Octobre 1550.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

VENTE D'UNE TERRE ET D'UNE MAISON A DIXMUDE.

1227.

Universis Christi fidelibus presentem paginam inspecturis scabini Dixmudenses salutem. Noverit universitas vestra quod Theodoricus Houbanc et Jacobus filius Michaelis, filii Godelieve de Thorout vendiderunt Lamberto tinctori domum cum fundo et omnibus appenditiis suis quondam Boidini Nose, pro viginti duabus marcis, triginta duobus solidis pro marca computatis Flandrensibus. Terra vero, in qua sita est domus eadem, extenditur versus septentrionem usque ad ripam aque que vocatur Ede, reducta tamen quadam parte terre, habente in longitudine decem pedes versus eandem ripam. Et idem Theodericus promisit coram nobis bona fide, quod ipse et heredes sui eumdem Lambertum contra magistrum et fratres domus Teot. et contra Johannem Houbanc et filios suos et contra fratres et sorores et omnes coheredes suos et quoslibet alios aliquid juris in eadem re vendita reclamaturos acquitabunt. Et hoc idem promisit et Nicholaus Dierhere sub eadem forma. Et nos requisiti in figura judicii, pronuntiavimus judicando legitimam esse notatam venditionem. Actum anno Domini M. CC. vigesimo septimo, mense septembri.

(Extrait du Cartulaire des Dunes.)

II.

VENTE D'UNE PIÈCE DE TERRE DANS LA RUE DITE SCIPSTRAET.

1271.

Nous Gilles de Paons, Raouls Piet, Jehan Pinekin, Jehans De le Porte et Gilles Li Bruns, eschevin de Dikemue, faisons a savoir a tous ceaus qui ces lettres verront et orront, que Agathe de Werkines et Katerine sa fille ont doneit et vendut a Terri Clau le pieche de terre vendu qu'il avoient a Dikemue en le *Scipstrate* d'en coste le maison jadis Ernoul Loec gisant sour lewe pour vint livres de le monoie de Flandres a leur volenteit plainement paies. Et cele terre et tout le droit quil i avoient et devoient avoir Agathe et Katerine devant dites werpirent et resignerent en le main le bailliu de Dikemue selonc la loi et la coustume dou pais al oes Terri devant dit, et par jugement de nous. Et si permisent Agathe et Katerine pour li et pour ses enfans a Terri Clau devant dit de la terre devant dite a tous jours perpetuelment en contre tous cheaus qui riens i porroient demandeir plaine loi a garandir. Et en tesmoignage de toutes ces coses devant dites avons nous ceste presente lettre a Terri Clau devant dit saielee de nos propres saials. Ce vendage fisent Agathe et Katerine devant dites saines et haities et de leur boine volenteit en lan del incarnation notre Seignor mil deux cens soissante et onse, el mois de novembre.

(Extrait du cartulaire des Dunes.)

III.

EXTRAIT D'UN LIVRE MANUSCRIT INTITULÉ : *Registrum cotidianum compositionum et refectionum fundatarum in pitantiâ ecclesiæ sancti Nicholai Dixmudis, exaratum per Jacobum Battavum, anno* 1552.

Nobilis et generosus vir dominus Carolus De Saveule, miles in armis et sui commilitones volentes omnipotenti Deo refundere

gratias de victoria oppido Dixmudensi et ejus incolis concessa, die septimo mensis martii anno millesimo quadringentesimo octuagesimo octavo contra Brugenses et suos complices, a quadam parochia Werckene vocata, dictum oppidum applicantes ad illud secrete in aurora dicti diei instrumentis bellicis, scalis et pontibus eisdem resistentia armigerorum et incolarum dicti oppidi relictis capientes et occupantes, ad ejusdem omnipotentis Dei, ejusque genetricis Mariæ et totius curiæ cœlestis supernorum civium gloriam, honorem et laudem ac ad perpetuam rei memoriam fundarunt quolibet septimo mensis martii die cujuslibet anni septem horas canonicas et Salve Regina *ter cantandum ad utrasque nempe vesperas et post primam, deinde absque mora missam primæ de sanctâ Mariâ ad altare supremi chori ecclesiæ parochialis sancti Nicholai, oppidi Dixmudensis decantandas, unà cum duobus pulsibus magnæ campanæ, serotino vero tempore præcedenti et ante missam primæ dictæ fundationis die scilicet et mense cujuslibet anni et in quantum septima dies mensis martii futuris annis veniret in quadragesimali tempore, tunc horæ canonicæ prius fundatæ, illo prædicto die decantabunt absque missâ primæ sabbato proximo ante quadragesimam vel alio die quo commodius fieri possit. Pro qua fundatione prænominati fundatores dederunt* 48 *libras parisis ad consignandas aut emendas terras vel redditus.*

IV.

EXTRAIT DU MÊME REGISTRE.

Anno Domini 1490, *armigeri oppidi Dixmudensis de quâdam prædâ in Reyninghe spoliata dederunt communitati pitantiæ summam* 42 *lib. gros. in alta moneta, quam quidam summam beneficiati pitantiæ concesserunt oppido Dixmudensi, pluries a domino Dixmudano et legislatores rogati; atque pro prædicta summa* 42 *lib. gros. ipsum oppidum tenetur perpetuis temporibus pitantiæ annuatim exsolvere* 12 *lib. in bassa moneta, pro qua fundatione pitantia tenetur novem cotidianos*

sine missâ primæ decantare singulis annis, in novem dominicis diebus post festum paschæ incipientibus.

V.

EXTRAIT DES COMPTES DE LA PAROISSE DE ZANTVOORDE, PRÈS D'YPRES, DE L'ANNÉE 1564.

De prochie van Santvoorde heeft te coste geweest tot Dixmuyde over de redemptie der levering van 330 *palisaden,* 165 *facynen,* 41 *bondels banderoen, mitsgaders over de leverynghe van* 82 *staecken en* 165 *voeten reghels t'saemen voor de somme van . . . . Glds.* 395.

Over de course extraordinaire en taire betaelt om voldoeninghe van het mandement forraige uutghesonden by den grave van Hoorne. . . . . Glds. 215.

610.

VI.

ÉTAT-INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA MAIRIE, DE L'ANCIEN GREFFE ET DE LA CI-DEVANT TRÉSORERIE DE LA VILLE DE DIXMUDE, SE TROUVANT DÉPOSÉES AU BUREAU DE LA MAIRIE DU DIT DIXMUDE.

Secrétariat de la Mairie.

1. Une boîte contenant des lois, arrêtés, réglements, tableaux, états, lettres des administrations supérieures, des fonctionnaires publics et particuliers sur l'ordre et l'organisation administrative.
2. Une boîte contenant des pièces relatives aux foires et marchés.
3. Une boîte contenant des pièces relatives à l'administration des hospices.
4. Une idem contenant des pièces relatives à l'administration de bienfaisance.
5. Une idem contenant des pièces relatives à l'indigence et à la mendicité.

6. Une idem contenant des pièces relatives à l'état civil.
7. Une idem contenant des pièces relatives à la population.
8. Une idem contenant des pièces relatives au culte.
9. Une idem contenant des pièces relatives au territoire de la commune.
10. Une idem contenant des budgets et des comptes municipaux.
11. Une idem contenant des pièces relatives à l'administration des ponts et chaussées.
12. Une idem contenant des pièces relatives à l'administration des eaux et forêts.
13. Une idem contenant des pièces relatives à l'administration publique.
14. Une idem contenant des pièces relatives aux arts et métiers.
15. Une idem contenant des pièces relatives aux fêtes publiques.
16. Une idem contenant des pièces relatives aux travaux publics.
17. Deux idem contenant des pièces relatives aux contributions directes.
18. Une idem contenant des pièces relatives aux biens communaux.
19. Une idem contenant des pièces relatives aux patentes.
20. Une idem contenant des pièces relatives aux droits réunis et aux droits indirects.
21. Une idem contenant des pièces relatives à l'octroi municipal.
22. Une idem contenant des pièces relatives à la comptabilité et aux dettes communales.
23. Une idem contenant des pièces relatives à l'enregistrement et aux domaines nationaux.
24. Une idem contenant des pièces relatives aux épidémies.
25. Une idem contenant des pièces relatives à la vaccine.
26. Une idem contenant des pièces relatives aux prisons.

27. Une idem contenant des pièces relatives aux fournitures militaires.
28. Une idem contenant des pièces relatives à la marine.
29. Une idem contenant des pièces relatives aux réquisitions et convois militaires.
30. Une idem contenant des pièces relatives aux armées.
31. Deux idem contenant des pièces relatives à la circonscription militaire.
32. Une idem contenant des pièces relatives à la gendarmerie et à la maréchaussée.
33. Une idem contenant des pièces relatives à la garde nationale.
34. Une idem contenant des pièces relatives aux gardes côtes.
35. Une idem contenant des pièces relatives aux passeports.
36. Une idem contenant des pièces relatives aux tribunaux.
37. Une idem contenant des pièces relatives au notariat.
38. Une idem contenant des pièces relatives à la police.
39. Une idem contenant des pièces relatives au commerce.
40. Une idem contenant des pièces relatives à l'agriculture.
41. Une idem contenant des pièces relatives à la chasse.
42. Une idem contenant des pièces relatives aux émigrés.
43. Une idem contenant des pièces relatives aux élections cantonnales.
44. Une idem contenant des pièces relatives aux poids et mesures métriques.
45. Une idem contenant des pièces relatives à l'emprunt forcé.
46. Une idem contenant des pièces relatives aux dettes du gouvernement français.
47. Quatre-vingt registres de l'état civil.
48. Trois tables décennales de naissances, mariages et décès.

49. Une matrice de rôle et un état des sections des propriétaires fonciers.
50. Un registre de mutation.
51. Un registre contenant des extraits de lois et d'arrêtés du gouvernement.
52. Un registre pour l'inscription des procès-verbaux concernant l'estampillage.
53. Un sommier des biens communaux.
54. Quatre registres des mandats expédiés sur la caisse communale.
55. Six registres de correspondance.
56. Quatre registres d'actes et de procès d'administration.
57. Trois registres de patentes.
58. Deux registres de mercuriales.
59. Un registre d'apostilles sur requêtes.
60. Deux registres de fournitures militaires.
61. Deux registres d'inscription de déclarations de logements par les aubergistes.
62. Deux répertoires de pièces reçues à la mairie.
63. Une matricule générale des conscrits.
64. Une matricule des individus absents pour le service de l'état.
65. Une matricule des conscrits qui se sont fait remplacer.
66. Un registre de population.
67. Quinze anciens registres de l'octroi municipal.
68. Le plan de la ville.
69. Un terrier de la ville.
70. Quinze volumes d'actes de la préfecture.
71. Les bulletins des lois depuis l'an IV de la république, jusqu'à l'an 1813.
72. Le code administratif par Fleurigeon.
73. Le code municipal.
74. Le code civil.
75. Un exemplaire de l'instruction générale sur la conscription.

76. L'annuaire du département de la Lys.
77. L'ancien code pénal.

Ancien Greffe.

78. Vingt-quatre registres d'états et inventaires de mortuaires.
79. Cent-treize fardes d'originaux d'états et inventaires de mortuaires.
80. Trente fardes de comptes de mortuaires et d'administions de biens.
81. Un grand nombre de fardes de pièces de procès et de comptes de faillites.
82. Deux registres d'octrois de mineurs.
83. Cinquante-et-un registres de passation, d'actes d'inhéritence et d'exhéritage appartiennent aussi au greffe, lesquels en vertu d'ordre supérieur ont été déposés au greffe du tribunal civil de l'arrondissement de Furnes, le 30 Juin 1809.

La ci-devant Trésorerie.

84. Un grand nombre de comptes concernant la chapelle dite *Kruys-kapelle.*
85. Un grand nombre de comptes d'administration de la ville, des administrations charitables et de l'église.
86. Plusieurs procès que la ville a soutenus, tant contre des particuliers que contre d'autres administrations, communautés ou corporations.
87. Un nombre de sentences et d'octrois.
88. Octrois des accises de la ville et autres pièces concernant son administration.
89. Une grande farde de comptes du Béguinage.
90. Divers réglements militaires, capitulations etc.
91. Plusieurs fardes d'ordonnances et subsides etc.
92. Deux registres de recette du trésorier.
93. Deux registres dits: *Ferie-boek.*

94. Huit registres de sentences, dit: *Boek van Vierschaere.*
95. Six registres de saisies-arrêts.
96. Sept registres d'affermages.
97. Un registre d'offices.
98. Deux registres de constitution.
99. Un registre de taxations.
100. Trois registres d'ordonnances politiques.
101. Deux registres de résolutions.
102. Deux registres d'emphytéose.
103. Un registre de droits et privilèges.
104. Un registre de mutations des créanciers, qui ont des rentes à charge de la ville.
105. Un registre des renouvellements des magistrats.
106. Trois anciens inventaires des archives du greffe et de la trésorerie.

Fait et dressé le présent inventaire par le Maire de la ville de Dixmude soussigné, en conséquence de la circulaire de M. le sous-intendant de l'arrondissement de Furnes, en date du 7 du courant, N° 384, en la Mairie de Dixmude, le 13 Octobre 1814.

Place du sceau. Signé: F. Hopsomer, Maire.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

